Nations Unies

S/PV.7281



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7281e séance

Mardi 21 octobre 2014, à 10 h 10

New York

Président :	Mme Perceval/M. Oyarzábal	(Argentine)
Membres :	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Jakubonė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	Mme Ogwu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

14-58092 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, du Belize, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte, de l'État plurinational de Bolivie, du Guatemala, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, du Japon, du Kazakhstan, du Koweït, du Liban, de la Malaisie, des Maldives, du Maroc, de la Namibie, du Nicaragua, de la Norvège, du Pakistan, du Pérou, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka, de la Tunisie, de la Turquie, de l'Ukraine et du Zimbabwe à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S. E. M. Fodé Seck, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie l'Argentine d'avoir organisé cet important débat. Comme le savent les membres, je suis rentré la semaine dernière d'un voyage en Égypte, en Israël et en Palestine, où je me suis rendu à Gaza pour la première fois depuis le conflit survenu cet été. En Égypte, j'ai assisté à la Conférence internationale sur la Palestine, consacrée à la reconstruction de Gaza, dont je voudrais remercier les coprésidents, l'Égypte et la Norvège, pour leur leadership. La manifestation a dépassé toutes les attentes, les promesses de dons faites par quelque 50 pays totalisant 5,4 milliards de dollars. Il importe de transformer rapidement ces promesses en assistance concrète sur le terrain.

Le temps presse. Les besoins immédiats s'élèvent à environ 414 millions de dollars pour l'urgence humanitaire; 1,2 milliard de dollars pour les activités de relèvement rapide; et 2,4 milliards de dollars pour la reconstruction. Plus de 100 000 résidents de Gaza sont toujours sans domicile. Plus de 50 000 sont encore hébergés dans des bâtiments scolaires qui appartiennent à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Plusieurs d'entre eux n'ont toujours pas accès au réseau municipal de distribution d'eau. Les pannes d'électricité pouvant durer jusqu'à 18 heures par jour sont monnaie courante. Parallèlement, l'hiver approche. J'exhorte la communauté internationale à fournir rapidement une aide qui fait cruellement défaut.

Rien n'aurait pu me préparer à ce que j'ai vu à Gaza : kilomètre après kilomètre, une destruction massive. Je me suis rendu dans une école des Nations Unies, dans le camp de réfugiés de Jabaliya, qui a été la cible de tirs d'artillerie pendant les hostilités. Les civils avaient recherché la protection de l'ONU. Les parents et les enfants m'ont fait part de bouleversants récits de souffrance et de douleur. J'ai rencontré un jeune homme dont les frères et sœurs ont péri dans les bombardements. Il est à présent confiné à un fauteuil roulant après avoir perdu ses deux jambes.

J'attends avec impatience que les Forces de défense israéliennes mènent une enquête minutieuse autour de cet incident, et sur d'autres au cours desquels les installations des Nations Unies ont été frappées et de nombreux civils innocents tués. J'envisage de créer une commission d'enquête indépendante chargée de faire la lumière sur les plus graves de ces cas, ainsi que sur ceux dans lesquels des armes ont été trouvées dans les locaux des Nations Unies.

Les Israéliens aussi ont souffert pendant le conflit. Je me suis rendu dans un kibboutz où j'ai rencontré la famille endeuillée d'un enfant de quatre ans, Daniel, qui a été tué par une roquette du Hamas – là encore,

une victime innocente de ce conflit insensé. Comme je l'ai dit à Gaza, tirer des roquettes est inacceptable, et ces roquettes n'ont rien fait d'autre que provoquer des souffrances. J'ai aussi visité un tunnel creusé par les militants pour lancer des attaques. Je comprends pleinement la menace que font peser sur la sécurité d'Israël les roquettes sur terre et les tunnels sous terre. Dans le même temps, l'ampleur de la destruction à Gaza soulève des questions persistantes sur la proportionnalité et le besoin d'établir les responsabilités. Malgré la dure réalité sur le terrain, j'ai quitté Gaza avec un peu d'espoir. Pendant ma visite à Gaza, les premières livraisons de matériaux de construction ô combien nécessaires sont entrées à Gaza au titre du mécanisme provisoire facilité par mon Coordonnateur spécial. S'il est appliqué en toute bonne foi, ce mécanisme pourrait aider à restaurer la stabilité à Gaza. Je me félicite également de l'offre faite par la Turquie de fournir un navire qui servirait de centrale électrique temporaire, et de l'accueil favorable qu'Israël a réservé à cet arrangement. C'est là le type de mesure et de coopération dont nous avons besoin actuellement pour améliorer la situation à Gaza.

Les Palestiniens prennent des mesures critiques pour se forger une voie unie vers l'avenir. Cela inclut un accord de réconciliation entre les Palestiniens, lequel a été suivi d'une réunion historique à Gaza de tous les membres du Gouvernement de consensus national. Un Gouvernement palestinien uni commence à prendre forme. Au cours de ma visite, j'ai rencontré le Premier Ministre, M. Hamdallah, et son cabinet à Ramallah, et le Vice-Premier Ministre, M. Abu Amir, ainsi que plusieurs Ministres, à Gaza, afin d'insister davantage sur l'importance que l'ONU accorde à un leadership palestinien uni.

Le Gouvernement de consensus national doit être consolidé pour qu'il puisse assumer ses responsabilités légitimes à Gaza, notamment en ce qui concerne le déploiement aux postes frontières. Cet élément est crucial, car une gestion efficace des frontières de Gaza facilitera l'acheminement des matériaux de construction à Gaza et permettra de rétablir les échanges commerciaux entre Gaza et la Cisjordanie. La réforme civile et administrative et d'autres questions connexes doivent également devenir une priorité afin de permettre d'unifier les deux volets distincts d'administration de la bande de Gaza. J'accueille favorablement la généreuse contribution faite par le Gouvernement et l'Émir du Qatar, S. A. le Cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, qui permettra de procéder, d'ici à la fin du mois, à un versement ponctuel à titre humanitaire au profit de plusieurs fonctionnaires de Gaza.

Sans oublier les besoins immédiats dans la bande de Gaza, il convient de prêter de nouveau la plus grande attention à la situation en Cisjordanie. À l'occasion de rencontres que j'ai eues à Jérusalem, j'ai réitéré mes vives inquiétudes au sujet de plans visant à construire des logements à Jérusalem-Est occupée. Le droit international est clair – les activités d'implantation de colonies sont illégales. Elles vont incontestablement à l'encontre des efforts visant à parvenir à une solution des deux États. J'exhorte le Gouvernement israélien à inverser ce processus.

Par ailleurs, je reste vivement préoccupé par les mesures unilatérales, les restrictions et les provocations qui s'appliquent aux lieux saints de Jérusalem. Je prends note de l'assurance que m'a donnée personnellement le Premier Ministre Netanyahu à Jérusalem quant à l'engagement de son gouvernement à s'abstenir de modifier les politiques relatives aux lieux saints, qui sont en vigueur depuis de nombreuses décennies.

Je suis également préoccupé par le nombre croissant d'attaques menées par des colons et d'autres, ainsi que par les plans d'Israël de réinstaller environ 7 000 Bédouins palestiniens, en majorité des réfugiés, des localités dans lesquelles ils résident actuellement au centre de la Cisjordanie, y compris dans la zone « El », qui est une zone stratégique. Une telle mesure, si elle est appliquée sous contrainte, constituerait une violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Il faut briser ce cycle de construction et de destruction. L'on ne peut pas attendre de la communauté internationale qu'elle recolle sans cesse les morceaux après une autre guerre, et qu'en plus, elle paie la facture. Comme je l'ai dit au Caire, faisons en sorte que ce soit la dernière conférence sur la reconstruction de Gaza. Je me félicite de ce que des pourparlers indirects entre Israël et les Palestiniens en vue d'un cessez-le-feu, vont reprendre au Caire, sous les auspices de l'Égypte. Je salue également les mesures constructives prises par Israël pour assouplir les restrictions imposées aux mouvements et aux activités commerciales en Cisjordanie et à Gaza. Il convient d'élargir la portée de ces mesures.

Toutefois, comme je l'ai répété tout au long de ma visite dans la région, l'on ne peut espérer instaurer une stabilité à long terme dans la bande de Gaza sans

s'attaquer aux causes profondes du conflit : mettre fin à l'occupation qui dure depuis près d'un demi-siècle, lever totalement le blocus imposé à la bande de Gaza, et répondre comme il se doit aux préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. En fin de compte, pour instaurer une stabilité à long terme, il faudra un accord de paix global donnant lieu à la création d'un État palestinien viable et indépendant. Les dirigeants des deux parties doivent surmonter leurs différences et renoncer à des initiatives unilatérales qui ne font qu'alimenter la méfiance et la polarisation. La solution des deux États est la seule option viable pour instaurer une paix durable. Le moment est venu de faire preuve de courage et de vision à long terme et de faire les compromis difficiles qui s'imposent actuellement. J'appelle les deux parties à se montrer à la hauteur de la situation.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire également quelques mots sur la Syrie et le Liban, des questions qui ne peuvent être examinées sans tenir compte du contexte plus large. En ce qui concerne la Syrie, la semaine dernière, j'ai appelé toutes les parties à intensifier leurs efforts pour protéger les civils dans la ville d'Ayn al-Arab/Kobani. La ville d'Ayn al-Arab/Kobani n'est que l'une de nombreuses localités en Syrie où les civils font face à une menace imminente.

En plus de la barbarie de l'État islamique en Iraq et au Levant, ou Daech, le Gouvernement syrien continue de mener des attaques brutales et aveugles contre des zones peuplées, y compris à l'aide de barils explosifs. Notre objectif stratégique à long terme en Syrie demeure un règlement politique sur la base du communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). En fin de compte, une riposte exclusivement militaire à la nouvelle menace terrible posée par Daech pourrait contribuer à la radicalisation d'autres groupes armés sunnites et déclencher un nouveau cycle de violence. Je prie instamment le Conseil d'apporter son plein appui aux efforts déployés par mon Envoyé spécial pour alléger les souffrances du peuple syrien et contribuer à un règlement politique.

S'agissant du Liban, je suis préoccupé par une escalade dangereuse depuis les attaques menées contre le village d'Ersal en août par Daech et le Front el-Nosra et les derniers combats qui au début du mois ont opposé le Front el-Nosra et le Hezbollah aux portes de la ville de Brital. Je salue les efforts du Premier Ministre Salam et des dirigeants libanais visant à préserver l'unité nationale. Il faut que les parties libanaises fassent preuve de souplesse d'urgence pour ouvrir la voie à l'élection d'un Président de la République sans plus tarder. Dans ce contexte, la présence de réfugiés au Liban pose un défi de plus en plus complexe. Je me réjouis de la prochaine réunion du Groupe international d'appui au Liban qui se tiendra à Berlin le 28 octobre.

Enfin, je voudrais souligner à quel point il importe de veiller à ce que le calme continue de régner le long de la Ligne bleue. Ceci est essentiel pour la stabilité du Liban et de la région. Je me félicite de ce que le Liban et Israël aient de nouveau exprimé leur engagement à respecter leurs obligations découlant de la résolution 1701 (2006) et à coopérer pleinement avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban .

Une fois de plus, je remercie les membres du Conseil de leur attention. Œuvrons de concert pour apporter aux peuples du Moyen-Orient la paix qu'ils attendent depuis longtemps et une stabilité durable.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je félicite l'Argentine, pays ami, à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et je vous remercie, Madame la Présidente, de la compétence avec laquelle vous dirigez les efforts du Conseil pour traiter les nombreuses questions critiques inscrites actuellement à son ordre du jour.

Je tiens également à exprimer nos remerciements au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son exposé important et notre profonde gratitude pour les efforts qu'il déploie avec dévouement en faveur de la paix. Nous le remercions d'avoir conduit la délégation des Nations Unies à la Conférence internationale sur la Palestine et la reconstruction de Gaza qui s'est tenue au Caire et pour la visite qu'il a effectuée récemment dans l'État de Palestine, y compris dans la bande de Gaza, où il a pu voir de ses propres yeux les destructions et la dévastation énormes causées par l'agression militaire d'Israël en juillet et en août et les souffrances qui persistent en raison de l'absence d'un véritable relèvement, des activités de reconstruction et de solutions durables aux problèmes fondamentaux liés à ce conflit.

Depuis longtemps, nous prions les membres du Conseil de sécurité de se rendre en Palestine pour qu'ils

puissent voir, de leurs propres yeux, ces réalités et les graves injustices que subit le peuple palestinien sous occupation israélienne. Nous sommes certains que cela éclairera le Conseil dans ses délibérations et renforcera sa détermination à contribuer à une solution viable par la mise en œuvre de ses résolutions et conformément au devoir que lui confère la Charte de maintenir la paix et la sécurité internationales. Comme l'a souligné le Secrétaire général lors de sa visite à Gaza, « Ni les séances du Conseil de sécurité, ni les rapports, ni les exposés, aussi nombreux soient-ils, ne m'auraient préparé à ce que j'ai vu aujourd'hui ». En ce moment critique, nous prions à nouveau le Conseil d'effectuer cette visite, en soulignant l'impératif de sauvegarder les chances d'instaurer la paix entre Israël et la Palestine.

Le rôle central qui revient à l'ONU dans les efforts visant à trouver une solution pacifique est incontestable. Les expressions de solidarité et d'appui du Secrétaire général ont profondément touché notre peuple, qui est conscient du rôle historique que l'ONU a joué dans la promotion de la justice et des droits du peuple palestinien, y compris les réfugiés de Palestine, et qui continue de se tourner vers l'ONU pour qu'elle allège ses souffrances et joue un rôle de chef en vue de l'instauration d' une paix juste, durable et globale. Nous nous joignons au Secrétaire général pour nous féliciter de l'extraordinaire travail effectué sur le terrain par les agences des Nations Unies, et saluer les efforts courageux qu'elles ont déployés au cours de la récente crise à Gaza, notamment et entre autres, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM), ainsi que le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies, dirigé par le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, à qui nous tenons à exprimer notre gratitude pour son rôle dans la facilitation du récent accord concernant l'accès à Gaza et la reconstruction de la bande de Gaza.

Aujourd'hui, nous rendons aussi hommage au onze membres palestiniens du personnel de l'UNRWA qui ont perdu la vie au cours de l'agression israélienne contre Gaza. Nous honorons les services humanitaires désintéressés qu'ils ont rendus à leur peuple et exprimons nos sincères condoléances à leurs familles et à leurs collègues. Nous gardons aussi en souvenir les nombreux autres membres de notre personnel humanitaire et médical, qui ont été tués alors qu'ils venaient en aide à autrui, et les journalistes qui essayaient de prêter leur voix à l'angoisse de notre peuple au cours de cette guerre criminelle.

Près de deux mois depuis la fin de l'agression israélienne contre Gaza, intervenue à la suite du cessez-le-feu signé le 26 août sous les auspices de l'Égypte, l'ampleur du carnage, de la terreur et des destructions continue de peser lourdement et d'influer sur tous les aspects de la vie, générant détresse et désespoir. Le Secrétaire général a estimé que les mots manquent pour décrire le tribut prélevé, un sentiment maintes fois revenu dans les expressions universelles de honte et d'incrédulité face au fait qu'une dévastation et un traumatisme de telle ampleur ont pu être encore une fois infligés au peuple palestinien, et de façon si cruelle, si délibérée et si systématique. Certes, tout le monde est maintenant au courant de ces chiffres, mais ils méritent d'être répétés au Conseil, pour les consigner de façon officielle et susciter aussi un sentiment accru de l'urgence d'accélérer le relèvement, notamment en levant totalement le blocus israélien illégal qui continue d'étouffer Gaza et d'entraver les efforts visant à atténuer la catastrophe humanitaire, et de hâter le règlement du conflit qui n'a que trop duré.

Le 26 août 2014, entre autres violations du droit international, assimilables à des crimes de guerre commis par Israël, Puissance occupante, au cours de son agression contre Gaza qui a duré 50 jours, il faut compter ce qui suit :

2180 Palestiniens ont été tués, dont une majorité de civils, parmi lesquels 516 enfants et 283 femmes; 142 familles ont perdu trois membres ou plus dans un même incident, soit un total de 739 personnes, membres de ces familles, qui ont péri lorsque le toit de leur maison s'est effondré sur leurs têtes du fait des bombardements israéliens. Ce fait confirme de manière flagrante le caractère excessif et aveugle de l'offensive d'Israël, ainsi que son abject échec à protéger les civils. Les chiffres sont là aussi pour réfuter les affirmations contraires d'Israël, notamment celles concernant l'utilisation de boucliers humains. À cet égard, je rappelle une déclaration faite par la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires, Mme Kyung-wha Kang, alors que le conflit était à son paroxysme, à la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme sur Gaza tenue en juillet :

« Les familles en sont arrivées à prendre la décision déchirante de se scinder pour occuper différents endroits - la mère et le fils ici, le père et la fille là – en espérant se donner plus de chances qu'une partie de la famille survive ».

Notre population essayait désespérément d'échapper à la machine de guerre israélienne.

1500 filles et garçons sont à présent orphelins et plus de 373 000 enfants traumatisés ont besoin de soutien psychosocial. Plus de 11000 Palestiniens ont été blessés, dont 3000 enfants, parmi lesquels 1000 resteront handicapés à vie. Encore aujourd'hui, les victimes des attaques israéliennes continuent de succomber du fait de leurs graves blessures ou du manque à Gaza d'un traitement médical propre à leur sauver la vie. Plus d'un demi-million de personnes ont été déplacées au plus fort de l'agression, ce qui constitue le plus vaste déplacement de civils palestiniens depuis 1967. Plus de 80 000 maisons ont été endommagées par les forces d'occupation, dont 20 000 qui sont soit entièrement détruites, soit trop endommagées pour être habitées. À ce jour, 108 000 personnes sont sans abri, et plus de 40 000 continuent de se loger dans 18 écoles de l'UNRWA.

Plus de 100 installations de l'ONU ont été endommagées, y compris des écoles de l'UNRWA, où les civils pensaient qu'ils seraient en sûreté sous le drapeau des Nations Unies et où, pourtant, beaucoup ont perdu la vie dans d'ignobles attaques israéliennes. En outre, 75 hôpitaux et dispensaires ont été endommagés et 23 membres du personnel médical ont été tués et 83 blessés. Plus de 33 000 mètres de réseaux d'alimentation en eau et d'égouts ont été endommagés. Les bombardements de la centrale électrique de Gaza ont provoqué des coupures d'électricité qui duraient près de 22 heures par jour. Ces coupures durent maintenant 18 heures à cause du manque de carburant, avec les mêmes incidences sur la vie des civils. Au moins 500 infrastructures économiques et industrielles, représentant 60 % de la capacité de production de Gaza, ont été détruites,, ce qui se traduit directement ou indirectement par la perte de plus de 35 000 emplois. Près de 8000 munitions non explosées, 10 % des munitions tirées par Israël sur Gaza, restent encore éparpillées dans des zones civiles, entravant les opérations de déblayage et de reconstruction et mettant en danger le vie de la population.

Au cours de la même période, au moins 32 civils palestiniens ont été tués par des raids violents et destructifs sur l'ensemble de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et plus de 800 civils, y compris des enfants, ont été arrêtés et détenus.

Cette liste n'est pas complète; et ces faits ne suffisent pas à exprimer l'ampleur des souffrances infligées à notre peuple à la suite de cette terrible guerre, ni notre chagrin collectif devant les énormes pertes en vies humaines et la tragédie endurée. Tandis que nous nous efforçons d'aller de l'avant, nous ne pouvons ignorer la douleur des familles qui ont perdu et enterré des êtres chers, et nous devons tout faire pour soigner les corps blessés, les âmes meurtries et réparer l'énergie brisée de ceux qui ont survécu. Il faut s'efforcer sérieusement d'atténuer leurs souffrances, mais aussi de faire en sorte que les responsables de ces crimes aient à rendre des comptes, et de leur permettre de croire encore en l'avenir. À cet égard, je dois être clair : soigner les blessures des nôtres et demander que justice soit faite n'est ni de l'incitation ni de la provocation, mais un comportement responsable et moral et un impératif absolu pour promouvoir une véritable guérison, sans laquelle la paix et la réconciliation entre les deux peuples ne pourront jamais survenir.

C'est pourquoi, tandis que nous sommes reconnaissants du soutien et de la générosité surabondants manifestés et des engagements de principe pris par les pays donateurs au Caire, et que nous réaffirmons notre gratitude aux Gouvernements de l'Égypte et de la Norvège pour leur parrainage de la conférence, nous réitérons ce qu'a souligné le Commissaire général de l'UNRWA : « Il n'y a aucun endroit au monde où l'aide humanitaire, seule, puisse compenser le déni de la dignité et des droits ». La Palestine ne fait pas exception. Donc, tandis que nous nous efforçons, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies, de répondre en urgence aux besoins humanitaires et de reconstruction afin de rendre plus digne la vie de nos populations à Gaza, notamment en levant le blocus et en consolidant le cessez-le-feu, nous agirons aussi résolument, avec l'appui de tous les pays concernés et amis, pour garantir un plus large horizon politique et mobiliser la volonté mondiale en faveur d'une action politique visant à un règlement juste, définitif et pacifique des questions clefs du conflit et à la réalisation des aspirations et des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, notamment l'autodétermination et la liberté.

Il est plus que temps de reconnaître qu'Israël, puissance occupante, rejette la paix et sape délibérément la solution des deux États et tous les efforts qui vont

dans ce sens. Ce n’est pas là la version palestinienne des faits, mais une réalité confirmée par les actions du Gouvernement israélien et les discours de ses représentants au plus haut niveau.

Sur le terrain, le projet colonial israélien, illégitime et destructeur, se poursuit sans relâche. Pendant toute la durée des neuf mois de négociations tenues sous l’égide du Secrétaire d’État John Kerry, Israël a continué la construction de ses colonies de peuplement, l’édification de son mur d’apartheid et d’annexion, la confiscation de terres, la démolition de maisons et le déplacement forcé de civils, y compris la menace de déplacer plus de 12 000 Bédouins.

La ville de Jérusalem-Est occupée et ses habitants palestiniens restent la cible principale de ces pratiques illégales, la puissance occupante continuant illégalement à tenter de modifier la démographie, le caractère, l’identité et l’esprit de la Ville sainte par des provocations répétées à la mosquée Al Aqsa, au risque d’exacerber la polarisation et de provoquer un conflit religieux lourd de conséquences, au mépris des diverses sensibilités et de la volatilité de la région. Des colons armés continuent leurs campagnes de terreur contre des civils palestiniens. Il y a quelques jours à peine, ils ont tué une fillette palestinienne de 5 ans, Inas Khalil, sans compter qu’ils lancent des attaques constantes contre nos terres, nos mosquées et nos églises.

Alors que la communauté internationale appelle au calme et à la retenue, c’est à qui des responsables israéliens fera la déclaration la plus provocatrice et la plus haineuse contre le peuple et le Gouvernement palestiniens. Je suis sûr que le représentant israélien va tenir ce genre de discours ici dans cette salle aujourd’hui.

Il y a quelques semaines à peine, le Premier Ministre Netanyahou louait, devant l’Assemblée générale (voir A/69/PV.17) les avantages du statu quo et niait l’existence même d’une occupation. Et le Ministre israélien de la guerre, M. Ya’alon, déclarait sans ambages qu’Israël ne permettrait jamais la solution des deux États et exposait ouvertement l’intention de son pays d’isoler les Palestiniens dans divers bantoustans sans aucune souveraineté et placés à perpétuité sous le joug d’Israël. Ces déclarations et ces actes reposent sur la notion erronée que cette situation immorale pourrait être acceptée. Nous réitérons que le peuple palestinien ne renoncera jamais à ses droits inaliénables, notamment sa liberté, son indépendance et sa souveraineté, et qu’il ne renoncera jamais à la justice et à l’objectif de la paix.

Nous croyons que la communauté internationale non plus n’acceptera jamais une telle injustice. Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale continuera plus précisément d’exiger le respect du droit international et une solution de consensus ancrée dans les résolutions de l’ONU, et qu’elle continuera à défendre les droits du peuple palestinien de protéger les personnes vulnérables et de rechercher la paix et la justice.

Nous réaffirmons également devant le Conseil que le peuple palestinien et le Gouvernement palestinien de consensus national, sous la direction du Président Mahmoud Abbas, restent pleinement attachés à la recherche de la paix et continueront à tout faire, en partenariat avec tous les pays concernés et avec leur appui, pour parvenir au plus tôt à une solution juste, globale et viable qui mettra fin à l’occupation israélienne commencée en 1967, instaurera un État de Palestine indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, à l’intérieur de frontières reconnues, et trouvera une solution équitable à la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l’Assemblée générale. À cet égard, nous réitérons l’importance de l’Initiative de paix arabe et rappelons le rôle joué par nos frères arabes en faveur de nos efforts de paix.

Si nous voulons un jour atteindre ces objectifs urgents, nous ne pouvons pas nous réengager dans le même cycle de négociations vouées à l’échec, dont Israël se sert pour faire baisser les pressions internationales et continuer ses activités illégales visant à renforcer son occupation au lieu d’y mettre fin. Combien de fois il a été répondu à nos protestations contre les activités de peuplement d’Israël et ses châtiments collectifs contre notre peuple, dont le blocus inhumain contre Gaza, que nous fassions preuve de retenue afin de ne pas compromettre le processus de paix?

La crédibilité de ce processus a été réduite à néant par Israël et il est grand temps de passer des discours théoriques sur la solution des deux États à des actes concrets, avant que le petit créneau qui reste ne disparaisse – une réalité imminente largement reconnue. Nous avons donc présenté au Conseil de sécurité l’initiative d’un projet de résolution qui réaffirme les paramètres de la solution des deux États, arrête un calendrier précis pour la fin des 47 années d’occupation militaire israélienne de terres palestiniennes, y compris Jérusalem-Est, et vise à réaliser l’indépendance et les droits du peuple palestinien. Comme l’a dit le Président

Abbas devant l'Assemblée générale, nous sommes attachés à ce moyen pacifique, politique, non violent et légal de réaliser nos droits et d'établir la paix et la sécurité.

Les éléments du projet de résolution reposent entièrement sur les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui posent les bases d'un règlement de paix durable. Par ailleurs, ce projet de résolution appelle Israël à cesser ses politiques et ses pratiques illégales, et à respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Il appelle aussi à assurer la protection du peuple palestinien. Tout ceci est d'une importance capitale pour réduire les tensions, favoriser le calme et instaurer le climat approprié et le niveau de confiance adéquat pour la conduite de véritables négociations accélérées en vue de mettre fin à l'occupation et de régler les questions fondamentales.

Nous appelons de nouveau les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale à appuyer cette initiative et l'approche visant à réaffirmer les paramètres de base d'une solution équitable, et à donner un nouvel élan aux efforts visant à réaliser une paix et une sécurité durables entre les peuples israélien et palestinien. Nous exhortons tous les États à s'acquitter de leurs responsabilités – collectivement ici à l'ONU et en tant que Hautes Parties contractantes de la Convention de Genève, ainsi qu'au niveau individuel – afin d'appuyer les efforts visant à faire de la paix une réalité.

À cet égard, nous tenons à remercier la Suède pour son annonce de principe concernant la reconnaissance de l'État de Palestine, ainsi que les motions proposées par les Parlements du Royaume-Uni et de l'Espagne, et nous encourageons ceux qui n'ont pas encore reconnu l'existence de notre État à le faire pour apporter leur contribution légitime et nécessaire à la paix.

Enfin, nous tenons à réaffirmer à notre peuple dans la Palestine occupée, dans les camps de réfugiés de Jordanie, du Liban et de la Syrie, ainsi qu'à la diaspora, que nous sommes résolus à mettre fin à sa situation difficile et à protéger ses droits, ses aspirations nationales et son bien-être. Nous rappelons la question posée par le Président Abbas à la Conférence du Caire :

> « N'est-il pas temps que le bien et la justice aient gain de cause en Palestine? N'est-il pas temps de mettre fin à l'injustice historique subie par notre peuple? »

Nous croyons que ce moment est venu, et nous appelons la communauté internationale à appuyer nos efforts de toutes les manières possibles afin que nous puissions réaliser ces nobles objectifs qui n'ont que trop tardé.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de l'Argentine à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et à vous remercier de présider cet important débat aujourd'hui. Je remercie votre pays des efforts qu'il déploie depuis bientôt deux ans en sa qualité de membre du Conseil de sécurité. Je remercie par ailleurs le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé, que nous apprécions vivement.

Albert Einstein a dit un jour que le monde était un endroit dangereux, non pas à cause des personnes qui faisaient le mal, mais à cause des personnes qui ne faisaient rien pour y remédier. Il est indubitable que le monde est un endroit dangereux. Ce qu'un grand nombre de personnes ne réalisent pas est qu'il restera dangereux – et deviendra encore plus dangereux – tant que nous n'aurons pas éliminé les véritables causes profondes de la violence et de l'instabilité, à savoir les idéologies extrémistes venimeuses.

En ce moment même, des groupes radicaux violents mènent une guerre brutale et agressive pour remettre en question l'ordre mondial. Ce n'est pas un hasard si les groupes extrémistes les plus dangereux opèrent au Moyen-Orient, une région gangrenée par l'intolérance et la tyrannie. Ils profitent de l'instabilité dans la région pour promouvoir leurs intérêts personnels et replonger la région dans l'obscurantisme.

Alors que de nombreux pays luttent contre des groupes terroristes qui se trouvent à des milliers de kilomètres et dont ils sont séparés par des océans, Israël doit affronter ces menaces sur le pas de sa porte. L'État d'Israël est la seule démocratie dans la région située entre la mer Rouge et la mer Caspienne. Nous avons bâti une société fondée sur la démocratie, la liberté d'expression, la liberté de culte, l'état de droit et l'égalité des droits de toutes les personnes. Ce sont les valeurs sur lesquelles l'ONU a été bâtie et ce sont ces valeurs que doit défendre l'Organisation. Pourtant, si j'écoute certains membres de la communauté internationale parler des

causes profondes du conflit israélo-palestinien, il est évident que ces valeurs ne sont pas toujours celles qui sont défendues.

Madame la Présidente, combien de fois avez-vous entendu dire que la cause profonde du conflit était « l'occupation »? Et combien de fois avez-vous entendu dire que le Hamas tirait des roquettes sur Israël pour s'opposer à l'occupation? Ceci est tout simplement faux – parce qu'Israël n'occupe pas Gaza. En 2005, Israël a rendu le moindre centimètre carré de Gaza aux Palestiniens. Nous avons pour cela déplacé des milliers de familles et démantelé leurs commerces. Nous avons ouvert les points de passage à la frontière et encouragé le commerce parce que nous voulions que Gaza réussisse – dans notre intérêt et dans celui des Palestiniens. Nous espérions que cela constituerait un modèle de deux sociétés vivant côte à côte dans la paix. Toutefois, tel n'a pas été le cas. Le Hamas, lui, s'emploie plutôt à accomplir la mission décrite dans sa charte, à savoir détruire l'État d'Israël.

D'aucuns ont également suggéré que les colonies étaient la cause profonde du conflit. Il existe de nombreuses menaces dans notre région, mais la présence d'habitations juives sur les terres ancestrales juives n'a jamais été l'une d'entre elles. De 1948 à 1967, la Cisjordanie faisait partie de la Jordanie et Gaza faisait partie de l'Égypte – et tout au long de cette période, nos voisins n'ont cessé de rechercher notre destruction. Néanmoins, certains membres de la communauté internationale continuent de s'accrocher aux mythes anciens. Combien de fois avez-vous entendu dire, Madame la Présidente, que le conflit israélo-palestinien était au cœur du conflit au Moyen-Orient, que si l'on parvenait à régler ce conflit, tous les autres conflits dans la région seraient réglés?

Ne vous y trompez pas, il importe qu'Israël et les Palestiniens règlent leur différend de longue date. Il importe qu'Israéliens et Palestiniens puissent vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité. Cet objectif n'est cependant réalisable que dans la cadre de négociations directes. J'ai beau attendre avec impatience le jour où nous ferons la paix, je puis vous assurer, Madame la Présidente, que lorsque ce jour viendra, le Moyen-Orient ne se transformera pas comme par magie en une région stable et pacifique. Le Hezbollah ne rendra pas ses dizaines de milliers de roquettes, l'État islamique d'Iraq et du Levant ne rejoindra pas le Peace Corps et n'arrêtera pas de recruter de nouveaux djihadistes, et le Hamas n'amendera pas sa charte pour reconnaître l'existence de l'État d'Israël.

Le Président John F. Kennedy a dit que le grand ennemi de la vérité était très souvent non pas le mensonge, mais le mythe – persistant, persuasif et irréaliste. Quelles sont donc les véritables causes profondes de l'instabilité dans notre région?

La première cause profonde est le Hamas, une organisation qui a pour but de détruire l'État d'Israël. Le Hamas – organisation terroriste extrémiste – rejette notre existence même. Il estime qu'Israël n'a aucun droit d'exister à l'intérieur de quelques frontières que ce soient. Certains membres de la communauté internationale sont prêts à admettre ce fait fondamental en privé, mais ils le font rarement en public.

Des millions de familles israéliennes ont passé l'été à courir se mettre à l'abri des milliers de roquettes tirées intentionnellement et de manière aveugle par le Hamas en direction de nos villes. Les communautés résidant près de Gaza ont appris avec horreur que leurs maisons et leurs écoles n'étaient qu'à quelques pas du vaste réseau de tunnels de la terreur du Hamas. On ne peut attendre d'aucun pays ni d'aucun gouvernement qu'il reste spectateur alors que sa population est la cible d'attaques à la roquette, d'enlèvements et de complots terroristes. Face à ces menaces incessantes, nous n'avons eu d'autre choix que de défendre nos citoyens.

Israël a fait tout ce qui était en son pouvoir pour épargner des vies innocentes, prenant des mesures qui dépassent les exigences du droit international. Nous avons accepté cessez-le-feu sur cessez-le-feu, annulé des missions pour sauver des vies et, avant de lancer des attaques, nous avons largué des tracts, envoyés des SMS et passé des appels téléphoniques. Quel autre pays prend de telles mesures pour protéger les civils?

Le mode opératoire du Hamas consiste à exploiter les civils innocents et à mettre en danger sa propre population. Il n'y a aucun site à Gaza que le Hamas considère comme au-delà des limites – pas les ambulances utilisées pour transporter des terroristes, ni les maisons privées dans lesquelles les forces israéliennes ont découvert des explosifs à côté d'un berceau, ni les hôpitaux qui ont été utilisés comme centres de commandement des terroristes, et certainement pas les écoles administrées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui ont été transformées en entrepôts de

roquettes et à quelques pas desquelles les terroristes se sont placés pour tirer des roquettes.

En dépit de tout cela, Israël – et Israël seul – est montré du doigt, épluché et critiqué. À la Conférence du Caire, de nombreux pays se sont montrés très loquaces s'agissant des politiques et des actions d'Israël, mais ils n'ont même pas pu prononcer le nom du Hamas.

Une deuxième cause profonde réelle du conflit sont les mesures unilatérales qui nous éloignent de la paix. Il n'existe pas de raccourci pour rétablir la paix. Rétablir la paix exige des dirigeants courageux – des dirigeants qui parlent de partenariat et dénoncent les préjugés; des dirigeants qui choisissent la tolérance et rejettent le terrorisme; des dirigeants qui croient en la coopération plutôt qu'au conflit. Lorsqu'Israël a eu face à lui des dirigeants désireux de faire la paix, il a fait la paix. Tel a été le cas avec le Président Sadate, de l'Égypte, et le Roi Hussein de Jordanie.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'Assemblée générale le mois dernier, le Président Abbas a lancé une attaque haineuse dans laquelle il a accusé Israël des pires crimes, notamment de racisme et de génocide (voir A/69/PV.12). Il y a tout juste quelques jours, il a appelé les Palestiniens à empêcher par « tous les moyens nécessaires » les juifs de visiter le Mont du Temple à Jérusalem. Ces paroles sont-elles celles d'un homme déterminé à faire la paix? Donnent-elles l'impression d'un dirigeant prêt à faire des compromis douloureux? Ou s'agit-il plutôt d'incitation et d'intolérance?

Rétablir la paix exige de faire des compromis et des choix difficiles. La déclaration que vient de prononcer l'observateur palestinien est un nouvel exemple de la tendance qu'ont les Palestiniens à montrer du doigt au lieu de prendre leurs responsabilités. Sa déclaration a couvert de nombreux sujets, mais il n'a pas abordé les questions importantes. Je lui demande donc, « pourquoi ne condamnez-vous pas le Hamas, qui utilise vos citoyens comme boucliers humains? Pourquoi ne dénoncez-vous pas le Hamas, qui vole les Palestiniens pour acheter des roquettes et construire des tunnels de la terreur? Pourquoi prenez-vous des mesures unilatérales destructrices plutôt que de participer à des efforts bilatéraux constructifs? »

Le même message doit être adressé à la communauté internationale. Appuyer les mesures unilatérales prises par les Palestiniens ne fera pas avancer la cause de la paix. En reconnaissant prématurément un État de Palestine, le message qu'envoient les Gouvernements européens est que les Palestiniens n'ont pas besoin de faire de choix difficiles, et cela pourrait compromettre les efforts déployés pour générer une évolution réelle et durable dans notre région.

L'ONU doit également jouer son rôle. La nomination de William Schabas à la tête de la commission d'enquête sur Gaza n'est qu'un exemple supplémentaire de la tendance anti-israélienne qui a envahi l'Organisation. Les intentions de M. Schabas sont claires. Il n'a eu de cesse de demander que les dirigeants israéliens soient traduits en justice, déclarant même qu'il se réjouirait sans commune mesure de voir M. Netanyahu sur le banc des accusés de la Cour pénale internationale. De toute évidence, M. Schabas n'est pas impartial; pourtant, il refuse de se récuser. S'il n'est pas suffisamment intègre pour faire ce qui est juste, c'est à la communauté internationale qu'il revient d'intervenir.

Israël ne craint pas d'assumer ses responsabilités, mais on ne peut pas attendre de lui qu'il se rende aux conclusions d'une commission qui a décidé par avance quel serait le résultat de son enquête. L'État israélien comprend que l'examen de ses politiques est un élément fondamental du processus démocratique. Pour cette raison, aux premiers jours de l'opération Bordure protectrice, il a établi un mécanisme d'établissement des faits en application du droit international afin d'enquêter sur les incidents exceptionnels, qui comprennent entre autres ceux qui ont fait des victimes parmi les civils ou causé des dommages à des infrastructures civiles ou des installations des Nations Unies.

En tant que démocratie, Israël souscrit et se conforme aux principes de l'état de droit. Nous apprécierions que la communauté internationale soutienne nos efforts en ce sens. Les accusations prématurées et infondées n'ont d'autre effet que d'attiser les tensions dans la région.

Israël est déterminé à œuvrer en partenariat avec la communauté internationale pour promouvoir la paix et favoriser le développement de l'économie palestinienne. Nous avons déjà approuvé un plan en trois phases qui vise à répondre aux besoins des Palestiniens sur le plan économique et dans le secteur du bâtiment, ainsi qu'à améliorer l'accès et la circulation des personnes et des marchandises. La semaine dernière, 600 tonnes de ciment et 60 bennes de fer et d'agrégats ont été acheminées à Gaza pour entamer les travaux de reconstruction. En outre, tous les projets présentés par la communauté internationale et l'Autorité palestinienne ont déjà été approuvés.

À présent qu'un cessez-le-feu est en place, nous devons envisager la manière d'instaurer une longue période de calme ininterrompu pour les populations de Gaza et d'Israël. Seule la démilitarisation de Gaza est de nature à garantir une cessation durable des hostilités entre Israéliens et Palestiniens.

Nombreux sont ceux qui, au sein de la communauté internationale, sont prompts à dénoncer les agissements d'Israël tout en ignorant dans le même temps un fait des plus simples : si le Hamas est autorisé à acquérir des armes supplémentaires, il les utilisera. Nous avons déjà connu cette situation. Au fil des ans, le Hamas a volé des centaines de millions de dollars destinés à l'aide au développement pour accroître ses capacités militaires et consolider son infrastructure de terreur.

Cette fois, les choses doivent se passer différemment. Cette fois, il faut une supervision adaptée pour veiller à ce que tous les fonds et équipements parviennent à leurs véritables destinataires. Cette fois, nous devons nous assurer que le Hamas n'emmagasine pas de roquettes supplémentaires et ne construise pas davantage de tunnels de la terreur. En ce sens, Israël accueille avec satisfaction le mécanisme tripartite pour la reconstruction de Gaza. En travaillant de concert, nous pouvons bâtir une économie palestinienne forte tout en jetant des ponts pour la paix. L'unique façon d'y parvenir passe par le partenariat, la coopération et la négociation directe. Les mesures unilatérales ne sont pas un pas en avant; ils sont un pas dans la mauvaise direction.

La troisième cause profonde tient aux États qui parrainent le terrorisme. Alors qu'elle oppose un front uni dans la lutte contre la menace constituée par les groupes extrémistes radicaux, la communauté internationale ne doit pas perdre de vue la menace encore plus grande qui se profile à l'horizon : un Iran doté de l'arme nucléaire. Les morts et la destruction dont nous sommes témoins aujourd'hui dans notre région sont peu de choses par rapport à la dévastation qui se produirait si le régime le plus dangereux du monde devait mettre la main sur les armes les plus dangereuses du monde. La communauté internationale s'est rendu compte qu'il lui fallait impérativement une stratégie forte pour contenir la menace de groupes terroristes tels que Daech. La même approche s'impose pour les États, comme l'Iran, qui parrainent le terrorisme.

L'accord sur le nucléaire qui est actuellement négocié permet aux infrastructures, aux connaissances et aux ambitions nucléaires iraniennes de rester intactes. Il s'agit d'une dangereuse erreur. La communauté internationale doit voir l'Iran tel qu'il est : un régime impitoyable et répressif, déterminé à acquérir des armes nucléaires.

Voilà plus d'un an que Hassan Rouhani a pris la présidence de l'Iran. Il est arrivé au pouvoir en promettant de s'attaquer à la corruption, d'accorder plus de libertés et de défendre les minorités. Aujourd'hui, un an plus tard, qu'est-ce qui a changé, exactement? Selon un rapport de l'ONU paru en mars, les minorités religieuses en Iran sont toujours victimes d'une discrimination généralisée. En particulier, « [les] plus hautes autorités de l'État [iranien] ont désigné les églises non officielles et les chrétiens évangélistes comme des menaces pour la sécurité nationale » (*A/HRC/25/61, par. 40*).

Quelle interprétation faut-il faire lorsqu'une nation cherche désespérément à acquérir des armes de destruction massive mais considère parallèlement les personnes qui vont à l'église comme des armes de destruction par la messe du dimanche?

Durant l'année qui s'est écoulée depuis que M. Rouhani a été élu Président, l'Iran a-t-il réformé son système de justice? Pas le moins du monde. Chaque mois, des dizaines d'Iraniens sont exécutés par pendaison à des grues en place publique et des centaines de prisonniers politiques sont battus et torturés. Le peuple iranien est-il en quelque manière plus libre et plus heureux? Il s'avère qu'être heureux est un crime en Iran. Quelques jours à peine après que M. Rouhani avait qualifié de lâcheté la censure sur Internet, six jeunes Iraniens ont été arrêtés pour avoir diffusé sur YouTube une vidéo dans laquelle ils chantaient et dansaient sur un air dédié au bonheur. Tandis que M. Rouhani affiche un sourire radieux devant les caméras, les citoyens de son propre pays n'ont pas droit à ce privilège.

Pendant des décennies, et jusqu'à ce jour, l'Iran a financé des centaines de campagnes de terreur qui ont coûté la vie à des milliers d'innocents en Afrique, en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient. En Syrie, il a envoyé ses gardes révolutionnaires pour combattre aux côtés des forces du Président Assad et dépensé des milliards pour soutenir la guerre civile sanglante qui a déjà fait près de 200 000 morts. Au Liban, le Hezbollah, groupe terroriste appuyé par l'Iran, a bâti une milice plus nombreuse et plus puissante que bien des armées.

Durant des années, nous avons prévenu la communauté internationale que des armes illégales

continuaient d'affluer vers le sud du Liban. Nous avons averti que le Hezbollah amassait des dizaines de milliers de roquettes et de missiles. Pour toute réponse, on nous a opposé le silence. Il en a été de même lorsque nous avons signalé que la Syrie se dotait d'armes chimiques et que le Hamas faisait entrer illégalement des milliers de roquettes à Gaza.

Le Conseil gardera-t-il le silence quand le Hezbollah intensifiera ses attaques contre Israël? Il y a deux semaines, trois engins explosifs improvisés ont été déclenchés du côté israélien de la Ligne bleue. Peu après l'attentat, le Hezbollah a revendiqué avoir posé les engins. Il ne s'agit pas du premier incident de ce genre. Plus tôt dans l'année, Hassan Nasrallah, dirigeant du Hezbollah, avait reconnu la responsabilité de son organisation après l'explosion d'une bombe d'accotement dans les environs du mont Dov.

Pour éviter que la situation ne se dégrade plus avant, le Conseil de sécurité doit exiger du Gouvernement libanais qu'il applique intégralement les dispositions de la résolution 1701 (2006) et déploie ses forces armées afin d'empêcher toute nouvelle attaque avant qu'il ne soit trop tard. Israël ne tolérera pas la moindre atteinte à sa souveraineté et fera le nécessaire pour protéger son territoire et ses citoyens. La population israélienne veut vivre dans la paix. Il n'y a rien que nous ne voulions davantage. Les Israéliens rêvent du jour où ils pourront vivre sans division, sans haine et sans violence. Toutefois, instaurer la paix oblige à des mesures courageuses.

La communauté internationale doit montrer l'exemple et s'attaquer aux causes profondes véritables de l'instabilité dont souffre le Moyen-Orient. Il lui faut adopter une attitude ferme à l'égard des groupes djihadistes qui répandent le poison de l'extrémisme radical dans l'ensemble de notre région. Au cours des mois à venir, nos valeurs et notre détermination seront sans cesse mises à l'épreuve. Nous devons maintenir le cap – la sûreté de nos citoyens et la sécurité mondiale en dépendent.

La communauté mondiale a clairement exprimé son opposition à Daech, Al-Qaida et Boko Haram, mais elle doit condamner avec une vigueur identique les agissements du Hamas et du Hezbollah, qui partagent les mêmes vues dangereuses et radicales. Il est temps de parler haut et fort et d'appeler sans équivoque le Président Abbas et l'Autorité palestinienne à dénoncer le Hamas, à mettre un terme à la propagande anti-israélienne et à prendre des mesures constructives en faveur de la paix. C'est la seule manière de faire en sorte que nos enfants puissent hériter d'une planète plus accueillante, plus tolérante et plus pacifique.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier le Secrétaire général de s'être joint à nous aujourd'hui et de nous avoir fait un exposé sur sa récente visite dans la région.

Nous vivons une période terriblement agitée au Moyen-Orient, une période qui exige une action courageuse et décisive de la part tant des dirigeants régionaux que de la communauté internationale. Nous voyons dans toute la région qu'il faut opérer des choix difficiles. En Syrie, la communauté internationale doit mobiliser toutes les bonnes volontés pour faire cesser les atrocités du régime du Président Assad et les horreurs de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et trouver une solution pacifique au conflit. Au Liban et en Iraq, les dirigeants politiques doivent renforcer les institutions nécessaires pour satisfaire aux aspirations de leur peuple et vaincre les menaces extrémistes violentes. Quant aux dirigeants israéliens et palestiniens, ils doivent reconnaître qu'il n'y a d'autre option qu'une paix négociée et faire montre de la volonté politique nécessaire pour l'instaurer. Je vais aujourd'hui aborder tour à tour chacune de ces questions cruciales.

Nous voyons comment l'absence de leadership peut favoriser les conditions dans lesquelles prospèrent les groupes extrémistes. En omettant de faire les choix difficiles qui s'imposent pour répondre aux doléances de la population sunnite, les anciens dirigeants iraquiens ont contribué à créer les conditions que l'EIIL a exploitées. Les conséquences en sont terribles. Pour ne citer qu'un exemple, ce mois même, l'EIIL a annoncé la mise en place de règles strictes sur ce qui peut être enseigné dans les universités de Mossoul, l'une des villes qu'il contrôle désormais. Lorsque les professeurs d'université iraquiens ont refusé ces restrictions et les ont boycottées, l'EIIL a déclaré que tout professeur qui ne retournerait pas au travail serait exécuté.

Il y a plus de trois ans, Bachar Al-Assad a perdu sa légitimité de dirigeant lorsqu'il a répondu à des manifestations pacifiques par la violence brutale. Les atrocités commises par son régime – des atrocités d'une nature et d'une ampleur rarement vues – ont joué un rôle clef dans l'apparition de l'EIIL et des autres groupes terroristes. Or, les attaques indiscriminées commises

par Al-Assad contre son propre peuple se poursuivent jusqu'à ce jour.

En septembre, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a publié son deuxième rapport, qui a « confirmé de manière indiscutable qu'un produit chimique toxique a été utilisé en tant qu'arme, de façon systématique et répétée » dans trois villages aux mains de l'opposition dans le nord de la Syrie. L'OIAC a conclu avec certitude que du chlore avait bien été utilisé. Des témoins ont décrit les attaques comme ayant été menées par des hélicoptères, que seul le régime d'Al-Assad possède.

Les conséquences des agissements d'Al-Assad sont effarantes – plus de 200 000 Syriens ont été tués et près de 11 millions d'autres ont besoin d'aide humanitaire. Pourtant, malgré les efforts courageux déployés par les groupes humanitaires internationaux, les institutions des Nations Unies et d'autres entités, le régime d'Al-Assad fait délibérément obstacle à l'acheminement de l'aide vitale dont ont cruellement besoin des millions de personnes. Le régime déclare être l'antidote aux horreurs perpétrées par l'EIIL, mais ses attaques aux armes chimiques ou aux barils d'explosifs, ainsi que son recours à la famine comme arme de guerre, marquent tout autant d'indifférence au sort d'innocents et sont tout aussi grotesques.

L'une des communautés victime des attaques impitoyables du régime d'Al-Assad est celle des Palestiniens du camp de réfugiés de Yarmouk, que le régime isole de l'extérieur depuis juillet 2013. Les 18 000 habitants qui y demeurent ne peuvent plus compter que sur des nappes phréatiques non traitées et sur un unique puits d'eau potable depuis près d'un mois. Hier seulement, un porte-parole de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a publié une déclaration commençant par l'annonce suivante : « l'UNRWA n'a pas été autorisé à distribuer de l'aide humanitaire à Yarmouk aujourd'hui, 20 octobre ». La veille, la déclaration de l'UNRWA commençait ainsi : « l'UNRWA n'a pas été autorisé à distribuer de l'aide humanitaire à Yarmouk aujourd'hui, 19 octobre ». L'UNWRA note que, depuis juillet dernier, a été enregistrée une baisse régulière et importante de la quantité de vivres et d'autres articles essentiels, tels que les médicaments, que l'Office est en mesure d'offrir aux Palestiniens de Yarmouk. Le fait qu'un seul jour – à plus forte raison tant de jours – le régime d'Al-Assad ne permette pas l'acheminement de l'aide aux Palestiniens qui souffrent à Yarmouk démontre une extrême cruauté. La communauté internationale doit condamner avec plus de force ces tactiques inqualifiables. Et lorsque le Gouvernement syrien applaudit son chef, au nom du peuple palestinien, nous devons tous lui rappeler les personnes vivant à Yarmouk.

Trois millions de Syriens ont fui vers les pays voisins pour échapper à la violence du régime et des groupes extrémistes, dont près de 80 % sont des femmes et des enfants. La menace posée par l'EIIL se fait sentir dans toute la région, mais surtout en Iraq et en Syrie. Les combattants étrangers et les ressortissants syriens qui ont été recrutés et formés pour se battre dans les rangs de l'EIIL et d'autres groupes terroristes constituent une menace pour les pays qui se trouvent loin du champ de bataille. Parmi les pays les plus durement touchés figurent l'Iraq et le Liban. Par exemple, 180 000 Iraquiens ont fui la ville de Heet, dans la province d'Anbar, après que celle-ci fut tombée aux mains de l'EIIL ces dernières semaines. On estime que près de 1,8 million d'Iraquiens sont devenus des personnes déplacées rien que cette année. Le Liban accueille 1,2 million de réfugiés syriens, soit plus d'un quart de la population du pays, ce qui exerce une pression énorme sur ses ressources déjà limitées.

Nous savons ce que nous devons faire. Nous devons vaincre l'EIIL et les autres groupes terroristes; nous devons demander des comptes à tous les membres du régime d'Al-Assad qui sont responsables des atrocités généralisées, et devons alléger les souffrances du peuple syrien. Mais nous sommes entièrement d'accord avec le Secrétaire général sur le fait qu'une solution politique est absolument essentielle pour s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme en Syrie et répondre aux aspirations et aux griefs légitimes de sa population. Une solution politique n'est pas une consécration du statu quo. La majorité des Syriens n'accepteront pas d'être gouvernés par un régime qui a utilisé du sarin et du chlore pour exterminer son propre peuple. Nous saluons les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, qui s'emploie de toute urgence à recueillir un appui en faveur d'une solution politique auprès des multiples parties prenantes. L'Envoyé spécial a rencontré un représentant de l'Iran pendant le week-end et doit s'entretenir aujourd'hui-même avec un représentant de la Russie – des pays dont l'influence sera déterminante pour parvenir à la solution recherchée depuis longtemps.

Compte tenu des souffrances massives à l'origine desquelles est la crise syrienne et de la menace qu'elle fait peser sur notre sécurité collective, les dirigeants de la région doivent participer aux efforts visant à trouver une solution politique. Mais les dirigeants de la région doivent également régler les problèmes plus immédiats, qui ont un impact sur les droits de leurs peuples et constituent une source de souffrances, de marginalisation et d'intolérance qui permettent à des groupes comme l'EIIL de se renforcer. Pourtant, certains dirigeants choisissent encore de faire passer les intérêts à court terme devant les difficiles décisions nécessaires pour mieux servir leurs populations. D'autres prennent des mesures de division au lieu de forger un consensus. La communauté internationale est prête à aider la région à relever ses défis, mais elle a besoin de partenaires disposés à faire montre de la volonté politique et du courage nécessaires pour trouver des solutions réelles.

En Iraq, les dirigeants récemment élus doivent rompre avec le style sectaire qui définissait le mandat du Gouvernement d'al-Maliki et bâtir des institutions qui représentent l'ensemble de la nation, au lieu de faire prévaloir les intérêts d'un groupe au détriment d'un autre. Au Liban, le poste de président est vacant depuis près de cinq mois alors même que le pays est confronté à des problèmes économiques, humanitaires et de sécurité considérables. Les dirigeants politiques libanais doivent se réunir de toute urgence afin de choisir un président.

Nous avons vu certains dirigeants de ces pays prêts à faire le choix de l'unité sur la division et à consentir de grands sacrifices pour leur peuple. En août, l'Armée libanaise et les forces de sécurité intérieure ont combattu courageusement pour défendre la ville d'Arsal contre les extrémistes. Ils se sont battus et sont morts pour leur pays, et non pas pour une quelconque secte religieuse. En Iraq, le Premier Ministre al-Abadi prend actuellement des mesures en vue de former un gouvernement plus ouvert, installant ainsi le premier cabinet complet du pays depuis 2010. Il s'apprête en outre à décentraliser le pouvoir et à octroyer plus de pouvoirs aux provinces.

Un véritable leadership est également nécessaire pour faire progresser la paix israélo-palestinienne. La dernière vague de violence en date a été dévastatrice – non seulement compte tenu des pertes en vies humaines mais aussi parce qu'elle était évitable. Pour empêcher un nouveau cycle de violence, il faut des leaders prêts à faire des choix difficiles et à s'engager sur la voie difficile des négociations. Nous félicitons l'Égypte d'avoir servi d'intermédiaire dans la conclusion d'un accord de cessez-le-feu. La conférence des donateurs pour la reconstruction de Gaza a permis de réunir 5,4 milliards de dollars, et a réaffirmé l'engagement de la communauté internationale à rebâtir la vie des Palestiniens de la bande de Gaza, qui ont tant souffert pendant et depuis la récente crise. Les États-Unis contribuent à hauteur de 212 millions de dollars d'aide au peuple palestinien pour les secours et la reconstruction, en plus des 118 millions de dollars annoncés en septembre. Bien sûr, comme cela a été dit, ce n'est pas l'aide qui peut apporter la paix au Moyen-Orient. Un leadership et des compromis sont nécessaires. Pour faire en sorte qu'il n'y ait pas besoin de reconstruire à l'avenir, il doit y avoir un réel changement sur le terrain. Même le cessez-le-feu le plus durable ne saurait se substituer à une véritable sécurité pour Israël ou à la création d'un État indépendant pour les Palestiniens.

Seulement, cela est plus difficile à réaliser lorsque les deux parties continuent de prendre des mesures qui sont sans doute politiquement populaires auprès des groupes nationaux, mais qui sont prises au détriment de l'avancement de la cause de la paix. Nous continuons d'exhorter toutes les parties à s'abstenir de prendre de telles mesures, notamment des mesures unilatérales au sein de l'ONU, les activités de peuplement israéliennes et les provocations commises sur l'esplanade du Temple/esplanade des Mosquées, où nous exhortons toutes les parties à respecter le statu quo du site sacré.

Les États-Unis demeurent pleinement engagés à parvenir à un accord négocié sur le statut final permettant à deux États de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. C'est la seule solution viable et, si les parties sont prêtes à emprunter cette voie et s'emploient véritablement à œuvrer d'arrache-pied en faveur de la paix, nous sommes disposés à leur venir en aide. Tous ensemble, nous pouvons et devons aider ceux qui prennent des mesures courageuses en vue de consolider le Moyen-Orient en ces temps extrêmement troublés. La cause de la paix dans la région et la dignité des populations en dépendent.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé et les représentants d'Israël et de la Palestine de leurs déclarations.

L'un des thèmes récurrents des déclarations entendues au cours du débat de haut niveau du mois dernier à l'Assemblée générale avait trait aux graves

préoccupations suscitées par la situation au Proche-Orient. La violence et les conflits dans la région continuent de mettre en difficulté la communauté internationale à de nombreux égards, qu'il incombe au Conseil de sécurité d'examiner.

Le conflit à Gaza cet été nous a rappelé bien sombrement le tribut dévastateur qu'impose le conflit israélo-palestinien dans la vie des civils. La communauté internationale doit agir d'urgence pour aider la population de Gaza à se relever et à s'atteler au difficile travail de reconstruction. Nous nous félicitons de la promesse de contribution de 5,4 milliards de dollars annoncée pour la reconstruction de Gaza et saluons les efforts déployés par l'Égypte et la Norvège pour mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur des efforts de reconstruction.

La situation humanitaire à Gaza doit constituer notre priorité immédiate. Les parties doivent agir avec promptitude pour accélérer les efforts de reconstruction, notamment en mettant à contribution les mécanismes des Nations Unies arrêtés avec l'Autorité palestinienne et avec Israël aux fins d'autoriser l'importation des matériaux de construction. Des progrès urgents sont également nécessaires en vue d'améliorer la fourniture d'électricité, d'eau salubre et de services d'assainissement à la population.

Ce conflit, le troisième à Gaza en six ans, est la preuve qu'un retour au statu quo est inacceptable. Pourquoi la communauté internationale devrait-elle dépenser des milliards de dollars dans la reconstruction de Gaza lorsqu'elle ne dispose d'aucune garantie que cette dernière ne sera pas redétruite d'ici quelques années? Il faut progresser rapidement vers un cessez-le-feu durable permettant de mettre fin à l'engrenage de la violence et de tenir compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Le cessez-le-feu doit être sous-tendu par un mécanisme complet de supervision et de vérification donnant des garanties aux deux côtés. Il est absolument capital que l'Autorité palestinienne revienne à Gaza et rétablisse un gouvernement efficace et comptable de son action, capable d'offrir à la population services et sécurité.

Nous restons gravement préoccupés par la dégradation des conditions sur le terrain dans les territoires palestiniens occupés. Nous déplorons la décision israélienne récente de donner suite aux projets de construction de colonies de peuplement à Givat Hamatos ainsi qu'aux projets d'expropriation de terres situées auprès de Bethléem. Nous sommes profondément préoccupés par la décision que s'apprête à prendre Israël de mettre à exécution les propositions de réinstallation de la population bédouine se trouvant actuellement dans la zone sensible E1. Nous exhortons le Gouvernement israélien à changer de cap maintenant et à revenir sur ces projets.

Nous sommes également préoccupés par les tensions de ces dernières semaines au mont du Temple à Jérusalem et nous exhortons les autorités israéliennes et jordaniennes à travailler de concert pour stabiliser la situation.

Il est clair, à notre sens, que la meilleure façon pour que les familles israéliennes, aussi bien que les familles palestiniennes, vivent à l'abri de la peur de nouvelles violences est de convenir sans retard d'une solution globale négociée. Le Royaume-Uni continuera de travailler étroitement avec les partenaires internationaux à l'appui des efforts déployés en vue d'une solution négociée qui permette l'existence d'un État palestinien aux côtés d'un État d'Israël sécurisé et en sûreté. Nous exhortons toutes les parties à faire les choix difficiles qui sont nécessaires pour que l'on progresse véritablement.

Nous continuons d'être les témoins en Syrie d'une violence effroyable. Pendant qu'une coalition internationale essayait d'empêcher Kobani de tomber aux mains de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), le régime d'Al-Assad a poursuivi sa politique meurtrière d'attaques aveugles et de bombardements aériens de la population civile syrienne, y compris autour d'Alep et de Damas. Il ne doit faire aucun doute qu'Al-Assad ne peut faire partie de la solution à la crise en Syrie. Il faut à Damas un gouvernement doté d'une légitimité aux yeux du peuple syrien, de la crédibilité nécessaire auprès de la communauté internationale et de la capacité de prendre des mesures efficaces contre l'extrémisme. Tant qu'Al-Assad restera au pouvoir, la Syrie ne connaîtra pas la paix. Nous appuyons énergiquement les efforts déployés par le Représentant spécial de l'ONU et exhortons toutes les parties à travailler à une transition politique conduite par les Syriens.

En Iraq, la situation demeure très grave sur le plan de la sécurité, avec le contrôle que maintient l'État islamique d'Iraq et du Levant sur d'importants pans du territoire. Il a encore progressé dans la province d'Anbar ces derniers jours, où il a pris notamment le contrôle de la ville de Hit et s'est attaqué à la capitale de province de Ramadi. Libérer ce territoire des griffes de l'EIIL prendra des mois et des années, et non des

jours et des semaines. Et les retombées épouvantables qu'a l'action de l'EIIL sur la gouvernance, la sécurité et la société iraquienne se feront sentir encore plus longtemps. Nous saluons les mesures prises par le Premier Ministre, M. al-Abadi, en vue de la formation d'un gouvernement de réconciliation nationale. Pour préserver l'intégrité de l'État iraquien, ce gouvernement doit s'engager à adopter une conception plus fédératrice de la décentralisation des pouvoirs vers les collectivités iraquiennes et à partager plus équitablement la manne des ressources naturelles de l'Iraq.

Il est désormais vital que toutes les parties en Iraq aient le courage de jeter des ponts les unes vers les autres, et de lancer en particulier un appel en direction des populations sunnites actuellement assujetties – et dans certains cas acquises – au régime barbare de l'État islamique d'Iraq et du Levant, et qu'il faut ramener dans le giron de la politique nationale si l'on veut pouvoir venir à bout de l'EIIL.

Mme Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : La Jordanie a réitéré les mises en garde les plus claires au sujet des répercussions d'un pourrissement de la situation dans les territoires palestiniens occupés et des graves conséquences de l'impasse dans laquelle se trouve le processus visant à rétablir la paix sur la base de la solution des deux États. Le monde a pu voir comment cela avait conduit à l'éclatement de conflits sanglants qui ont coûté la vie à des milliers de civils palestiniens. Aujourd'hui, nous voici une fois de plus, par la faute des pratiques unilatérales et illégales d'Israël, au seuil de nouveaux affrontements sanglants qui menacent des personnes innocentes, qui menacent la sécurité et la stabilité de la région et qui alimentent les sentiments de frustration et de désespoir.

Les pratiques israéliennes de profanation du lieu saint d'Haram al-Charif, le Noble Sanctuaire, se sont encore intensifiées après le cessez-le-feu décrété dans la bande de Gaza, ce qui indique une chose : Israël est déterminé à poursuivre ses actes d'incitation et de provocation à l'égard des Arabes et des musulmans par tous les moyens possibles. Israël sait parfaitement que le Noble Sanctuaire d'Al-Qods al-Charif, est la ligne à ne pas franchir pour plus de 1,5 milliard de personnes dans le monde, qui ne garderont pas le silence face à de telles violations. Un État soucieux de préserver la paix et la sécurité de son pays et de ses citoyens ne commet pas ces actes, qui, s'ils se poursuivent, mettront Israël en confrontation directe avec les mondes arabe et islamique.

En mars dernier, nous avons mis en garde le Conseil contre ce type d'actes. Nous avons expliqué en quoi ils étaient illégitimes et contrevenaient aux dispositions expresses du droit international humanitaire. Jérusalem-Est est un territoire occupé, reconnu comme tel par la communauté internationale. Israël en est la Puissance occupante, en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice en l'affaire des *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé*.

Les actions unilatérales d'Israël, notamment dans le Noble Sanctuaire, ne modifieront pas le statu quo. Israël doit donc mettre fin de suite à tous ses actes de provocation et à ses politiques visant de propos délibéré à imposer un nouveau fait accompli. Détenir des fidèles musulmans et les empêcher de pénétrer dans le Sanctuaire, commettre à leur égard des actes d'agression comme à l'égard du personnel chargé de l'administration de la dotation, les humilier et permettre que des extrémistes politiques et religieux israéliens s'en prennent à eux, alors qu'ils sont sous la protection de la police israélienne, et profanent le Sanctuaire, tout cela constitue des violations des règles du droit international humanitaire et en particulier du Règlement de La Haye de 1907 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre.

La communauté internationale en général, et le Conseil de sécurité en particulier, doit, par conséquent, assumer ses responsabilités en mettant fin aux actes d'agression d'Israël contre Haram al-Charif. S'ils se poursuivent, ces actes aboutiront à une catastrophe indicible, qui menacerait la paix et la sécurité internationales. Compte tenu de la tutelle hachémite historique des lieux saints de Jérusalem, qui a été confiée à S. M. le Roi Abdullah II ibn Al-Hussein, et du rôle historique spécial que joue la Jordanie s'agissant des lieux saints musulmans, rôle reconnu par Israël à l'article 9 de l'accord de paix, la Jordanie continuera de se pencher sur les violations israéliennes dans le Noble Sanctuaire, et d'y répondre, par tous les moyens diplomatiques et politiques dont elle dispose. Nous continuerons d'œuvrer à préserver et protéger la mosquée Al-Aqsa et le dôme du Rocher et d'autres sanctuaires, et d'empêcher toute tentative de leur porter atteinte. Nous espérons que le message est clair pour tous ceux qui pourraient émettre des doutes sur le statut du Noble Sanctuaire – Haram al-Charif –, et sur le

statut des Arabes et des musulmans en général, et des Palestiniens et Jordaniens en particulier.

Géographiquement, la bande de Gaza et la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, sont une entité d'un seul tenant, et le territoire sur lequel un État palestinien indépendant et pleinement souverain serait édifié, conformément aux termes du processus de paix et de l'Initiative de paix arabe dans son intégralité. Nous accueillons donc favorablement les pourparlers importants sur la Palestine et la reconstruction de Gaza qui ont été organisés par la République arabe d'Égypte. Nous insistons sur le fait que la Jordanie, sous la direction de S. M. le Roi Abdullah, continue d'apporter appui et assistance politique et humanitaire à nos frères en Palestine, notamment aux hommes et femmes irréductibles de la bande de Gaza, qui ont été si durement touchés par les événements. L'hôpital de campagne jordanien a œuvré sans relâche pour soigner les blessés, et nos hôpitaux ont également accueilli de nombreux citoyens de la bande de Gaza qui ont subi de très graves blessures pendant l'agression. Notre organisation caritative hachémite a déployé des convois d'aide humanitaire et d'urgence vers la bande de Gaza, et nous allons envoyer plus de 2 000 habitations mobiles pour des familles qui ont été déplacées.

Nous insistons sur le fait qu'il est très important que le Conseil de sécurité reconnaisse le droit légitime des Palestiniens à vivre dans la dignité et veille à ce qu'un cadre soit mis en place de manière à pouvoir mettre fin à l'occupation et établir un État palestinien. À cet égard, nous soulignons que la principale garantie pour que les sanglants événements récents ne se reproduisent pas serait de faire de la solution des deux États une réalité grâce à la reprise des négociations destinées à atteindre cet objectif. Les négociations doivent être sérieuses, robustes et conformes à des normes visant à obtenir des résultats selon un calendrier spécifique. Elles doivent s'accompagner d'un arrêt complet des mesures unilatérales ou illégales, qui peuvent faire obstacle aux négociations, leur nuire ou même préjuger de leur issue par des tentatives visant à modifier le statu quo ou le statut légal des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, ou par des atteintes aux lieux saints musulmans ou chrétiens à Jérusalem, en particulier le Noble Sanctuaire et, en son cœur, la mosquée d'Al-Aqsa.

La Jordanie voudrait insister sur l'importance de parvenir à un règlement politique de la crise en Syrie, de mettre fin au bain de sang et de favoriser une transition politique compatible avec les aspirations légitimes du peuple syrien. Ce règlement doit restaurer la paix et la stabilité en Syrie et créer un environnement accueillant pour les réfugiés qui retournent chez eux. La Jordanie se tient également aux côtés de l'Iraq dans sa quête de stabilité et de sécurité et ses efforts pour préserver son intégrité territoriale. Nous encourageons toutes les forces politiques iraquiennes à s'impliquer dans un processus politique complet qui leur permette de prendre part à la prise de décisions et qui contribue à renforcer l'unité et les possibilités de réconciliation nationale au sein du peuple iraquien.

En Jordanie, nous luttons contre le terrorisme et les terroristes, et contre ceux qui les défendent ou les appuient. Nous nous efforçons de tarir leurs sources de financement et d'éliminer les risques de terrorisme et d'extrémisme, en particulier grâce à des initiatives visant à promouvoir le dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations. Nous tentons d'expliquer les véritables préceptes de la noble religion qu'est l'islam, et, dans ce contexte, je voudrais rappeler le message d'Amman et de nombre des autres conférences qui ont été consacrées à cette question. Notre priorité absolue est de lutter contre la pensée extrémiste sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous sommes à l'avant-garde des efforts menés à l'échelon international et régional pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme. Nous pensons qu'en agissant ainsi, nous protégeons les intérêts nationaux de la Jordanie, car nous sommes opposés au terrorisme qui nous prend pour cible ou qui commet des crimes sur notre territoire ou contre nos concitoyens.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la participation du Secrétaire général au débat public de ce jour, et le remercions de nous avoir relaté son déplacement dans la région. L'heure est peut-être venue de mettre en œuvre la proposition faite par la Russie il y a quatre ans : établir une mission du Conseil de sécurité en Palestine et en Israël. Si cette initiative n'avait pas été bloquée à l'époque par un certain membre du Conseil, la vague de violence actuelle aurait peut-être pu être évitée, qui sait?

Nous avons écouté avec attention les déclarations faites par les représentants de la Palestine et d'Israël, qui, malheureusement, ne nous ont pas donné lieu d'espérer, ce qui n'est pas étonnant. La situation actuelle au Moyen-Orient n'est guère propice à la relance du processus de paix. Comme cela s'est produit à plusieurs reprises pendant la décennie écoulée, les pourparlers

israélo-palestiniens, commencés l'an dernier sous les auspices des États-Unis, sont dans l'impasse. Israël continue d'exproprier les Palestiniens de leurs terres, réduisant ainsi les chances de parvenir à une solution à deux États juste. La situation est aggravée par l'expansion des colonies en Cisjordanie, et particulièrement à Jérusalem-Est. Les événements récents autour de la mosquée d'Al-Aqsa sont très préoccupants. Nous exhortons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de mesures unilatérales autour d'un problème qui suscite l'émotion de millions de fidèles dans le monde entier.

Parallèlement, nous devons tous reconnaître qu'il n'y a pas d'autre option que les négociations. La Fédération de Russie appuie la poursuite des contacts indirects entre les représentants des Palestiniens et des Israéliens au Caire, tandis que l'Égypte joue un rôle de premier plan pour parvenir à un accord qui permettra un règlement à long terme de la situation à Gaza. Nous estimons que, dans le cadre des contacts du Caire, il est indispensable que l'accord obtenu exclue toute reprise du conflit et toute escalade de la violence à l'avenir. Cette tâche pourrait être soutenue par une reprise des pourparlers à part entière entre les Palestiniens et les Israéliens sur les questions relatives au statut final des territoires palestiniens.

Aujourd'hui, nous nous penchons sur les effets humanitaires graves de la tragédie qui se déroule à Gaza. Nous nous félicitons de la décision d'affecter 5,4 milliards de dollars aux besoins des secteurs en reconstruction, décision prise pendant la conférence internationale des donateurs organisée en Égypte, le 12 octobre, à laquelle la Russie a participé. Pour pouvoir reconstruire l'infrastructure détruite de Gaza, il est impératif que les conditions du cessez-le-feu soient strictement réunies et que tous les accords sur l'acheminement des biens dans la zone, sous les auspices de l'ONU, soient respectés.

Il est vital à cet égard que l'autorité du Gouvernement palestinien d'unité nationale s'étende à la totalité du territoire palestinien, y compris la bande de Gaza. En effet, selon nous, il n'y a pas d'autre option que l'unité palestinienne. Si nous voulons poursuivre les négociations et, en particulier, mettre en œuvre, à terme, un accord de paix, il est essentiel que l'interlocuteur palestinien représente les intérêts de la société palestinienne tout entière, et non de ses diverses composantes. À cet égard, nous sommes favorables à ce que les dissensions palestiniennes internes soient réglées en se fondant sur la plateforme politique de l'Organisation de libération de la Palestine et sur l'Initiative de paix arabe.

Malgré toutes les difficultés, nous ne devons jamais baisser les bras. La Russie est prête à concourir à un règlement de paix tant par les voies bilatérales que selon des formats multilatéraux. Nous pensons que ne pas recourir davantage au Quatuor pour le Moyen-Orient, ces dernières années, a été une erreur. Nous avons toujours été favorables à ce que le Quatuor reprenne ses travaux et joue un rôle plus important dans le processus de paix. Nous sommes prêts à participer à des discussions de fond au cours de la réunion des chefs de représentation des membres du Quatuor qui se tiendra à Bruxelles le 24 octobre.

En ce qui concerne le projet de résolution proposé par la Palestine et qui a été présenté au Conseil de sécurité par la Jordanie, nous tenons à souligner que le texte fait référence aux fondements juridiques internationaux bien connus en vue de la conclusion d'un accord de paix au Moyen-Orient et appuie la voie de négociations pour parvenir à un accord avec Israël. Une telle démarche mérite notre appui.

Les bouleversements en cours au Moyen-Orient qui sont communément qualifiés de Printemps arabe sont loin d'être terminés, mais si l'on essaie de tirer les enseignements de ce qui s'est passé, l'on aboutit forcément à cette conclusion : pour régler une situation de crise, quelle qu'elle soit, il n'y a pas d'autre option qu'un règlement pacifique et non-violent. Les faits nous montrent concrètement que plus audacieuse a été l'intervention dans un pays arabe donné, plus le processus est devenu imprévisible. En Libye, trois ans après les bombardements illégaux de l'OTAN et le renversement de Kadhafi, la situation n'a fait que se détériorer. Les autorités libyennes légitimes ne sont même pas capable de contrôler la situation dans leur capitale, sans parler du reste du territoire libyen.

La Syrie est un autre exemple. Même s'il n'y a pas eu d'intervention militaire directe, les radicaux ont lancé des attaques très agressives contre les autorités gouvernementales légitimes. Ce n'est pas un secret. Ces attaques ont été menées avec l'appui de l'Occident à l'opposition syrienne. En fait, depuis longtemps, l'Occident approuve les actions des terroristes parce qu'ils sont le pilier de l'opposition au Président Al-Assad. Mais est-ce que toutes les fins justifient les moyens? Les derniers événements survenus en Iraq ou le groupe connu sous le nom d'État islamique a commis des atrocités nous rappellent la terrible invasion

des États-Unis d'Amérique en 2003. À l'époque, les États-Unis ont détruit les structures de cet l'État et ont provoqué un conflit interconfessionnel dont le pays ne s'est toujours pas relevé.

Le Conseil de sécurité devrait envisager de tenir une séance de réflexion pour examiner les enseignements à tirer du Printemps arabe et faire une analyse approfondie de la situation qui continue de se détériorer au Moyen-Orient. Cela pourrait peut-être nous empêcher de commettre les mêmes erreurs à l'avenir.

Aujourd'hui, il semble que nos partenaires occidentaux ont une fois de plus commis des erreurs, et ce sont les pays de la région qui devront en faire les frais. La lutte contre le terrorisme doit être menée dans le respect du droit international et sous l'égide du Conseil de sécurité, l'organe qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au lieu de cela, l'on effectue des frappes aériennes sur les positions de l'État islamique dans le territoire syrien sans le consentement du Gouvernement syrien. La soi-disant coalition a refusé de coopérer avec Damas et Téhéran, qui devraient logiquement être des alliés dans la lutte contre le terrorisme dans la région. Peut-être qu'avec cet appui, la campagne contre l'État islamique aurait eu plus de succès.

Dans ce contexte, il est contradictoire et paradoxal que les États-Unis et leurs alliés apportent leur appui à l'opposition dite modérée en leur fournissant des armes, pour les aider à renverser le Président Al-Assad. À plus d'une fois, nous avons vu comment ces soi-disant oppositions modérées se sont radicalisées et comment il est devenu difficile de les distinguer des autres organisations extrémistes.

La Russie demeure favorable à des relations intergouvernementales constructives avec la Syrie, l'Iraq et d'autres États de la région. Nous continuerons de nous acquitter de nos obligations internationales et d'œuvrer pour renforcer la capacité de ces États dans le cadre de leurs efforts courageux pour lutter contre les terroristes et les extrémistes internationaux.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé de ce matin, ainsi que l'Observateur de l'État de Palestine et le Représentant d'Israël de leurs déclarations.

Comme tout le monde, l'Australie a salué l'accord de cessez-le-feu qui a permis de mettre un terme au conflit dévastateur dans la bande de Gaza. Toutefois, toutes les parties à l'accord doivent respecter scrupuleusement ses dispositions. Le cessez-le-feu doit permettre de mettre un terme aux attaques à la roquette et au mortier contre Israël et permettre l'ouverture des points de passage pour l'entrée dans la bande de Gaza de l'aide humanitaire et des matériaux de reconstruction, notamment grâce à un mécanisme efficace de contrôle des Nations Unies. Nous remercions l'Égypte et la Norvège d'avoir organisé la conférence sur la reconstruction de Gaza, qui s'est tenue au Caire, et nous nous sommes engagés à appuyer ces efforts par l'entremise de notre programme de développement.

Le conflit à Gaza nous a brutalement rappelé qu'Israël et les Palestiniens doivent redoubler d'efforts pour parvenir à une solution des deux États. La communauté internationale et le Conseil doivent encourager et appuyer ces efforts à titre prioritaire. Les deux parties doivent éviter toute mesure unilatérale qui pourrait compromettre les chances de la reprise des négociations, que ce soit l'expropriation des terres en Cisjordanie ou les initiatives internationales assorties de conditions et qui ne tiennent pas en considération le droit d'Israël à la sécurité.

En Iraq, les atrocités commises par l'État islamique en Iraq et au Levant (EIIL) ont atteint des proportions sans précédent en termes de barbarie. Cette organisation n'a rien d'islamique ni d'un État – c'est un avis que partagent les chefs religieux musulmans partout dans le monde. Les attaques barbares de l'EIIL ne laissent aucun doute quant à la gravité de la menace qui pèse sur la région et le reste du monde. Ce groupe est en opposition avec les valeurs fondamentales de la communauté internationale et notre sens commun d'humanité. Mon pays, comme tout le monde, condamne résolument ces actes terroristes.

L'Australie s'est engagée à jouer son rôle pour aider l'Iraq et la coalition internationale à lutter contre l'EIIL. Avec le consentement du Gouvernement iraquien, l'Australie a déployé des avions et du personnel, qui mènent des missions au-dessus du territoire iraquien. Cela s'ajoute à nos moyens aériens qui sont utilisés pour fournir un appui humanitaire et logistique à l'Irak. L'Australie va également dépêcher un groupe opérationnel des forces spéciales pour conseiller et aider les forces de sécurité iraquiennes. Ces mesures constituent une riposte prudente et proportionnée à la menace posée par cette organisation meurtrière. Nous exhortons les autres États Membres à apporter leur appui au Gouvernement d'al-Abadi dans ses efforts

pour reconstruire un Iraq stable et uni et à se joindre à ces efforts de lutte contre un ennemi commun.

Nous pouvons en faire davantage pour gagner ce combat. L'EIIL cherche à renforcer ses troupes en faisant appel à des personnes qui sont susceptibles de se radicaliser dans d'autres pays, dont l'Australie. Dans ce contexte, la mise en œuvre intégrale par tous les États Membres de la résolution 2178 (2014) sur les combattants terroristes étrangers, que nous avons adoptée en Septembre, revêt une importance cruciale. Le Gouvernement australien a introduit des mesures législatives pour faciliter les poursuites contre les combattants étrangers et empêcher les résidents australiens de quitter le pays pour participer à des combats à l'étranger. Nous sommes également en train de renforcer notre coopération avec nos partenaires en matière de lutte contre le terrorisme, notamment pour faire face à la menace posée par les combattants terroristes étrangers, et nous encourageons les autres États Membres à envisager une coopération similaire.

Le régime d'Al-Assad est en grande partie responsable du climat de désordre et de violence qui a permis à l'EIIL de se développer et du conflit qui déstabilise la région. Le peuple syrien mérite une meilleure option que de devoir choisir entre le régime d'Al-Assad et l'EIIL. Plus que jamais, il faut lancer un processus politique pour mettre fin à ce conflit et qui permette à tous les Syriens de déterminer leur avenir. Nous saluons les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, et nous nous réjouissons à la perspective de discuter avec lui bientôt au sein du Conseil. Il est grand temps que le Conseil concentre de nouveau ses efforts à la recherche d'une solution politique en Syrie.

Nous saluons l'excellent travail effectué en Syrie par les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires dans des circonstances extrêmement difficiles et dangereuses. La résolution 2165 (2014) a donné lieu à une augmentation modeste mais remarquable du nombre de personnes auxquelles les organismes des Nations Unies peuvent avoir accès, mais la crise humanitaire continue de s'aggraver. Il importe de prêter la plus grande attention à la coordination de ces nouveaux efforts avec les activités d'acheminement de l'aide humanitaire de part et d'autre des frontières déjà en cours, pour tirer le meilleur parti de ces améliorations en ce qui concerne l'accès.

Malgré ces modestes améliorations pour ce qui est de l'accès humanitaire, les parties au conflit continuent de violer les dispositions de la résolution 2139 (2014), que nous avons adoptée à l'unanimité en février, en particulier le régime Al-Assad et les groupes extrémistes en Syrie. Nous sommes choqués par les graves violations des droits de l'homme qui continuent d'être commises, y compris les attaques qui prennent pour cible des enfants, qui ont pris des proportions sans précédent. Le régime d'Al-Assad continue d'utiliser des barils d'explosifs et de se servir du chlore comme d'une arme – ce qui est illégal – pour mener des attaques contre des quartiers habités par des civils, qui sont délibérément pris pour cible dans le cadre d'une stratégie militaire. Le Secrétaire général a fait une observation à ce sujet ce matin. Dans sa résolution 2139 (2014), le Conseil a exigé à l'unanimité qu'il soit mis fin à toutes attaques ainsi qu'à l'emploi sans discrimination d'armes. Il faut que s'applique le principe de responsabilité pour les terribles crimes commis en Syrie en violation du droit international.

Enfin, l'Australie est consciente des menaces accrues à la sécurité auxquelles est confronté le Liban et se félicite des efforts faits par les Forces armées libanaises pour prévenir les attaques terroristes, contrer les groupes de militants, notamment l'EIIL et le Front el-Nosra, et assurer la sécurité dans un environnement de plus en plus difficile. Les Forces armées libanaises ne devraient pas rester sans commandant en chef en ces temps critiques, et les hommes politiques libanais devraient élire un Président sans délai. Les événements qui ont lieu près d'Arsal, notamment la détention en cours de personnel libanais, montre que les menaces à la sécurité du Liban sont bien réelles. Nous exhortons la communauté internationale, et le Conseil plus particulièrement, à continuer d'aider le Liban à relever les défis complexes accrus auxquels il se trouve confronté, notamment le fardeau que représente l'accueil de 1,2 million et plus de réfugiés syriens.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son exposé et de ses inlassables efforts visant à permettre un avenir pacifique et sûr au Moyen-Orient. En particulier, la visite effectuée dernièrement par le Secrétaire général dans la région aura été tant opportune que pertinente, en cela qu'elle lui a permis d'appeler de nouveau l'attention de la communauté internationale sur l'urgence de la situation à Gaza et de réaffirmer sa détermination à apporter un règlement pacifique à la question israélo-palestinienne.

À cet égard, la République de Corée se félicite de ce qu'un mécanisme pour la reconstruction de Gaza ait été créé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Cet accord trilatéral présente, selon nous, un plan solide permettant au Gouvernement palestinien de jouer un rôle de premier plan dans les efforts de reconstruction, tout en tenant compte des légitimes préoccupations sécuritaires d'Israël. À mesure que les matériaux de construction tant nécessaires arrivent à Gaza, les parties doivent trouver le moyen de prévenir un autre cycle de destruction à l'avenir.

Nous sommes aussi encouragés par les résultats de la conférence des donateurs pour Gaza, qui s'est tenue au Caire le 12 octobre. La République de Corée s'est engagée à verser 12 millions de dollars d'aide au peuple palestinien, dont deux millions destinés à appuyer le relèvement économique de Gaza. Nous espérons que toutes les promesses faites seront rapidement honorées afin d'aider à atténuer les souffrances du peuple palestinien.

Toutefois, malgré ces efforts de reconstruction, la République de Corée demeure préoccupée par l'instabilité sous-jacente et le cycle répété des souffrances dans cette région. Nous convenons avec le Secrétaire général que le temps ne joue pas en faveur de la paix. Plus longtemps durera le présent état d'insécurité, plus long sera le chemin qui mène à une paix réelle. L'isolement prolongé de Gaza n'a pas seulement des effets dévastateurs sur la situation économique et sociale actuelle, mais peut aussi avoir des effets plus durables quant à la radicalisation des jeunes. Un accès au compte-gouttes aux denrées alimentaires, aux médicaments et à l'électricité, conjugué à un fort taux de chômage, ne feront que continuer de susciter davantage d'extrémisme et une tendance à la violence. Cela n'est certainement pas dans l'intérêt de la sécurité à long terme d'Israël ni de la paix dans la région.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour jeter les fondements d'une paix durable. Certes, le cessez-le-feu conclu en août est respecté à Gaza, mais il ne saurait constituer une solution définitive. Nous appuyons la poursuite des pourparlers qui se tiennent sous l'égide de l'Égypte en vue de s'attaquer aussi bien aux questions en suspens qu'aux causes profondes du conflit. Nous demandons à toutes les parties de respecter les précédents accords et de retourner à la table des négociations de manière à parvenir à un cadre viable de règlement du conflit israélo-palestinien avec, à la base, la solution des deux États.

À cet égard, nous attendons avec intérêt la réunion du Quatuor à Bruxelles dès cette semaine. Nous espérons qu'elle pourra galvaniser les efforts de médiation en ce moment critique. Étant donné que toute action unilatérale ne ferait qu'entraver les progrès, nous condamnons l'annonce par Israël d'une nouvelle expansion des colonies de peuplement. Nous sommes aussi préoccupés par l'insécurité croissante en Cisjordanie et par les affrontements qui ont eu lieu dans les lieux saints d'Al-Qods. Nous appelons toutes les parties à cesser de susciter d'autres tensions en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

S'agissant de la Syrie, la République de Corée est préoccupée par le sort des civils kurdes assiégés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à Kobani. Un déplacement massif a lieu à un rythme sans précédent et, comme l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, l'a affirmé dernièrement, les risques de massacres, de crimes de guerre et d'éventuels crimes contre l'humanité sont bien réels. Nous exhortons tous les acteurs à prendre les mesures nécessaires pour garantir la protection des civils, notamment en levant les restrictions des mouvements aux frontières.

Nous restons vivement préoccupés par les abus que le Gouvernement syrien continue de commettre contre son peuple. L'emploi de barils explosifs se poursuit malgré l'interdiction explicite par le Conseil de telles armes dans la résolution 2139 (2014). En outre, la conclusion à laquelle est parvenue la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, à savoir que du chlore a été utilisé systématiquement et de façon répétée comme arme est source de vive préoccupation (voir S/2014/212, annexe). Le seul moyen de mettre fin au conflit en cours en Syrie, c'est de reprendre les négociations et de parvenir à un règlement politique. Nous appuyons les efforts qu'entreprend actuellement l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. de Mistura, à cet égard.

Pour ce qui est du Liban, nous restons profondément préoccupés par les tensions qui couvent et qui sont intrinsèquement liées au conflit en cours en Syrie et aux menaces de l'EIIL, qui ont de profondes incidences sur la société libanaise. La détention par le Front el-Nosra et l'EIIL d'otages appartenant aux Forces armées libanaises est source de vive préoccupation, de même que le ressentiment croissant et la réaction de la population du pays à l'égard des réfugiés syriens. Nous

espérons que le Liban élira son prochain Président dès que possible pour garantir la stabilité politique tant nécessaire.

M. Delattre (France) : Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, pour son intervention et je m'associe à la déclaration qui sera faite par le Représentant de l'Union européenne. J'évoquerai le processus de paix israélo-palestinien, la situation en Iraq, en Syrie et au Liban ainsi que la crise en Libye, brièvement.

La solution des deux États doit être sauvée. Cet été, la guerre a de nouveau dévasté Gaza. Cette crise est la troisième en six ans. Plus violente encore qu'en 2008/2009 et qu'en 2012, elle a eu les conséquences tragiques que nous savons : plus de 2 100 morts, dont des centaines d'enfants; 11 000 blessés; des destructions sans précédent. La Conférence du Caire a permis d'exprimer la solidarité de la communauté internationale envers la Palestine et son appui à la reconstruction de Gaza, avec l'annonce d'une mobilisation de 5,4 milliards de dollars. Nous souhaitons que ces annonces soient rapidement suivies d'effets.

Toutefois, nous ne pouvons continuer d'accepter de participer sans fin à ce cycle de reconstruction et de destruction, alors même que les auteurs des destructions ne sont pas sollicités pour contribuer financièrement à la reconstruction. Il est de notre responsabilité de mettre un terme à cette spirale de violence. Cela suppose d'aller bien au-delà du cessez-le-feu conclu 1e 26 août, qui n'apporte pas de solution durable pour Gaza.

À ce jour, comme en 2009, et comme en 2012, rien n'est vraiment réglé. Les parties ont prévu de reprendre prochainement leurs discussions au Caire. Nous les encourageons à le faire sans délai. Il faut conclure un accord durable afin d'obtenir à la fois une levée complète du blocus et une réponse aux préoccupations sécuritaires légitimes d'Israël.

Gaza n'est toutefois que le symptôme d'un mal plus profond : l'impasse du processus de paix. Nous devons être lucides. L'absence d'horizon politique pour les Palestiniens et la menace qui pèse fortement sur la solution à deux États ont conduit à l'initiative du Président Abbas annoncée devant l'Assemblée générale (voir A/69/PV.12). L'accélération de la colonisation, dans des zones particulièrement sensibles dont Givat Hamatos, qui crée une nouvelle colonie à Jérusalem-Est pour la première fois depuis plus de quinze ans, rend l'émergence d'un État palestinien chaque jour plus difficile sur le terrain. Nous devons en tirer les conséquences.

L'augmentation récente des tensions sur l'esplanade des mosquées est également très préoccupante. La France rappelle son attachement à la liberté d'accès aux Lieux saints pour toutes les religions et souligne que toute remise en cause du statu quo sur ce site serait porteuse de risques de déstabilisation importants.

Les paramètres d'une solution au conflit sont pourtant connus : un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et souverain, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël, sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

La France croit en la possibilité d'un règlement définitif, mais le temps pour trouver une solution pérenne n'est pas extensible à l'infini. Le moment est venu de mettre en œuvre la solution des deux États avant qu'il ne soit trop tard. Nous devons pour cela nous donner collectivement les moyens d'y parvenir. Une réflexion sur une évolution de méthode doit être engagée, en vue de conclure et plus seulement de négocier. De nouvelles négociations ne mèneront à rien si elles ne partent pas de paramètres clairs et d'un calendrier de travail. L'échec successif des négociations depuis vingt ans nous le rappelle. Une action du Conseil de sécurité permettant de fixer un cadre à la négociation serait opportune. Les partenaires internationaux doivent s'engager davantage pour accompagner les parties dans la négociation d'un accord global et définitif.

Le rôle des États-Unis est décisif et il restera central. Celui de l'Europe et de la Ligue arabe ne l'est pas moins. Toutes deux ont fait des propositions pour favoriser la conclusion d'un accord définitif et ouvrir la perspective d'une paix régionale. L'Europe ainsi que ses partenaires internationaux devront être prêts à activer les leviers dont ils disposent auprès des uns et des autres pour faire aboutir les négociations. Au fond, nous ne pouvons plus nous contenter d'essayer. Nous devons aboutir. La France est prête à apporter dès à présent sa contribution à cet effort collectif. Sans avancées rapide et, sans aboutissement, il nous faudra bien, à un moment, reconnaître l'État palestinien.

La région fait face à l'émergence du fléau terroriste régional qui s'étend de l'Iraq au Liban en passant par la Syrie. En Iraq, la lutte contre Daech appelle une mobilisation sans précédent de la communauté

internationale, aux côtés du Gouvernement iraquien. Cette réponse repose sur trois piliers : premièrement, une stratégie politique durable pour soutenir les autorités iraquiennes dans le sens de la réconciliation et de l'unité nationale. Daech a prospéré sur les fragilités de l'Iraq, pays soumis aux divisions et aux conflits interreligieux. La résolution de la crise doit avant tout être politique, dans la voie du redressement et de la réconciliation. La récente nomination des ministres de l'intérieur et de la défense ainsi que la prestation de serment des ministres kurdes viennent parachever la formation d'un gouvernement inclusif. Nous devons encourager cette approche; deuxièmement, l'amplification de l'assistance humanitaire et des efforts de reconstruction; troisièmement, la coordination de la lutte contre Daech en matière d'appui militaire, d'assèchement des ressources financières et d'extinction des filières terroristes.

En matière d'appui militaire, la France est engagée dans des opérations d'appui aérien aux forces armées iraquiennes et aux peshmergas. Nous encourageons tous nos partenaires à se joindre à nos efforts.

En Syrie, c'est le régime de Bachar Al-Assad qui a favorisé à dessein le développement de Daech pour faire barrage aux modérés, qui combattent dès lors deux barbaries : celle du régime, et celle de Daech. La Syrie n'a pas à choisir entre ces deux barbaries. Les crimes odieux de Daech ne doivent pas faire oublier que le régime syrien, qui continue chaque jour de bombarder les populations civiles, est le principal responsable de la tragédie actuelle qui a fait 200 000 morts. À ce titre, il alimente l'extrémisme et 1e rejet de son propre peuple, et ne peut en aucun cas représenter la Syrie de demain.

La crise syrienne appelle deux réponses : sur le moyen terme il convient d'élaborer une réponse politique à la crise. La France apportera tout son soutien aux initiatives que pourra prendre Staffan de Mistura pour relancer les négociations et apporter des réponses durables aux aspirations légitimes du peuple syrien. Dans l'immédiat, les capacités de Daech, dont l'est syrien est 1a base arrière, doivent être réduites. La France soutient les frappes de la coalition contre Daech. La France contribue activement à la lutte contre 1e terrorisme dans le cadre d'un partage des tâches. Nous poursuivons également notre soutien à l'opposition démocratique de la Coalition nationale syrienne présidée par Hadi al-Bahra. Ce soutien est, et sera politique, financier et matériel.

Au Liban, la situation s'est nettement dégradée. Les combats qui ont opposé plusieurs groupes terroristes, dont Daech et Jabat Al-Nosra, à l'Armée libanaise au mois d'août à Ersal, démontrent combien 1e Liban subit les contrecoups directs de la crise en Syrie. Nous devons tout mettre en œuvre pour que cessent les attaques contre l'armée et les tentatives de déstabilisation du pays. La politique de dissociation et les principes de la déclaration de Baabda de 2012 constituent le cadre dans lequel toutes les forces libanaises doivent s'inscrire. La mobilisation du Conseil de sécurité est nécessaire pour soutenir le Liban dans trois directions notamment : premièrement, de manière urgente, obtenir l'élection d'un Président. Les pays qui ont des leviers d'action sur les acteurs libanais et leurs alliés régionaux devraient plaider pour parvenir à l'élection d'un Président; deuxièmement, à court et moyen terme, renforcer et accélérer le soutien à l'Armée libanaise. La France travaille étroitement avec l'Arabie saoudite pour finaliser l'initiative de renforcement de l'Armée libanaise; enfin troisièmement, amplifier notre soutien économique et financier afin de renforcer les institutions et les infrastructures au Liban. Avec le plus haut ratio réfugiés/population au monde, ce pays doit bénéficier d'un partage du fardeau.

Enfin, permettez-moi de mentionner d'un mot la situation en Libye, qui nous préoccupe de manière croissante. Ce Conseil doit rester uni et mobilisé afin de répondre aux deux grands défis de la Libye : celui d'abord de la transition politique. La légitimité des autorités issues des élections du 25 juin doit être reconnue par tous. En même temps, elle ne saurait dispenser les autorités d'une approche inclusive. La conclusion d'un cessez-le-feu en Libye et le lancement d'un dialogue politique ouvert et sincère, tourné vers la recherche d'un accord durable, sont le premier pas vers le retour de la paix. C'est tout l'enjeu de la médiation conduite par le Représentant spécial Bernardino León. Tous les acteurs internationaux doivent encourager les parties à prendre part à ce dialogue dans un esprit de compromis. Nous devons quant à nous nous tenir prêts à utiliser les sanctions individuelles prévues par la résolution 2174 (2014) contre ceux qui mettent en danger la paix, la stabilité ou la sécurité en Libye, ou qui entravent la réussite de sa transition politique.

Le second défi de la Libye est celui du terrorisme. La présence en Libye de groupes terroristes divers fait peser un risque important sur la région mais aussi sur l'Europe, et permet aux groupes terroristes sahéliens de reconstituer leurs forces, au Mali notamment. Avec les

pays voisins, une stratégie visant à endiguer la menace terroriste ainsi que les trafics illicites d'armes, doit être encouragée.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé, ainsi que l'Observateur permanent de l'État de Palestine et le Représentant permanent d'Israël de leurs interventions.

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par l'Union européenne.

Le Secrétaire général vient de nous présenter le bilan accablant des cinquante jours de guerre dans la bande de Gaza, le bilan de cette troisième guerre en six ans qui a causé tant de morts et de blessés, anéanti tant de vies et de quartiers.

Nous remercions l'Égypte, dont les efforts ont abouti au cessez-le-feu conclu le 26 août dernier. I1 s'agissait là d'une première étape indispensable pour faire cesser les hostilités, les souffrances et les humiliations. Nous nous félicitons également de la tenue, le 12 octobre dernier au Caire, de la « Conférence sur la Palestine – reconstruire Gaza », organisée par l'Égypte et la Norvège en appui à l'Autorité palestinienne. Notre Ministre des Affaires étrangères et européennes a pu y réaffirmer la solidarité tangible du Luxembourg avec les Palestiniens, qui se traduit par un engagement financier continu de l'ordre de sept millions d'euros par an.

Nous saluons aussi la mise sur pied du mécanisme conclu entre l'ONU, l'Autorité palestinienne et Israël, une autre étape nécessaire pour la reconstruction de la bande de Gaza. Mais nous savons tous qu'il faut aller plus loin. Aucun peuple ne saurait vivre dans les conditions imposées aux habitants de Gaza, assiégés entre trois murs et la mer, ne survivant que grâce à l'UNRWA et à l'aide internationale. Il faut lever le blocus qui étrangle Gaza et son économie.

La guerre de Gaza a traduit l'inéluctabilité des affrontements dans un contexte d'impasse politique, de haine et de discorde. Depuis 20 ans, le processus de paix a connu la répétition de trois états successifs : la relance, l'enlisement et l'échec. Chaque nouveau cycle a apporté son lot de souffrances. Il est désormais grand temps de sortir des sentiers battus. L'heure n'est plus à la répétition des processus stériles, des négociations perpétuelles qui n'aboutissent à rien. Il nous incombe de tirer les leçons du passé.

Les bases d'une paix juste et durable au Proche-Orient ont maintes fois été énoncées. Nous connaissons tous les termes de l'équation, nul besoin donc de les répéter. L'objectif est clair : un État de Palestine souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États. L'heure est venue de prendre des mesures audacieuses et concrètes pour mettre en œuvre la solution à deux États avant que d'autres ne prennent de nouvelles mesures qui rendent cette solution impossible.

Dans ce contexte, le Luxembourg condamne la récente décision des autorités israéliennes d'approuver les plans de construction de 2 610 logements à Givat Hamatos. Cette décision vient directement menacer la solution à deux États et la vocation de Jérusalem à être la capitale de deux États, Israël et la Palestine. Si elle était maintenue, cette décision confirmerait notre doute sur l'engagement d'Israël en faveur d'une solution négociée avec les Palestiniens. Le Luxembourg rappelle ici que les colonies sont illégales au regard du droit international. Nous appelons Israël à revenir sur cette décision et, plus largement, à mettre immédiatement fin aux activités de colonisation à Jérusalem-Est et dans l'ensemble de la Cisjordanie. Tout comme l'Union européenne, le Luxembourg ne reconnaîtra aucun changement aux frontières de 1967 autre que ceux agréés par les deux parties. Nous espérons que le Conseil de sécurité saura jouer tout son rôle, un rôle constructif pour aboutir à la paix, pour encourager et faciliter les efforts visant à sauver la solution à deux États et à mettre un terme à l'occupation. Mon pays est prêt à appuyer ces efforts.

Je me dois d'évoquer une autre tragédie : le conflit qui ravage la Syrie et décime sa population civile depuis plus de trois ans et demi. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : plus de 191 000 Syriens ont été tués en trois ans, dont plus de 10 000 enfants; 10,8 millions de Syriens, dont plus de la moitié sont des enfants, ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence; 4,7 millions de Syriens sont pris au piège des combats dans des zones difficiles d'accès; plus de 3 millions de Syriens ont été poussés à quitter leur pays; plus d'un million d'entre eux se sont réfugiés au Liban, représentant près d'un tiers de la population totale du Liban. En l'espace de quelques semaines, 200 000 civils ont dû fuir la ville de Kobani et se réfugier en Turquie pour se mettre à l'abri de l'avancée meurtrière de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Ces chiffres de victimes et de déplacements donnent le vertige, mais ils ne permettent pas de saisir toute la souffrance infligée aux Syriens, une souffrance qui doit heurter la conscience humaine.

Pour répondre à l'urgence humanitaire, le Conseil de sécurité a su se mobiliser. Des premières suites positives ont été données à la résolution 2165 (2014), adoptée par le Conseil il y a trois mois, en matière d'assistance à travers les frontières de la Syrie avec la Jordanie et avec la Turquie et en matière d'assistance à travers les lignes de conflit. Cependant, les parties au conflit, en particulier les autorités syriennes, continuent d'ignorer les exigences de la résolution 2139 (2014). Les attaques aveugles contre les populations civiles, les écoles et les hôpitaux, les bombardements aux barils d'explosifs, le déni d'assistance humanitaire et l'usage de la famine comme arme de guerre continuent sans relâche. Les obstacles administratifs à l'acheminement de l'aide humanitaire restent en place. Les souffrances des Syriens ne seront pas soulagées par des demi-mesures, la délivrance de visas au compte-gouttes ou l'approbation de quelques organisations non gouvernementales nationales additionnelles. Nous demandons que les parties, en particulier les autorités syriennes, adoptent des mesures concrètes pour mettre en œuvre les résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) dans leur intégralité. C'est d'autant plus urgent que les populations syriennes vont bientôt devoir affronter leur quatrième hiver depuis le début du conflit.

Nous espérons que des progrès dans le domaine humanitaire faciliteront la tâche de ceux qui cherchent une solution politique au conflit, la seule issue possible à ce conflit. Comme l'a dit hier Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe, nous avons besoin d'urgence d'une solution politique. Une telle solution passe par une transition politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien, conformément au communiqué de Genève de juin 2012 (S/2012/522, annexe). À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, pour relancer les pourparlers au niveau politique.

Le Luxembourg est gravement préoccupé par les conclusions du rapport de la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques paru le 10 septembre dernier. Il est désormais avéré qu'un produit chimique toxique, en l'occurrence du chlore, a été utilisé en tant qu'arme, de façon systématique et répétée, contre des villages dans le nord de la Syrie. Les témoignages figurant dans le rapport établissent un lien entre ces attaques au chlore et l'utilisation d'hélicoptères. Or, seules les forces armées syriennes possèdent des hélicoptères en Syrie.

Il y a un an, avec l'adoption de la résolution 2118 (2013), notre objectif était clair. Il s'agissait de faire en sorte que les crimes chimiques ne se répètent plus jamais en Syrie. À nos yeux, le Conseil de sécurité ne saurait tolérer que des violations de la résolution 2118 (2013) soient passées sous silence.

Aujourd'hui, l'heure n'est plus aux tergiversations face aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité perpétrés en Syrie, qu'ils soient commis par les autorités syriennes ou par des groupes extrémistes ou terroristes, au premier rang desquels l'État islamique d'Iraq et du Levant. Ce groupe n'a rien d'un État ni rien d'islamique. Souillant l'islam, il ne cherche qu'à répandre son régime de terreur, à s'enraciner en Syrie et en Iraq et à déstabiliser la région tout entière. L'avancée de l'EIIL ne rend que plus urgent et nécessaire l'appui de la communauté internationale aux pays qui souffrent de l'impact du conflit syrien, à savoir l'Iraq, la Jordanie et le Liban, dont nous encourageons les responsables politiques à élire un président qui puisse continuer de porter la politique de dissociation du pays.

Mon pays appuie pleinement les mesures adoptées pour contrer les terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant, du Front el-Nosra, d'Al-Qaida et des groupes qui leur sont affiliés, pour couper leurs canaux de financement, pour prévenir la radicalisation et endiguer le flux de combattants terroristes étrangers. Nous le faisons en application des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014). Au-delà des actions entreprises aux niveaux politique, économique, militaire et humanitaire, il importe de redoubler d'efforts pour lutter contre l'impunité, quels que soient les responsables des crimes commis. Il s'agit de donner au moins cet espoir aux proches des victimes du conflit syrien et des victimes des égorgeurs de l'EIIL et d'autres groupes terroristes; l'espoir qu'en fin de compte, justice leur sera rendue; l'espoir que les auteurs des crimes abominables commis en Syrie et en Iraq seront tenus responsables de leurs actes. À notre sens, un rôle clef doit revenir à la Cour pénale internationale pour donner vie à cet espoir de justice.

M. Cherif (Tchad) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, pour avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais également remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son exposé. Je tiens à saluer l'engagement personnel du Secrétaire général, plus particulièrement les missions qu'il a effectuées récemment dans la

région, notamment sa visite à Gaza, qui lui a permis de s’enquérir de la situation sur le terrain et de mesurer l’ampleur des dégâts humains et matériels infligés à la population palestinienne lors des dernières opérations militaires israéliennes.

Mon intervention porte sur la question palestinienne. Nous nous félicitons de la tenue au Caire, le 12 octobre, de la conférence pour la reconstruction de Gaza, et nous saluons les promesses et les engagements des donateurs pour contribuer aux efforts de reconstruction et de développement de Gaza.

Cependant, nous pensons qu’il est temps que la communauté internationale prenne ses responsabilités en fixant des garde-fous pour s’assurer que l’agression contre la bande de Gaza ne devienne un phénomène récurrent tous les deux ou trois ans, remettant en cause tous les efforts consentis et dispersant d’énormes ressources financières allouées à sa reconstruction. De ce point de vue, il nous paraît crucial de sortir de ce cercle vicieux, de mettre fin à la spirale infernale de violence et ainsi de rompre avec la logique de la destruction, reconstruction, et vice-versa.

En outre, il ne faudrait pas perdre de vue que le problème palestinien ne se limite pas à l’agression contre Gaza. Il est certes important de mettre fin au blocus et de protéger les Gazaouis de toutes les formes d’agression mais, au-delà, il s’agit avant tout de l’occupation israélienne des territoires palestiniens, qui n’a que trop duré et pour laquelle aucune solution durable et définitive ne semble se profiler à l’horizon.

En dépit des paramètres de solution bien connus de tous, Israël continue de méconnaître les droits légitimes du peuple palestinien et d’empêcher la solution des deux États en faisant fi des résolutions pertinentes des Nations Unies et de ses engagements internationaux.

Eu égard aux bouleversements qui secouent le Moyen-Orient, notamment les foyers de tension et les conflits armés larvés qui favorisent la radicalisation et le terrorisme, le statu quo actuel est totalement inacceptable et très dangereux. Nous déplorons que plusieurs années de négociations entre Israéliens et Palestiniens n’aient rien donné de concret.

Dans ce contexte, il conviendrait de changer de stratégie et d’explorer d’autres options possibles. C’est à la communauté internationale qu’il incombe de ramener Israël à la raison, pour qu’il renonce à son intransigeance en acceptant une solution politique négociée devant aboutir à la concrétisation de la vision de deux États indépendants, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967. À défaut, la communauté internationale devra, à terme, reconnaître l’État palestinien, afin d’assurer la protection du peuple palestinien, même sous occupation, dans le respect du droit international.

À cet égard, la nouvelle initiative du Président de l’Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, soutenue par la Ligue arabe, consistant à fixer une date butoir pour la fin de l’occupation israélienne afin de parvenir à former un État palestinien dans les frontières de 1967, doit mériter l’attention de toute la communauté internationale.

Dans cette perspective, nous saluons l’adoption par le Parlement britannique d’une résolution demandant au Gouvernement de reconnaître l’État de Palestine. Nous saluons également la décision courageuse, annoncée par la Suède, de reconnaître l’État de Palestine. Ces prises de position, au-delà de leur charge symbolique très forte, constituent un pas important dans la bonne direction afin de mettre fin à l’injustice historique amèrement vécue au quotidien par le peuple palestinien depuis six décennies.

Nous sommes profondément inquiets des récents agissements des forces d’occupation israéliennes et des groupes de colons extrémistes autour de l’esplanade de la mosquée Al-Aqsa, qui poursuivent leur assaut, profanent ces lieux saints et attaquent sauvagement les fidèles qui viennent accomplir leur devoir religieux. Cela constitue une provocation, voire une atteinte aux sentiments du monde musulman, et risque de saper les efforts de paix.

Par ailleurs, nous condamnons la politique de colonisation et de destruction des habitations, ainsi que tous les actes arbitraires commis à l’encontre des populations palestiniennes.

À cet égard, nous considérons que les actes d’agression commis par Israël contre la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, le déplacement ou le transfert de civils par les autorités israéliennes, la destruction de biens civils et tous les actes de punition collective constituent des violations graves du droit international humanitaire et des droits de l’homme.

Pour conclure, je voudrais souligner une fois de plus que la communauté internationale doit sortir de son inertie et prendre ses responsabilités historiques et morales, en examinant toutes les options possibles et en exerçant la pression nécessaire sur les parties pour

qu'elles relancent le processus de paix, en vue de mettre un terme aux souffrances du peuple palestinien et de lui permettre d'exercer son droit à un État souverain, indépendant et viable. Cela constitue également la clé de voûte pour le règlement des autres conflits au Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais prendre une minute pour faire une remarque sans rapport avec le débat à proprement parler. Je note qu'au Conseil de sécurité, parfois, nous ne sommes apparemment pas capables de nous comporter comme nous le faisons ailleurs. Par exemple, nous éteignons nos téléphones portables au cinéma et au théâtre. Je prie donc les participants, par respect pour la question à l'examen et pour les orateurs qui s'expriment, de bien vouloir éteindre leur téléphone ou le basculer en mode silencieux.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat public. Par ailleurs, nous apprécions vivement la présence du Secrétaire général et nous le remercions pour les efforts qu'il déploie sans relâche au profit du dialogue entre Palestiniens et Israéliens. Le Chili est en faveur de la paix entre ces deux peuples et de la solution des deux États. Nous avons par conséquent reconnu l'État de Palestine en 2011, notamment dans le but d'appuyer les négociations.

Dans le cadre du récent conflit à Gaza, mon pays a condamné à plusieurs reprises les attaques à la roquette perpétrés par le Hamas et l'emploi disproportionné de la force par Israël dans des zones densément peuplées, entraînant la mort de centaines de civils innocents. C'est la raison pour laquelle mon pays a demandé des consultations avec l'Ambassadeur d'Israël durant le conflit et apporté une contribution financière par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous avons également continué de participer au programme de coopération bilatérale dans la région de l'Amérique latine.

Le Chili salue lui aussi le rôle de médiateur joué par l'Égypte, se réjouit de l'accord de cessez-le-feu conclu le 26 août dernier au Caire. Cependant, comme cela a été signalé, ce cessez-le-feu ne saurait signifier un retour au statu quo, qui est inacceptable et constitue un terreau fertile pour la violence. La communauté internationale doit appuyer la reprise immédiate des négociations. En outre, les parties ont la responsabilité de parvenir à un accord mutuel en s'abstenant de prendre des mesures susceptibles d'entraver le dialogue. À ce propos, les menaces du Hamas et d'autres groupes radicaux à l'encontre de la population civile israélienne doivent cesser. Israël, pour sa part, doit immédiatement mettre un terme à la construction des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés et lever le blocus imposé à Gaza.

La Charte des Nations Unies est très claire quant aux fonctions qui incombent au Conseil de sécurité. Il nous appartient de nous prononcer avec détermination sur ce problème afin de garder à distance les partisans de positions extrêmes. Comme nous l'avons déjà dit par le passé, le Quatuor a un rôle à jouer dans la résolution de ce conflit. Le Chili souhaite la paix pour les deux peuples. Dans cet esprit, mon pays organise une rencontre internationale avec des personnalités israéliennes et palestiniennes favorables au dialogue et à la compréhension, qui aura lieu en novembre dans notre capitale.

S'agissant des problèmes qui touchent le Liban et des effets qui découlent du conflit syrien, nous sommes d'accord sur ce qui a été dit par l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement lors de la dernière réunion du Groupe international d'appui au Liban. La crise actuelle est non seulement une crise humanitaire, mais aussi une crise de développement et de stabilité. Les dirigeants politiques libanais doivent reprendre le dialogue dans une visée d'unité nationale. Il est crucial d'adhérer au principe de dissociation établie dans la Déclaration de Baabda, et que les milices libanaises, y compris celles qui participent à la vie politique, s'abstiennent de prendre parti dans le conflit syrien. Il ne saurait y avoir de paix au Liban tant que le conflit syrien perdure.

Nous regrettons que dans ce dernier conflit, tous les acteurs continuent de commettre des actes de violence à l'encontre de la population civile. Nous sommes préoccupés par les conséquences de ces actes sur les femmes, sous forme de violence sexuelle et d'exécutions sommaires, de même que par les agressions continuelles contre les enfants, y compris leur enrôlement comme enfants-soldats.

Nous sommes inquiets face à l'avancée de l'État islamique d'Iraq et du Levant et à l'offensive qu'il a lancée contre la ville de Kobani, entraînant le déplacement de milliers de personnes. Par ailleurs, nous nous associons à l'inquiétude qu'a exprimée la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires quant à la situation

des personnes prises au piège à Kobani, sans accès à l'aide humanitaire.

Pour finir, nous encourageons l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie à poursuivre les démarches qu'il a entreprises auprès des acteurs syriens et régionaux afin de sortir de l'impasse et de trouver une issue politique. En dépit de la complexité de la tâche, il faut persévérer, car c'est la seule façon de mettre un terme à la situation dramatique qui règne dans la région.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé complet sur les faits survenus récemment au Moyen-Orient. Je remercie également l'Ambassadeur Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État observateur de la Palestine, ainsi que M. David Roet, Représentant d'Israël, de leurs déclarations respectives.

La situation d'ensemble au Moyen-Orient reste délicate. Les conditions qui prévalent actuellement dans plusieurs secteurs de la région ne sont pas tenables car elles risquent d'entraîner une spirale de violence, de terrorisme, de destruction à travers tout le Moyen-Orient. Les différentes parties et les belligérants doivent donc comprendre qu'il ne saurait y avoir de solution militaire dans la région, et qu'ils doivent s'efforcer sérieusement de reprendre les pourparlers politiques afin de trouver des solutions pacifiques à tous les contentieux qui existent au sein des pays ou entre les pays de la région.

Concernant le conflit israélo-palestinien, il est essentiel que les dirigeants de Tel-Aviv et de Ramallah, avec l'appui d'acteurs essentiels tels que les États-Unis, le Quatuor et la Ligue des États arabes, poursuivent les pourparlers en vue de parvenir à la solution des deux États pour permettre aux deux peuples de vivre côte à côte, dans la paix et la sécurité. Les parties doivent déployer des efforts supplémentaires pour reprendre de véritables négociations directes, tout en s'abstenant d'actes de provocation susceptibles de faire dérailler le processus actuel. À cet égard, le Rwanda est convaincu qu'une solution durable aux questions non réglées doit faire l'objet de négociations de bonne foi, et que toute action unilatérale pourrait compliquer la situation actuelle.

Quant à Gaza, la situation humanitaire demeure préoccupante. Nous nous félicitons de l'issue de la conférence des donateurs du Caire pour la reconstruction de la bande de Gaza, qui s'est tenue le 12 octobre. Nous remercions les Gouvernements norvégien et égyptien d'avoir coorganisé avec succès cette conférence, dont les résultats ont dépassé les attentes. Nous espérons que les promesses faites au Caire seront bientôt tenues et auront un effet visible sur le terrain. Nous saisissons cette occasion d'appeler l'ensemble des donateurs et des partenaires internationaux à se joindre aux efforts mondiaux visant à reconstruire Gaza.

Dans le même esprit, nous nous félicitons de l'accord trilatéral récemment conclu entre Israël, l'Autorité palestinienne et l'ONU qui permet de réaliser des travaux à l'échelle requise dans la bande de Gaza, en faisant participer le secteur privé et en donnant un rôle moteur à l'Autorité palestinienne dans les efforts de reconstruction, dans l'espoir que les matériaux de construction ne seront pas détournés de leur objectif civil. En outre, nous appelons les parties à continuer de respecter les engagements qui leur incombent en vertu de l'accord de cessez-le-feu conclu grâce à la médiation de l'Égypte en août dernier. Nous sommes d'avis qu'une mise en œuvre durable de ces engagements permettra à la population gazaouie de reprendre une vie normale, mais surtout d'instaurer la confiance et le climat politique propices à une solution plus vaste et plus durable de la question palestinienne.

Pour ce qui est de la Syrie, il est regrettable que les affrontements militaires continuent de s'intensifier dangereusement, et qu'en trois ans et demi ce conflit ait coûté la vie à plus de 190 000 personnes, alors que 10,8 millions d'autres ont un besoin urgent d'aide humanitaire. Tandis que nous attendons avec impatience d'entendre le rapport qui sera présenté au Conseil par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, sur les possibilités de mettre fin au conflit en Syrie, nous appelons toutes les parties concernées à reprendre les pourparlers de paix de « Genève II », qui représentent la seule voie possible pour mettre un terme à la crise politique, qui a des conséquences terribles sur les plans humanitaire, économique et des droits de l'homme.

Néanmoins, il est clair qu'on ne peut envisager d'entamer des pourparlers politiques avec des terroristes et/ou des forces génocidaires. À cet égard, le Rwanda réaffirme son plein appui à la lutte menée actuellement contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), qui commet des atrocités de masse contre les civils, décapite des journalistes et des travailleurs humanitaires, et persécute les minorités religieuses, dont des chrétiens et des yazidis. Nous estimons qu'il importe que le Conseil

de sécurité, qui a toujours été uni dans sa lutte contre le terrorisme – tout récemment avec les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) – étaye la coalition menée par les États-Unis visant à affaiblir et finalement vaincre l'EIIL. La lutte menée pour sauver la population de la ville syrienne de Kobani d'une extermination barbare, qui se poursuit à l'heure où nous parlons, doit être une réaffirmation de notre responsabilité collective de protéger.

La situation au Liban reste gravement affectée par le conflit syrien, puisque les pilonnages et la contrebande d'armes traversent les frontières, comme les mouvements de réfugiés qui continuent. La participation de différents groupes armés libanais au conflit syrien, en violation de la politique de dissociation choisie par le Gouvernement libanais, a donné lieu à des tensions, qui ont abouti à des violences sectaires principalement le long des zones frontalières libano-syriennes, qui ont entraîné la mort de civils et l'enlèvement de membres de l'Armée libanaise.

Nous félicitons l'Armée libanaise d'avoir jugulé ces menaces à la sécurité et à la stabilité du pays et nous réitérons notre appel à toutes les parties libanaises afin qu'elles continuent de respecter la Déclaration de Baabda et la politique de dissociation du pays.

De même, le Rwanda se félicite de l'aide nouvelle à l'Armée libanaise qui vient d'être annoncée et préconise une aide supplémentaire dans les zones prioritaires. Toutefois, le Rwanda est préoccupé de la vacance prolongée de la présidence depuis maintenant quatre mois, qui augmente la vulnérabilité du pays face aux problèmes de sécurité et aux problèmes économiques et humanitaires qui s'accumulent. Nous tenons à féliciter le Premier Ministre, M. Salam, des efforts qu'il déploie, ainsi que son gouvernement, pour assurer la stabilité du pays. Nous espérons que les parties libanaises parviendront, avec l'appui des pays de la région, à surmonter leurs divergences et à mettre fin à cette impasse constitutionnelle.

Pour terminer, j'aimerais rappeler que, dans tous les conflits et crises du Proche-Orient, une détermination authentique et un appui sans faille de ceux qui bénéficient d'une influence réelle sur les parties sont des conditions *sine qua non* de tout progrès, de toute percée. Il est par conséquent d'une importance critique que les puissances régionales et mondiales maintiennent leur engagement et leur coordination pour assurer une paix durable au Proche-Orient.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé et apprécie les efforts qu'il déploie inlassablement pour promouvoir le processus de paix au Proche-Orient.

La Chine a écouté avec attention les déclarations des représentants de la Palestine et d'Israël. La Chine est extrêmement préoccupée par la situation actuelle entre la Palestine et Israël et par le sort du peuple palestinien. Nous sommes attristés par le grand nombre de victimes qu'a provoquées le conflit à Gaza, dont des victimes civiles, en particulier des femmes et des enfants. Nous condamnons fermement tout recours aveugle à la force et tout acte de nature à provoquer des victimes au sein de la population civile innocente.

En dépit du cessez-le-feu déclaré à Gaza, la situation sur le terrain demeure fragile et la situation humanitaire est inquiétante. Pour faire évoluer la situation une fois pour toutes, il va falloir que la Palestine et Israël travaillent de concert avec le reste de la communauté internationale. Les conflits récurrents entre la Palestine et Israël à Gaza montrent une fois de plus qu'une impasse des pourparlers de paix conduit inévitablement à une aggravation des tensions et qu'elle entraîne les deux parties dans un engrenage de violence et de violence en retour, toujours recommencée. C'est également l'occasion d'un rappel supplémentaire à la communauté internationale que les pourparlers de paix sont la seule issue à la question du Proche-Orient.

Nous espérons que la Palestine et Israël se conformeront au choix stratégique des pourparlers de paix et saisiront l'occasion que leur offre le cessez-le-feu pour reprendre et faire progresser les négociations de fond, afin de parvenir à un règlement rapide de la question de Palestine menant à la création à terme d'un État indépendant de Palestine ayant pour capitale Jérusalem-Est, et jouissant de la pleine souveraineté sur la base des frontières de 1967.

La Palestine et Israël vivent aux côtés l'un de l'autre en tant que voisins. Pour faire la paix, il leur faudra par conséquent de la bonne volonté de part et d'autre. Nous demandons à Israël de mettre fin à la construction des colonies de peuplement dans les territoires occupés, de relâcher les prisonniers palestiniens dans les meilleurs délais, de lever le blocus de Gaza et de mettre en place les conditions nécessaires à la reprise des pourparlers de paix. Nous espérons d'autre part que les factions palestiniennes renforceront leur unité et qu'elles travailleront ensemble à l'appui du Gouvernement national de consensus.

Parallèlement, les préoccupations légitimes d'Israël pour sa sécurité doivent être prises en considération. La Palestine et Israël doivent pouvoir jouir tous deux de la paix et de la sécurité, mais également s'employer tous deux à les maintenir. À l'heure actuelle, il est urgent de reconstruire Gaza, et la Chine se réjouit de l'issue positive de la récente conférence du Caire consacrée à la reconstruction de Gaza. Nous espérons que la communauté internationale tiendra promptement ses engagements. Nous espérons également qu'Israël coopérera activement à l'effort de secours de la communauté internationale afin de permettre que les secours atteignent rapidement et sans heurts la population palestinienne.

La question de Palestine met en jeu la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité doit à cet égard assumer sa responsabilité et jouer le rôle qu'il est censé tenir. Il doit amener la Palestine et Israël à maintenir en place le cessez-le-feu pour que la sûreté et la sécurité des civils et de leurs biens soient préservées, et les amener également à progresser sur le fond de la question de Palestine. Nous nous félicitons du projet de résolution du Conseil de sécurité qu'ont récemment fait circuler les États arabes et appuyons les mesures actuellement prises par le Conseil pour répondre efficacement à la demande raisonnable formulée par la Palestine et les autres États arabes.

La Chine est un ferme partisan et un médiateur sincère de la paix entre la Palestine et Israël. La Chine a pesé en faveur de la paix et des négociations entre la Palestine et Israël, notamment avec la proposition de paix en cinq points présentée peu après le déclenchement du conflit récent. Nous avons également versé une aide humanitaire d'urgence par deux fois à la population gazaouie. Nous sommes prêts à nous joindre au reste de la communauté internationale dans un effort continu et inlassable pour ramener la paix entre la Palestine et Israël aux fins du maintien de la paix et de la stabilité régionales au Proche-Orient.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général non seulement de son exposé mais également, et particulièrement, des efforts qu'il déploie infatigablement et imperturbablement pour rétablir la paix et la sécurité au Proche-Orient.

J'axerai mes observations sur trois questions, à savoir la question palestinienne, la Syrie et le Liban.

Concernant la question de Palestine, nous notons que les deux parties respectent les termes de l'accord de cessez-le-feu du 26 août. Cela a donné ample latitude à la communauté internationale pour concentrer son attention sur la reconstruction si nécessaire de Gaza. Nous nous félicitons de l'organisation de la conférence des donateurs au Caire le 12 octobre, sous la présidence conjointe de la Norvège et de l'Égypte, en vue de financer la reconstruction. Nous félicitons la direction de l'ONU du rôle qu'elle a joué dans la négociation d'un accord entre Israël et l'Autorité palestinienne pour la définition d'un cadre à l'effort de reconstruction.

Tout en veillant étroitement à la reconstruction de Gaza, nous ne devons pas perdre de vue la nécessité de progresser extrêmement résolument dans le processus de paix. Nous devons saisir chaque instant à cette fin et j'estime que le cessez-le-feu actuel doit être considéré comme une occasion de reprendre les négociations à l'arrêt. Nous sommes convaincus que le dialogue demeure le seul moyen viable de résoudre la question palestinienne. Les deux parties doivent entendre les appels bienveillants à reprendre sans tarder les négociations directes que leur adressent les différents partenaires. Le dialogue doit s'accompagner de mesures concrètes prouvant la sincérité de chacun des camps. Il doit aussi être conforme aux résolutions pertinentes des Nations Unies, au mandat de Madrid, à la Feuille de route du Quatuor et à l'Initiative de paix arabe de 2002. Nous réaffirmons notre appui à la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité.

Pour ce qui est de la Syrie, nous nous félicitons que la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne ait mené à bien son travail. Les armes chimiques et matériels connexes déclarés de la Syrie ont désormais été détruits dans des installations désignées à cet effet hors du pays. Le progrès que représente l'achèvement de ce processus délicat marque une étape importante dans la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013). Nous prenons acte du fait que le Gouvernement syrien a coopéré avec la Mission conjointe, et saluons les efforts des États Membres qui ont aidé la Mission en fournissant des ressources financières et/ou matérielles.

Compte tenu des progrès très nets sur le volet chimique du dossier syrien, le Conseil doit maintenant axer son attention sur la recherche des moyens de parvenir à une cessation de la violence et, bien entendu, à un règlement politique. À cet égard, nous attendons

avec intérêt le dialogue que le Conseil aura avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, afin d'évaluer les moyens de relancer les pourparlers de paix qui sont pour l'instant dans l'impasse. Nous exhortons les parties au conflit à déposer les armes et à s'engager sur la voie du dialogue et de la négociation selon le cadre défini dans le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) de juin 2012. Il n'y a pas de solution militaire au conflit en Syrie.

En ce qui concerne le Liban, nous sommes extrêmement préoccupés par les problèmes de sécurité et de souveraineté que pose la présence de milices armées dans le pays. Il ne semble y avoir aucun signe de progrès dans la dissolution et le désarmement des milices, demandés par la résolution 1559 (2004). Par nature, les milices armées affaiblissent l'autorité légitime de l'État et encouragent un climat d'anarchie. Elles n'ont pas leur place dans un système de gouvernance démocratique et, de surcroît, leur présence alimente les tensions confessionnelles. Le Nigéria voudrait que toutes les milices actives au Liban soient dissoutes et désarmées, conformément aux engagements pris au titre de l'Accord de Taëf de 1989. Tant que des milices continueront d'opérer librement au Liban, la paix, la stabilité et la souveraineté de ce pays demeureront menacées.

Nous invitons instamment les dirigeants politiques à faire montre de la volonté politique nécessaire pour sortir de l'impasse causée par l'incapacité de parvenir à un consensus sur le nom d'un président, afin de mettre fin à la vacance du pouvoir apparue après que le Président Suleiman a terminé son mandat en mai. La présidence, qui est l'un des trois grands pouvoirs du système politique libanais, est une composante déterminante de l'équilibre du pouvoir dans le pays. Un consensus rapide autour du choix du successeur du Président Suleiman contribuerait dans une large mesure à stabiliser le Liban.

Mme Jakubonė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public, et je remercie également le Secrétaire général de son exposé.

La Lituanie s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne.

La flambée de la violence extrémiste a atteint un niveau sans précédent. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes terroristes se servent sans scrupules de la religion pour contrôler des territoires et des ressources économiques vitales. Ils brutalisent, tuent et expulsent sans pitié ceux qui n'acceptent pas leurs règles et leurs croyances. Ils enlèvent, violent et vendent comme esclaves les femmes et les enfants. Ils s'en prennent plus particulièrement aux minorités, qu'ils massacrent. Seule une action cohérente et coordonnée peut s'attaquer à ce qui est véritablement une menace mondiale et aveugle. Nous devons tous agir de concert pour démanteler et détruire l'EIIL et consorts, en travaillant main dans la main avec les pays touchés par cette plaie et en venant en aide aux populations locales.

Nous appelons à la mise en œuvre intégrale et scrupuleuse des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) adoptées récemment. L'EIIL et les autres groupes terroristes présents dans la région doivent se voir interdire tout sanctuaire. Tous les canaux dont ils bénéficient pour leur financement, leur armement et leur recrutement doivent être démantelés. Il faut aussi s'attaquer avec toute l'urgence qui convient aux facteurs qui favorisent leur radicalisation et aux griefs qui alimentent la sympathie pour de tels groupes terroristes.

Le phénomène des combattants terroristes étrangers exacerbe la menace en y ajoutant une dimension supplémentaire. Des milliers d'individus sont venus de l'étranger pour prendre part aux conflits. Ils n'ont rien à voir avec les communautés locales, et sont aussi devenus les bras armés qui exécutent les actes terroristes les plus répréhensibles et les plus barbares. Le Conseil de sécurité a deux puissants outils à sa disposition : le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, et le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste. Tous deux se sont vu confier des tâches aussi stratégiques que concrètes, en fonction de leur mandat respectif, pour lutter contre ce fléau. Nous espérons qu'ils nous feront régulièrement le point de leurs travaux à cet égard.

L'Iraq souffre durement de l'offensive de l'EIIL. Le nouveau Gouvernement iraquien élu doit consolider et maintenir les efforts en faveur d'un processus de réconciliation crédible et pour dépasser le sectarisme et les divisions d'hier. Il faut rapidement apprendre des erreurs des dirigeants précédents. Il n'y a pas de temps à perdre. La situation humanitaire est catastrophique. Nous encourageons toutes les parties au conflit à garantir le passage sûr et sans entrave des civils qui fuient la violence et l'accès sans danger des travailleurs humanitaires à toutes les populations touchées.

La bataille féroce pour Kobani est devenue un symbole de résistance, mais elle nous rappelle aussi le refus du Gouvernement syrien de combattre l'EIIL. Face à l'essor de l'EIIL, Al-Assad continue de combattre son propre peuple plutôt que le terrorisme. La situation humanitaire en Syrie et aux alentours, la violence extrémiste et les graves violations des normes fondamentales du droit international humanitaire par toutes les parties au conflit restent notre préoccupation numéro un. Le refus d'accorder l'accès, le fait d'affamer la population comme méthode de guerre, l'utilisation d'armes chimiques et la poursuite des bombardements aux barils d'explosif sur des zones civiles sont autant de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Nous devons impérativement veiller à ce que tous les auteurs de ces crimes rendent des comptes. Dans le même temps, nous convenons que sans des négociations politiques sans exclusive pour répondre d'urgence à toutes les aspirations et revendications légitimes de l'ensemble de la population syrienne, la situation va continuer de se détériorer. Nous appuyons totalement les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, et attendons avec intérêt son exposé au Conseil.

Le Liban aussi est de plus en plus touché par la situation dans la région. En Août, les attaques qui ont visé la ville d'Arsal sont venues rappeler à notre esprit la menace de l'extrémisme expansionniste qui pèse sur ce pays. Des institutions démocratiques solides sont indispensables pour résister à cette menace qui met en péril l'équilibre fragile entre les communautés présentes au Liban. Nous exprimons tout notre soutien au Liban, y compris l'Armée libanaise, et appelons toutes les parties à mettre de côté leurs divergences et à élire d'urgence un nouveau président. Le vide politique actuel doit être comblé pour pouvoir renforcer la résilience du Liban face aux terribles difficultés auxquelles il est confronté.

Au Yémen, le recours à la force par les membres du mouvement Houthi, au mépris des conclusions de la Conférence de dialogue national et de l'Accord pour la paix et un partenariat national, est un grave revers pour la transition pacifique du pays. L'occupation des bâtiments civils et gouvernementaux doit cesser. Le matériel militaire lourd doit être remis au Gouvernement. L'unité et l'intégrité territoriale du Yémen doivent être préservées et toutes les forces politiques doivent faire front commun en faveur de réformes économiques cruciales, car tout nouveau morcellement pourrait tout simplement compromettre la survie du Yémen en tant qu'État. Le Conseil ne devrait plus hésiter à utiliser les outils dont il dispose en vertu de la résolution 2140 (2014) et imposer des sanctions à ceux qui sont derrière ces tentatives de saper la paix, la sécurité et la stabilité du Yémen.

Pour ce qui est à présent du conflit israélo-palestinien, nous remercions l'Égypte et la Norvège d'avoir organisé une conférence sur la reconstruction de Gaza. Nous espérons qu'il s'agit de la dernière fois où la communauté internationale est appelée à reconstruire Gaza. Le retour au *statu quo ante* est impossible. Il doit y avoir un changement radical et durable à Gaza, dans le contexte de la solution des deux États. L'Autorité palestinienne doit pouvoir assumer toutes ses responsabilités à Gaza. Nous jugeons encourageante la récente réunion du Gouvernement palestinien tenue à Gaza. L'accord signé le 25 septembre représente une véritable avancée et il doit être mis en œuvre rapidement et intégralement.

Le Gouvernement israélien doit lever les restrictions qui nuisent au développement socioéconomique de la bande de Gaza, en particulier celles imposées à la liberté de mouvement circulation et les restrictions d'accès. Nous nous félicitons de l'adoption de l'accord trilatéral sur le mécanisme de reconstruction. Dans le même temps, nous restons préoccupés par les récentes tensions en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, en particulier au complexe du mont du Temple, Haram al-Charif, ainsi que par l'attaque dite du « prix à payer » qui a visé une mosquée en Cisjordanie. La décision israélienne d'approuver le nouveau projet de construction de logements à Givat Hamatos est une autre source de préoccupation. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de tout acte qui attiserait les tensions et risquerait de déclencher un nouveau conflit ouvert. Nous appelons le Gouvernement israélien à mettre fin à sa politique d'implantation de colonies à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Nous appelons également l'Autorité palestinienne à utiliser son statut auprès de l'ONU de manière constructive.

Pour terminer, seule une reprise crédible des négociations de paix pourra aboutir à un règlement durable. Notre objectif ultime reste une solution à deux États, où l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité, et dans la reconnaissance mutuelle. La Lituanie est pleinement déterminée à œuvrer dans ce sens.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Argentine.

Je remercie le Secrétaire général d'avoir participé au présent débat public. Je remercie également l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine de sa déclaration. Je remercie aussi le représentant d'Israël.

En premier lieu, j'aborderai brièvement la situation en Syrie et en Iraq, avant d'évoquer le conflit israélo-palestinien, qui est le sujet central de ces débats trimestriels.

Pendant que l'attention du monde est focalisée sur la campagne militaire menée contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Iraq et en Syrie, les efforts visant à trouver un règlement politique à la crise syrienne semblent malheureusement avoir été relégués au second, voire au troisième plan. Nous devons donc garder à l'esprit que l'expansion et la consolidation de l'EIIL et la dissémination de la violence sectaire dans toute la région sont le résultat de la prolongation et de la militarisation incontrôlée du conflit syrien, lequel prend ses racines dans l'incapacité et la réticence des acteurs locaux, régionaux et internationaux à régler leur différends par des moyens pacifiques.

Ainsi, comme en Iraq, où la formation d'un nouveau gouvernement ouvert est la composante centrale de la stratégie visant à aider à endiguer la propagation de l'extrémisme, en Syrie, le règlement du conflit par des moyens pacifiques doit être au cœur des priorités de la communauté internationale. Sans paix en Syrie, il n'y aura aucune paix dans la région, et l'expansion de l'EIIL et d'autres groupes extrémistes ne cessera pas.

Nous espérons donc pouvoir entamer bientôt notre collaboration avec le nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. de Mistura, afin de commencer à réunir les consensus nécessaires pour une action efficace du Conseil de sécurité. Nous saisissons aussi cette occasion pour renouveler notre exigence, à savoir que toutes les mesures visant à lutter contre l'EIIL s'inscrivent dans le respect du droit international et des droits de l'homme, notamment de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et suivent les normes les plus strictes de protection des civils.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, le 12 octobre, l'Argentine a apporté sa contribution aux les efforts de la communauté internationale pour la reconstruction de Gaza. Après 50 jours de violence extrême et de destruction sans précédent, reconstruire Gaza et répondre aux innombrables besoins des victimes sont un impératif humanitaire, politique et moral. C'est une urgence. La coopération de toutes les parties prenantes, sous la direction du Gouvernement palestinien de consensus national, sera indispensable pour traduire les promesses en résultats tangibles.

Tandis que commencent les travaux de reconstruction et que se poursuivent les autres travaux de reconstruction entamés à la suite des autres années de conflit, il est crucial de répéter le message qui a résonné avec tant de force au Caire : nous devons mettre un terme à ce cycle néfaste de destruction grâce à un règlement durable qui aille au-delà de l'assistance à court terme, laquelle ne s'attaque jamais aux causes profondes de la violence. Les résidents de Gaza n'ont pas uniquement besoin d'assistance humanitaire; les habitants de Gaza n'ont pas uniquement besoin de ciment, de briques et de bois. Ce dont ils ont fondamentalement besoin, c'est de liberté. La reconstruction doit donc s'accompagner d'un processus de transformation politique véritable qui mette fin à 47 années d'occupation illégale. À défaut, nous nous contenterions de continuer à gérer le conflit, en partant du principe que, avec des ressources suffisantes, l'occupation peut être plus digne. Ne nous y trompons pas : ce n'est pas possible. Dignité et occupation sont deux concepts absolument incompatibles.

Nous estimons donc qu'il est nécessaire de faire plus que ce que nous avons fait jusqu'ici. Il ne suffit pas de condamner l'emploi excessif de la force par Israël ou les tirs de roquettes du Hamas; de nous indigner devant la mort de civils; de pleurer devant l'assassinat de femmes et d'enfants; de répéter maintes et maintes fois que la construction de colonies est illégale et fait entrave à la paix; ou d'exprimer notre profonde inquiétude devant l'impunité dont jouissent les colons extrémistes et leurs actes d'incitation à la violence dans les lieux saints de Jérusalem. Cela ne suffit pas. Nous devons mettre fin à cette rhétorique répétitive. Nous devons dire que l'on en a surtout assez, de toute cette violence inutile.

Ces 20 dernières années, divers formats et initiatives de négociations ont été testés, et ont échoué. Loin de régler le conflit, ils ont perpétué le statu quo aux dépens des droits palestiniens. Mais ces 20 années n'ont pas été inutiles; elles ont servi à cristalliser au sein de la communauté internationale un ensemble de principes et de paramètres qui complètent les contours de la solution à deux États qui sont contenus dans les résolutions

pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Avant qu'il ne soit trop tard, il est crucial de progresser dans la mise en œuvre de cette solution. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités politiques et institutionnelles, et endosser un rôle clef dans ce contexte en aidant à réunir les conditions nécessaires pour y parvenir.

C'est pourquoi nous appuyons, et continuerons d'appuyer, toutes les propositions qui contiennent les éléments bénéficiant d'une très large acceptation au sein de la communauté internationale pour régler le conflit, qui soient ancrées dans le droit international et s'inspirent de la justice, et qui recherchent la pleine indépendance de la Palestine, en garantissant à Israël le droit de vivre dans la paix et la sécurité. C'est dans cette perspective que nous avons appuyé résolument et dès le départ l'initiative lancée par le Président Abbas, et approuvée par la Ligue des États arabes, afin que le Conseil de sécurité adopte une résolution assortie de paramètres, d'objectifs et d'échéances claires pour la fin de l'occupation. En effet, depuis trop longtemps, sous prétexte que nous devons protéger le processus de paix et donner du temps aux négociations, le Conseil de sécurité approuve tacitement des pratiques qui, dans les faits, portent atteinte à la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, qui est l'un des principaux objectifs des négociations.

Nous ne sommes pas naïfs. L'on peut parvenir à la paix en 24 heures, tout comme la violence peut éclater en 24 heures. Nous ne sommes pas naïfs. Les intérêts et les raisons qui continuent de bloquer toute action efficace du Conseil de sécurité sont connus de tous. Nous devons décider si nous continuerons d'être une partie du problème ou si nous allons désormais faire partie de la solution. Mon pays, l'Argentine, est convaincu que le Conseil de sécurité ne peut pas continuer à fermer les yeux car il est évident que chaque fois qu'il échoue dans sa mission, cela entraîne des coûts intolérables sur le plan humain. Dans une région où les extrémistes imposent de plus en plus la violence et la haine, nous avons le devoir d'apporter notre appui à ceux qui veulent instaurer la paix, et non seulement reconstruire les infrastructures. Nous avons l'obligation d'apporter notre appui à ceux qui veulent instaurer la paix par des moyens pacifiques et légitimes. L'Argentine sera toujours disposée à appuyer ces efforts.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version résumée devant le Conseil.

Nous poursuivrons le présent débat public sans interruption à l'heure du déjeuner, étant donné le nombre élevé d'orateurs.

M. Oyarzábal assume la présidence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier l'Argentine d'avoir organisé la présente séance qui arrive à point nommé et le Secrétaire général de son exposé exhaustif, ainsi que de ses efforts pour régler la situation au Moyen-Orient.

Il y a trois mois, Israël a lancé sa troisième campagne de punition collective de grande portée contre les 1,8 million habitants de Gaza en moins de six ans. En juillet et en août, l'armée de l'air d'Israël a lancé plus de 6 000 attaques, tandis que son armée et sa marine ont tiré environ 50 000 obus de chars et d'artillerie, tuant plus de 2 100 Palestiniens et en blessant plus de 11 000. Comme nous le savons tous, ces victimes étaient en majorité des civils sans défense, dont plus de la moitié seraient des enfants, des femmes, des handicapés et des personnes âgées. Plus de 450 000 habitants de Gaza ont été forcés de quitter leurs maisons, et 277 écoles, 17 hôpitaux et cliniques et plus de 40 000 autres bâtiments ont été endommagés.

Tous ceux qui se sont opposés à l'agression brutale d'Israël contre Gaza et à ses méthodes consistant à tuer aveuglément et à détruire arbitrairement des maisons et des biens méritent nos félicitations. Je dois aussi ajouter que nous avons été particulièrement encouragées par la publication dans le New York Times, le 23 août, d'une lettre ouverte signée par 327 personnes vivant dans 26 pays différents, représentant quatre générations de survivants et de descendants des survivants et des victimes de l'Holocauste, qui ont déclaré ce qui suit :

> « En tant que juifs, survivants et descendants de survivants et des victimes du génocide nazi, nous condamnons sans équivoque le massacre de Palestiniens à Gaza et l'occupation et la colonisation persistantes de la Palestine

historique.... Rien ne peut justifier le bombardement d'abris des Nations Unies, de maisons, d'hôpitaux et d'universités. Rien ne peut justifier que l'on prive les populations de l'électricité et de l'eau ».

La communauté internationale, qui a pris conscience de l'ampleur des destructions, s'est engagée à verser des contributions s'élevant à 5,4 milliards de dollars lors d'une conférence sur la reconstruction de Gaza qui s'est tenue au Caire. Cette générosité est également très louable. Tout aussi important, tous les participants à cette conférence ont souligné l'impératif de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Le Secrétaire général a résumé la situation en disant qu'il était temps de tracer la voie vers une paix juste et définitive entre Israéliens et Palestiniens, qui permet de régler toutes les questions en suspens.

Plus de 20 ans après la signature des Accords d'Oslo et deux ans après que le secrétaire d'État américain, M. John Kerry, ait renouvelé ses efforts en vue de la reprise des pourparlers de paix, il est désolant de voir non seulement la situation humanitaire dramatique qui règne à Gaza mais également comment cet organe qui est chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales continue de rester les bras croisés face aux violations incessantes et fréquentes par Israël de ses obligations en vertu du droit international, qui vont des activités illégales et généralisées d'implantation de colonies aux expulsions de Palestiniens de leurs foyers en passant par les actes de provocation et d'incitation commis par des soldats et des colons israéliens, en particulier à Haram al-Charif à Jérusalem-Est occupée. Il faut que les enseignements tirés des événements de Gaza donnent un nouvel élan au processus de paix, pour mettre définitivement fin à l'occupation israélienne et aider l'État de Palestine à devenir pleinement indépendant tout en garantissant à ses habitants une protection internationale. Dans ce contexte, nous saluons la décision prise par le Gouvernement suédois de reconnaître l'État de Palestine, ainsi que la motion adoptée par le Parlement britannique à cette fin.

À maintes reprises, mon gouvernement a réitéré son engagement en faveur de la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et a appelé la communauté internationale à obliger Israël à s'acquitter de ses obligations découlant de cette résolution, à se retirer des territoires libanais qu'il occupe encore et à mettre un terme à ses violations de la souveraineté libanaise par voie terrestre, aérienne et maritime. Aujourd'hui, nous voudrions lancer à nouveau cet appel et souligner que ce n'est que grâce au renforcement de ses capacités que l'armée libanaise pourra s'acquitter de ses tâches en coopération avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban dans le sud du Liban, combattre le terrorisme et assurer la sécurité et la stabilité dans le pays. Les événements survenus à Ersal ne sont que le dernier chapitre de la lutte de l'armée libanaise contre le terrorisme. À cet égard, ma délégation est très reconnaissante pour les expressions d'appui à notre armée, en particulier au cours des réunions du Groupe international d'appui au Liban qui se sont tenues à Paris, à Rome et ici à New York, en marge de l'Assemblée générale.

Depuis le début du conflit en Syrie, les réfugiés continuent d'affluer au Liban sans arrêt. Le personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés enregistre en moyenne 2 500 nouveaux réfugiés chaque jour. Jusqu'à présent, plus de 1 145 000 de réfugiés ont été enregistrés et les effets de cette situation se font sentir à tous les niveaux dans mon pays. Par exemple, le nombre d'étudiants réfugiés devrait dépasser 140 000 cette année, ce qui représente 57 % des élèves inscrits à l'école publique au Liban. Il est clair que la stabilité de mon pays est menacée par les retombées du conflit syrien.

Comme le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés l'a dit, préserver la stabilité du Liban est l'affaire de tous. Le partage des charges est un réquisit essentiel du succès de l'action que nous menons collectivement pour remédier à la difficile situation humanitaire des réfugiés syriens et de leurs communautés d'accueil. Dans ce contexte, et à la veille de la conférence de Berlin sur les réfugiés syriens, je voudrais souligner à quel point il importe qu'un plus grand nombre des réfugiés se trouvant actuellement au Liban soit inscrit dans tout programme de réinstallation.

Enfin, la difficile situation humanitaire des Syriens, qu'ils soient déplacés dans leur propre pays ou maintenant réfugiés au Liban, en Jordanie ou en Turquie, devrait suffire pour que la communauté internationale redouble d'efforts afin d'aider à atteindre un règlement politique de la crise syrienne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : La question de Palestine est une question inscrite à l'ordre du jour de l'ensemble des organes et institutions de l'Organisation des Nations Unies depuis qu'a été créée

cette Organisation après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Et nous voilà encore une fois en train d'en débattre après les tragiques événements qu'a connus cet été une partie intégrante de l'État palestinien, la bande de Gaza, et qui nous ont confirmé à tous que l'échec à parvenir à un règlement durable et juste de la question palestinienne reste une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Les faits survenus à Gaza ont de nouveau mis en évidence un certain nombre de réalités qu'il nous faut souligner au cours de la présente séance.

Premièrement, le cadre de règlement de la question palestinienne, bien connu et objet d'un consensus international, à savoir la création d'un État palestinien indépendant et viable dans les frontières d'avant juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, est encore, hélas, loin d'être en place, et la raison principale en est la poursuite de l'occupation israélienne et d'autres activités de peuplement illégales, en violation flagrante des dispositions des résolutions de légitimité internationale, en premier lieu la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Et à cet égard, je voudrais souligner le rejet total par l'Égypte de la dernière décision d'Israël de confisquer 4000 dounoums , soit 400 hectares, de terres palestiniennes en Cisjordanie et des mesures qu'il a décidé de prendre dernièrement à Jérusalem-Est.

Deuxièmement, la guerre menée contre Gaza et les justifications auxquelles elle a donné lieu – droit à l'autodéfense et dissuasion – a montré que le motif sécuritaire pour justifier la poursuite de l'occupation et le blocus de Gaza est contraire à toute logique. Preuve en sont les trois guerres lancées contre Gaza au cours de la dernière décennie, ce qui réfute l'allégation que l'occupation ou le blocus de Gaza peuvent garantir la sécurité de l'État d'Israël, et ce sans parler des coûts humains et des conséquences sur le développement qui résultent de la récurrence des conflits pour les peuples de la région.

Troisièmement, l'Autorité nationale palestinienne – et le monde arabe dans son ensemble – a adopté depuis les années 90 la voie politique en tant qu'unique moyen de parvenir au règlement de la question palestinienne et à une issue juste, devant mener à la création d'un État palestinien indépendant. Toutefois, les difficultés que rencontre ce processus, notamment la poursuite des pratiques illégitimes et illégales visant à créer d'autres colonies de peuplement et imposer une nouvelle réalité sur les territoires palestiniens occupés en un court laps de temps, ont mis la direction palestinienne dans une très difficile position vis-à-vis de son peuple, qui compte sur elle pour réaliser ses aspirations à vivre dans la dignité et la liberté dans un État indépendant, d'autant que la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement et la confiscation de terres menacent la viabilité d'un État palestinien et rendent impossible la solution des deux États convenue au plan international, ce qui a amené les dirigeants palestiniens à exiger une échéance pour mettre fin à l'occupation et préserver les droits légitimes du peuple palestinien.

À cet égard, je voudrais citer l'allocution prononcée par le Président de la République arabe d'Égypte devant la conférence pour la reconstruction de Gaza, le 12 octobre :

> « L'Égypte, partant de son rôle historique et régional et de sa vision reposant sur des principes tangibles et des valeurs consacrées, appelle à une action résolument déterminée pour parvenir à un règlement global et juste. Et cet appel n'est pas destiné aux chefs d'État seulement, mais aussi à tous les peuples de la région, peuples qui souffrent des affres de la guerre et ne cessent de compter leurs morts, de panser leurs blessures et d'entendre les gémissements des victimes. C'est pourquoi, à l'adresse des Israéliens, peuple et Gouvernement, je dis que le moment est venu de mettre fin au conflit sans délai en vue de respecter les droits et d'instaurer la justice, qui offre prospérité et espoirs. Faisons de cette occasion un véritable point de départ pour la réalisation de la paix, une paix qui garantisse la stabilité et la prospérité et qui fasse de la coexistence une réalité. Voilà la vision qu'a la Ligue des États arabes de la paix à laquelle nous aspirons et que nous sommes obligés de léguer aux générations futures ».

L'Égypte, sur la base de sa responsabilité historique vis-à-vis de la question palestinienne, continue d'appuyer les aspirations du peuple palestinien et d'aider sa direction, qui est l'Autorité nationale palestinienne dirigée par le Président M. Mahmoud Abbas, à réaliser ces aspirations. À cet égard, je voudrais souligner l'important résultat enregistré au cours de la Conférence du Caire sur la Palestine et la reconstruction de Gaza, qui s'est tenue le 12 octobre et qui a réussi, sous la coprésidence de l'Égypte et de la Norvège, à obtenir les promesses de contributions qui permettront au Gouvernement d'union nationale de reconstruire Gaza.

Je voudrais aussi saluer tous les États qui ont promis d’aider généreusement à la reconstruction de Gaza. Je ne manquerai pas de dire que L’Égypte est fière d’avoir aidé à concilier les vues aux fins de la formation du Gouvernement d’union nationale de Palestine.

L’Égypte appelle le Conseil de sécurité et ses États membres à assumer leurs responsabilités eux aussi en menant une action efficace et dictée par nulle autre considération que celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et en prenant les mesures nécessaires pour mettre fin à l’occupation et permettre la création d’un État palestinien indépendant sur l’ensemble des territoires occupés en 1967, avec pour capitale Al-Qods el Charif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) : Je voudrais tout d’abord remercier la présidence argentine de son programme de travail pour ce mois et d’avoir organisé le débat public d’aujourd’hui sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie aussi le Secrétaire général.

Il est inutile de rappeler les conséquences et le profond impact des bombardements israéliens sur Gaza qui se sont poursuivis pendant 50 jours sans interruption. Le massacre de 500 enfants en est l’acte le plus ignoble, mais nous devons aussi parler des 100 000 déplacés, l’ironie étant que cette fois-ci ce sont les enfants des réfugiés palestiniens qui ont été déplacés une fois encore de leurs terres. Je voudrais citer le Secrétaire général qui a déclaré il y a à peine 10 jours à Gaza : « Je suis ici le cœur lourd. La destruction que j’ai vue en venant ici est indescriptible ».

Nul besoin d’en rajouter, tant ces paroles se suffisent à elles-mêmes. En attendant que la commission d’enquête indépendante créée par le Conseil des droits de l’homme en application de sa résolution adoptée le 23 juillet enquête sur toutes les violations du droit international et du droit international des droits de l’homme, nous disons que l’application du principe de responsabilité et la justice sont essentielles pour le système international. Nous avons aussi observé qu’il y a eu un formidable engouement international pour la reconstruction de Gaza. La conférence internationale qui s’est tenue avec succès au Caire, sous la coprésidence de l’Égypte et de la Norvège, s’est achevée par la mobilisation de 5,4 milliards de dollars, et il est de bon augure que ce soit le Gouvernement d’union nationale de Palestine qui va réaliser le plan de reconstruction en coordination avec l’Organisation des Nations Unies. L’Algérie continuera évidemment d’appuyer pleinement la cause palestinienne à cet égard.

Au cours de la conférence du Caire, mon gouvernement a promis de contribuer 25 millions de dollars, outre une aide humanitaire, alimentaire et médicale d’un montant de 22 millions.

Il est manifeste que la communauté internationale, les États, les organisations internationales et la société civile ont bien réagi à la situation. S’il est certes nécessaire de répondre d’urgence aux besoins exprimés, il est légitime aussi de nous demander si nous allons reconstruire et tirer tout simplement un trait sur les dégâts causés, les destructions et les morts sans allusion aucune au processus de paix, si nous ne faisons que planter le décor pour une prochaine destruction de Gaza, et si nous allons continuer de jouer aux pompiers, comme nous devons le faire bien évidemment, sans jamais arrêter ou confronter les pyromanes.

Le présent statu quo est destructeur. Nous sommes encore en train d’évoquer la nécessité de reprendre les pourparlers de paix, alors qu’Israël a choisi non seulement de revenir sur ses engagements, mais également de poursuivre ouvertement ses pratiques et politiques illégales de colonisation. La décision prise tout récemment de construire plus de 2600 nouveaux logements dans Jérusalem-Est occupée constitue non seulement une violation flagrante de toutes les normes du droit international, mais également un nouveau goulet d’étranglement sur la route déjà incertaine de la paix. Nous rappelons et répétons que cette situation exige une réaction effective et efficace de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité. C’est une obligation à laquelle il est impossible de se soustraire et qu’il est impossible d’ignorer.

Pour ce qui est d’une autre question importante, à savoir la situation extrêmement instable que connaît la région, je voudrais dire, à propos de la Syrie, que notre marge d’action se rétrécit de jour en jour. Il serait vraiment erroné de croire que quiconque peut tirer profit de la situation actuelle. La destruction des maisons et des âmes n’engendre qu’une haine, un terrorisme et une guerre incessants.

Qu’il me soit permis de rappeler quelques simples faits. L’occupation de la Palestine est illégale. Elle doit cesser au nom de la justice et de la paix pour les peuples de toute la région. Il existe des principes internationaux permettant de trouver un règlement juste

de cette question, sinon, cette situation affligera encore une autre génération. La perspective d'un règlement est complètement mise à mal par les politiques et les pratiques israéliennes, qui rendent progressivement impossible la réalisation de la paix. C'est pourquoi mon pays appuie pleinement l'initiative du Président Abbas d'arrêter un calendrier pour la fin de l'occupation. C'est pourquoi également mon pays appuie sans réserve la nécessité urgente de protéger le peuple palestinien conformément au droit international humanitaire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

M[me] Bolaños Pérez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, pour votre leadership et pour le travail réalisé par votre pays à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci qui est particulièrement chargé. Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé très instructif.

Le Guatemala maintient avec fermeté que la diplomatie et le dialogue sont le meilleur moyen de parvenir à une solution à long terme de tous les conflits qui affligent la région du Moyen-Orient. Bien que le niveau d'intransigeance et d'hostilité puissent nous faire paraître naïfs, nous continuons de croire que les solutions politiques aux différends qui, depuis des lustres, divisent cette région, sont la seule voie qui offre la perspective d'une stabilité durable et la possibilité de se réengager sur le chemin du progrès et du développement.

Les récents événements survenus entre Israël et la Palestine ne sont guère encourageants. Les 51 jours de conflit ont eu des conséquences catastrophiques. Plus de 2100 Palestiniens ont perdu la vie, ainsi que plus de 70 Israéliens. Près d'un tiers de la population de la bande de Gaza a été expulsée de ses foyers, et nombreux ont été ceux qui ont perdu tous leurs biens. Des quartiers entiers ont été dévastés, y compris des infrastructures publiques de base. Des dizaines d'écoles, d'hôpitaux et de dispensaires ont été détruits ou endommagés. Des locaux de l'ONU ont été touchés, et des membres du personnel des Nations Unies ont été tués. Le Secrétaire général a qualifié ces destructions d'indescriptibles. Le succès de la reconstruction de Gaza exige une base politique solide.

C'est pourquoi nous jugeons positif l'accord de réconciliation conclu le 25 septembre au Caire. Nous espérons que toutes les parties concernées veilleront à sa pleine application. Nous croyons que la Conférence sur la Palestine et la reconstruction de la bande de Gaza, tenue au Caire le 12 octobre, est un pas dans la bonne direction. Il est encourageant de constater que les travaux de reconstruction ont commencé, et nous espérons que cela aidera la population civile la plus touchée par le conflit. À cet égard, nous reconnaissons le progrès que suppose l'accord tripartite provisoire négocié par l'ONU pour garantir l'entrée de matériaux de construction dans la bande de Gaza.

Toutefois, le processus de paix doit se poursuivre. À cette fin, il faut promouvoir un climat propice à la paix, l'entente mutuelle et le respect des droits de l'homme. Il faut donc ouvrir une enquête sur toutes les violations éventuelles du droit international humanitaire commises par l'ensemble des parties pendant le conflit.

Nous croyons également qu'il importe de renforcer l'accord de cessez-le-feu afin de pouvoir reprendre des pourparlers de paix. À cet égard, il est indispensable que les parties s'abstiennent de toute action unilatérale et de tout acte de provocation susceptible de contribuer à exacerber les tensions.

Il ne faut pas perdre de vue les causes profondes des dernières hostilités : une occupation restrictive qui dure depuis près d'un demi-siècle; le déni continu des droits des Palestiniens et l'absence de progrès tangibles dans les négociations de paix.

Les parties doivent véritablement faire de nouveaux efforts pour s'engager clairement sur la voie d'une paix négociée durable et définitive, qui inclut entre autres choses la levée du blocus, l'arrêt de la construction de colonies de peuplement, la prise en compte des préoccupations légitimes de sécurité d'Israël, et l'établissement de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Nous sommes bien conscients des énormes défis que constitue pour les parties la recherche d'une solution politique, tant au niveau national qu'international, mais, et nous insistons là-dessus, c'est le seul chemin à suivre. Le maintien de la présente situation ne fera qu'approfondir les divisions et empêcher la réalisation de l'objectif tant souhaité de la paix. Le statu quo n'est pas une option viable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis, en premier lieu, de

vous féliciter, ainsi que votre pays, l'Argentine et sa délégation, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois.

J'aimerais commencer mon intervention par une série de questions. Jusqu'à quand allons-nous nous contenter de nous réunir pour faire des discours de préoccupation, de condamnation, de rejet de l'occupation continue par Israël des territoires arabes en Palestine, dans le Golan et dans le sud du Liban? Cette occupation d'une durée sans précédent qui viole le droit international et poursuit sa politique de colonisation, a détruit toute chance de créer un État palestinien, que nous souhaitons tous, et de parvenir à une paix globale, juste et durable.

Cette occupation a toujours fait fi des réunions de cette organisation internationale et des résolutions qu'elle adopte, alors même qu'Israël lui-même a été créé par une résolution de l'ONU, la résolution 181 (III) de l'Assemblée générale. Nul n'ignore que ce mépris affiché par Israël à l'égard de l'ONU et sa persécution continue du peuple palestinien, ainsi que son occupation des territoires arabes, y compris l'occupation du Golan syrien, sont essentiellement le résultat de l'appui irresponsable accordé à Israël par plusieurs États influents, membres du Conseil, tant sur le plan politique, militaire et économique que médiatique.

D'aucuns prétendent constamment qu'ils sont soucieux de sauvegarder les droits du peuple syrien, mais leurs véritables intentions et leurs discours fallacieux ont été mis au jour, notamment pour ce qui est de la condamnation de l'occupation israélienne du Golan syrien depuis 1967. À croire que la récupération du Golan ne fait pas partie des droits du peuple syrien! À croire que le Golan n'est pas une terre syrienne occupée ou que les citoyens syriens ployant sous l'occupation israélienne ne font pas partie du peuple syrien! Où sont les délégations qui chantent les louanges des droits de l'homme et du droit international humanitaire lorsqu'il s'agit de mettre un terme aux campagnes de colonisation d'Israël et aux souffrances des citoyens syriens qui durent depuis près d'un demi-siècle. Qu'est-il advenu de leurs nobles paroles et intentions face à des citoyens qui subissent des politiques de répression, de discrimination raciale et de torture et qui sont privés de leurs ressources naturelles, notamment le pétrole, le gaz et l'eau?

Les événements récents dans la région, qui ont poussé la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) à évacuer provisoirement certaines de ses positions, ne sont pas une simple coïncidence. Ils se sont produits au bon moment, pour confirmer ce contre quoi nous avons déjà averti, à savoir que l'appui fourni par certains régimes, notamment Israël, à des groupes affiliés à Al-Qaida dans la zone de séparation, constitue non seulement une violation flagrante de l'Accord sur le dégagement, du droit international et de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, mais expose également les forces des Nations Unies au danger et les empêche de ce fait de s'acquitter de leur mandat. C'est ce qui est arrivé lorsque ces groupes terroristes ont enlevé à plusieurs reprises des soldats de la paix, des membres de la FNUOD et tiré contre ces soldats ou leurs positions, les obligeant ainsi à évacuer ces positions sous la menace des balles. Ces actes ont été posés en coordination avec un régime qui soutient le terrorisme et prétend être un médiateur, un rôle qu'il joue simplement pour dissimuler le fait qu'il verse des pots-de-vin et des rançons aux terroristes. C'est inadmissible.

Nous ne comprenons pas que l'on n'ait pas tenu compte de toutes les mises en garde que nous avons émises et de toutes les informations que nous avons communiquées à maintes reprises à toutes les parties – l'ONU et les autres – notamment concernant l'appui fourni par Israël à des groupes terroristes et le fait que des positions syriennes ont été directement ciblées. L'objectif est d'aider ces groupes à atteindre leurs buts. Qu'en est-il de la demande officielle que nous avons présentée afin qu'une enquête soit menée sur une éventuelle collusion entre les services de renseignement qatariens et l'enlèvement de soldats de la paix de la FNUOD, en particulier des membres des contingents philippins?

Ces groupes terroristes continuent d'agir, forts de la conviction que l'ONU ne lèvera pas le petit doigt pour intervenir, qu'Israël continuera de leur fournir tout l'appui logistique et militaire nécessaire et que le Qatar continuera de payer des millions de dollars de rançon pour obtenir la libération des personnes détenues. Tout ceci n'est rien de plus qu'une mascarade pour justifier le financement du Front el-Nosra, après que l'adoption de la résolution 2170 (2014), relative à l'interdiction du financement de l'État islamique d'Iraq et du Levant et du Front el-Nosra, leur ait imposé de nouvelles contraintes et de nouvelles restrictions. Cela n'exempte toutefois pas le Qatar de sa responsabilité juridique – c'est une violation flagrante de la résolution 2133 (2014) du Conseil, qui interdit le paiement de rançons à des entités terroristes. Il est grand temps que l'ONU entre en jeu

pour mettre un terme à la collusion turco-saoudienne, qui ne cherche qu'à faire couler le sang syrien et à promouvoir la judaïsation de Jérusalem.

Nous tenons à réaffirmer notre position, à savoir que appuyons le droit du peuple palestinien à l'autodétermination ainsi que la création d'un État indépendant sur l'ensemble de son territoire, avec Jérusalem pour capitale, tout en garantissant le droit des réfugiés à retourner sur leurs terres, dans leurs maisons, conformément à la résolution 194 (III) de 1948 de l'Assemblée générale. Ce droit n'est pas négociable. C'est un droit qui ne disparaîtra ou ne s'évaporera jamais. Il est réaffirmé par le droit international et les résolutions de l'ONU et par tous les instruments internationaux pertinents.

La Syrie condamne les actes de violence commis par Israël contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza. Ces actes marquent une nouvelle évolution du complot et de l'agression dont est victime le peuple palestinien. La poursuite de ces actes d'agression israéliens exacerbe les tensions dans la région. Ces actes ont atteint un degré sans précédent, à tel point qu'ils auront de lourdes conséquences au-delà de la région. C'est pourquoi nous appelons l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, à honorer ses responsabilités en mettant un terme à l'occupation israélienne et à la politique barbare d'agression continue et en forçant Israël à se retirer de tous les territoires arabes occupés jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981).

Aujourd'hui encore, les États-Unis d'Amérique et leurs alliés multiplient les tentatives visant à étouffer tout espoir suscité par la question à l'examen, « La situation au Moyen-Orient ». Ils agissent ainsi pour couvrir les violations du droit international et les crimes commis par Israël en détournant l'attention de ces faits. Les politiques de ces États – avec à leur tête les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Qatar et d'autres – violent les dispositions de la Charte des Nations Unies et les règles du droit international en recourant au terrorisme et à la diffamation pour combattre l'État syrien, notamment en construisant – ou devrais-je dire en créant – des camps d'entraînement pour les terroristes et les mercenaires, tout en prétendant qu'ils ne s'agit que d'opposants modérés. Ces individus sont ensuite envoyés en Syrie en traversant nos frontières depuis les pays voisins, en violation de toutes les résolutions du Conseil relatives à la de lutte contre le terrorisme.

Les déclarations de certaines délégations ont montré que les mêmes États qui soutiennent le terrorisme dans mon pays, la Syrie, sont ceux qui s'efforcent de protéger Israël en essayant de lui éviter tout embarras et en couvrant ses crimes. Les États-Unis d'Amérique ne se sont pas contentés d'utiliser 61 fois le droit de veto pour protéger Israël et prolonger son occupation de nos territoires. En effet, par le passé, les États-Unis sont allés jusqu'à ne pas faire cas des résolutions du Conseil de sécurité pour former des alliances illégales afin de s'en prendre à la souveraineté d'un grand nombre d'États Membres de l'Organisation. Ces alliances illégitimes ont été formées par les États-Unis et le Royaume-Uni hors du cadre du Conseil de sécurité, et elles n'ont provoqué que violence, destruction, anarchie et terrorisme dans le monde entier, au détriment des règles du droit international et des droits de l'homme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Patriota (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier la République argentine d'avoir organisé la présente séance.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je remercie également le Secrétaire général de son exposé. Le Brésil tient également à saluer les interventions du Représentant permanent adjoint d'Israël et de l'Observateur permanent de l'État de Palestine.

Cet examen trimestriel de la situation au Moyen-Orient se déroule une fois de plus dans un contexte d'une recrudescence de tensions et de menaces à la paix et à la sécurité internationales dans différents endroits de la région.

À Gaza, près de deux mois de conflit – le troisième en l'espace de cinq ans – ont laissé dans leur sillage des destructions considérables et une méfiance exacerbée. Le nombre catastrophique de civils palestiniens tués, blessés ou déplacés et l'ampleur des destructions infligées aux habitations, aux infrastructures de base et même aux installations des Nations Unies ne sont pas moins choquants. Il est temps de rompre le cycle de la violence et de faire en sorte qu'Israël et Palestine vivent côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous devons remédier aux conséquences dramatiques récurrentes de notre échec collectif à traiter les aspects fondamentaux

de la question palestinienne, y compris les politiques d'implantation menées par Israël dans l'État de Palestine occupé. Il est urgent d'envoyer un message clair et uni contre le maintien du statu quo au lendemain du conflit. Nous estimons qu'il faudrait changer radicalement la manière dont nous abordons la question de Palestine, notamment au Conseil. Comme la Présidente Dilma Rousseff l'a déclaré le 24 septembre en ouverture du débat général de l'Assemblée générale, le conflit israélo-palestinien « doit être réglé de la manière qui convient » (*A*/69/PV.*6, p. 8*). Si la communauté internationale peut se réunir pour aider à reconstruire Gaza après chaque conflit, pourquoi ne pas aider à élaborer une solution politique pour empêcher de nouveaux épisodes de destruction, pour instaurer la paix au lieu de simplement garantir l'absence de guerre?

Il y a un certain réconfort dans le fait que le cessez-le-feu conclu sous les auspices de l'Égypte se maintient. Nous encourageons vivement les parties à consolider l'accord de base pour être en mesure de reprendre des pourparlers de fond dans le but de venir à bout des causes sous-jacentes du conflit. L'accord trilatéral entre Israël, la Palestine et l'ONU pour la reconstruction de Gaza est une initiative importante et louable, mais cela ne suffit pas. Le blocus devrait être totalement levé, afin de permettre l'entrée dans la bande de Gaza de l'aide humanitaire d'urgence qui est si nécessaire et d'octroyer aux habitants le droit de commencer à rebâtir leur vie.

À la conférence internationale des donateurs qui s'est tenue au Caire le 12 octobre, autre mesure importante pour atténuer les effets des destructions à Gaza, le Brésil a rappelé son action récente pour appuyer l'objectif d'un État de Palestine viable, pacifique et durable. Nous nous sommes également engagés à apporter une contribution supplémentaire de 6 000 tonnes de riz et 4 000 tonnes de haricots à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, en vue de leur distribution à Gaza. Tout en soutenant la reconstruction de Gaza, nous souhaitons que ce soit la dernière fois que les Gazaouis aient à reconstruire. Tous les efforts doivent être déployés afin que les deux camps soient tenus de rendre des comptes pour les violations des droits de l'homme et les infractions au droit international et au droit humanitaire commises durant le conflit. La lutte contre l'impunité est une autre manière d'empêcher que de telles violations et infractions ne se reproduisent.

Le Brésil est de plus en plus préoccupé par la détérioration de la sécurité et de la situation humanitaire en Iraq. Nous condamnons dans les termes les plus forts les attaques et les exécutions odieuses perpétrées par le groupe qui se fait appeler l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), dans l'optique de déstabiliser la région et de propager des idéologies extrémistes. Les mesures prises par les dirigeants iraquiens, en formant un nouveau gouvernement et en affirmant leur détermination à rester unis face aux menaces de l'EIIL, sont louables. Nous encourageons le nouveau Gouvernement à travailler dans un esprit d'ouverture et en vue de répondre aux besoins de tous les citoyens iraquiens, sans considération d'origine ethnique, de religion ou de culte. Il convient que la communauté internationale aide l'Iraq à combattre le terrorisme d'une façon qui soit pleinement et strictement compatible avec les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

S'agissant de la Syrie, il est éminemment troublant que les violences se poursuivent sans relâche et que la situation humanitaire continue de se détériorer, malgré l'adoption des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) et les efforts de l'ONU pour les faire appliquer. Nous condamnons fermement les violations des droits de l'homme qui continuent d'être commises par tous les camps et que dénonce régulièrement la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne du Conseil des droits de l'homme. Comme l'a indiqué le Président de la commission, M. Paulo Sérgio Pinheiro, dans la présentation du rapport le plus récent de son organe, en date d'août 2014 (A/HRC/27/60), à mesure que continue d'augmenter le nombre de Syriens innocents tués, y compris par des groupes terroristes, les histoires et les souffrances de la population semblent de plus en plus passer au second plan face à l'ampleur de la tragédie.

Il n'a jamais été aussi clair qu'il n'existe pas de solution militaire à cette crise. Dès lors, il est inquiétant d'apprendre que certains continuent de croire en l'intérêt de mettre plus d'armes entre les mains de groupes combattants. Le Brésil salue l'action de la mission conjointe de l'ONU et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui a achevé ses travaux en septembre et dont les efforts ont abouti au retrait et à la destruction des armes chimiques déclarées par la Syrie. Nous comptons que la destruction de 12 usines de production restantes sur le territoire syrien débutera dès que possible.

Nous louons la générosité extraordinaire de nombreux pays de la région, parmi lesquels le Liban, la Jordanie, la Turquie et l'Égypte, qui accueillent des réfugiés syriens. La communauté internationale devrait soutenir cette initiative honorable. Le Brésil a également apporté sa contribution en recevant plus de 1 500 réfugiés fuyant le conflit syrien.

Le Brésil s'inquiète de la sécurité et de la stabilité au Liban. Nous condamnons fermement les actes de terrorisme perpétrés par des groupes extrémistes dans la vallée de la Béqaa et alentour, y compris les villes d'Aarsal et de Brital. Nous nous tenons aux côtés du Gouvernement libanais dans sa lutte contre le terrorisme. Notre présence à la conférence internationale sur l'appui aux forces armées libanaises, organisée en juin à Rome, se justifie par notre vive solidarité avec les institutions libanaises. Nous tenons à réaffirmer notre adhésion à la politique de dissociation des crises régionales énoncée dans la Déclaration de Baabda en juin 2012. La participation du Brésil à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dont le Groupe intérimaire d'intervention navale est dirigé par des fonctionnaires brésiliens depuis 2011, joue un rôle de premier plan dans la traduction de notre engagement en actes concrets. En outre, l'école navale brésilienne de Rio de Janeiro forme des cadets de la marine libanaise.

Le Conseil de sécurité a une responsabilité juridique et politique prépondérante et ne peut pas manquer à ses devoirs. Le Brésil s'attend à ce que la situation qui prévaut actuellement au Moyen-Orient poussera le Conseil à entrer dans une nouvelle phase d'action diplomatique active pour régler ces questions dans l'intérêt direct des Palestiniens, Israéliens, Iraquiens, Syriens, Libanais et Libyens et des autres peuples de la région. Le Brésil est prêt à lui porter assistance et à lui prêter son concours.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés et je tiens à vous faire part, Monsieur le Président, des remerciements du Mouvement à votre délégation pour l'organisation, à ce moment crucial, du présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Nous remercions également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour l'exposé qu'il a fait au Conseil ce jour et lui exprimons l'appréciation du Mouvement pour les efforts qu'il déploie sans relâche afin de défendre les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et de promouvoir la paix, notamment sa récente participation à la conférence du Caire et sa visite dans le territoire palestinien occupé, à l'occasion de laquelle il s'est rendu dans la bande de Gaza et a pu constater par lui-même l'horrible tragédie et les destructions massives infligées au peuple palestinien durant l'agression militaire israélienne qui a eu lieu en juillet et en août. Je ne manquerai pas non plus de déclarer que le Mouvement des pays non alignés se réjouit vivement de la tenue et de la réussite de la conférence internationale sur la Palestine et la reconstruction de Gaza, organisée conjointement par l'Égypte et la Norvège au Caire le 12 octobre.

Le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité de longue date avec le peuple palestinien et dire une nouvelle fois son attachement à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes et de ses droits inaliénable, y compris l'autodétermination et la liberté dans un État de Palestine indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'à une solution juste au problème des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, adoptée en 1948.

En 2014, Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, le Mouvement des pays non alignés réitère son appel à l'intensification des efforts internationaux pour promouvoir activement un règlement pacifique, juste et durable, fondé sur les paramètres bien connus et ancrés dans les résolutions applicables de l'ONU et les principales initiatives menées au cours des dernières décennies. Il existe un consensus international autour du fait que le statu quo est intenable, que le peuple palestinien devrait depuis déjà longtemps jouir de sa liberté et de ses droits de l'homme aurait déjà dû intervenir depuis longtemps et que tout doit être fait pour mettre un terme à l'occupation israélienne et à ce conflit interminable.

Nous nous réunissons à un moment où le dernier massacre en date perpétré par les Israéliens à Gaza est encore frais dans nos mémoires. Le Mouvement des pays non alignés a condamné dans les termes les plus forts l'agression militaire israélienne qui a traumatisé l'ensemble de la population palestinienne et choqué le monde entier. La communauté internationale a assisté avec horreur à une agression militaire criminelle qui a duré plus de 50 jours et a fait des ravages parmi la

population, causant des milliers de blessés et entraînant de lourdes pertes humaines et matérielles à travers toute la bande de Gaza.

La catastrophe humanitaire perdure encore aujourd'hui alors que des efforts globaux menés d'urgence destinés au relèvement et à la reconstruction continuent d'accuser du retard en raison du blocus israélien en vigueur. Des maisons et des quartiers entiers sont toujours en ruines. Plus de 100 000 personnes restent sans abri. L'insécurité alimentaire est endémique, et les civils blessés continuent de succomber à cause de la gravité des blessures qu'ils ont subies et de l'absence à Gaza de traitements médicaux et de médicaments de base qui leur permettraient de survivre.

Le Mouvement des pays non alignés condamne le blocus israélien, qui constitue une punition collective flagrante et systématique du peuple palestinien, et exhorte la communauté internationale à continuer d'exiger d'Israël, puissance occupante, qu'il lève le blocus et mette fin à toutes les actions illégales dirigées contre les Palestiniens sous son occupation, et qu'il se conforme au droit international, notamment au droit humanitaire et des droits de l'homme.

À cet égard, le Mouvement condamne fermement la poursuite et l'escalade de la construction de colonies de peuplement israéliennes sur le territoire palestinien occupé, en violation de la quatrième Convention de Genève et des résolutions de l'ONU, y compris celles du Conseil de sécurité. Nous condamnons tout particulièrement la série d'actes illégaux commis ces dernières semaines, y compris la saisie d'environ 400 hectares de terrain près de la ville palestinienne de Bethléem et la progression des plans de construction de 2 600 logements pour les colons à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est occupée. Toutes ces violations et bien d'autres, en particulier la démolition d'habitations, les déplacements forcés de civils palestiniens, l'arrestation et la détention de Palestiniens, y compris d'enfants, et la violence, la terreur et les provocations incessantes des colons et des extrémistes israéliens, notamment vis-à-vis des sites religieux sensibles, en particulier la mosquée Al-Aqsa, ont aggravé les conditions sur le terrain et renforcé les doutes déjà sérieux quant à l'engagement déclaré d'Israël à rechercher la paix et la solution des deux États.

En dépit des sérieux efforts déployés par la communauté internationale et de ses appels répétés à la recherche d'une solution pacifique et globale qui soit conforme au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, l'occupation militaire par Israël de terres palestiniennes et arabes se poursuit, tout comme le déni et la violation des libertés et des droits inaliénables du peuple palestinien par Israël, puissance occupante. L'incapacité à régler ce problème continue de nuire à la crédibilité de notre système international et de l'état de droit au niveau international.

Le Conseil de sécurité ne saurait rester sur la touche dans la recherche d'une solution juste et pacifique à la question palestinienne, surtout alors que la situation continue de se détériorer considérablement. Le Conseil de sécurité doit jouer le rôle qui lui revient conformément à la Charte des Nations Unies. Le Mouvement des pays non alignés prie donc instamment le Conseil d'agir sur-le-champ afin de mettre un terme à la situation difficile dans laquelle se trouve le peuple palestinien et de prendre des mesures fermes pour faire cesser l'occupation israélienne et l'injustice qui dure depuis des décennies.

La question de Palestine est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis maintenant plus de 66 ans, et pourtant les Palestiniens n'ont pas la moindre lueur d'espoir de concrétiser leur droit à l'autodétermination et à la liberté. Bien qu'ils participent de bonne foi aux efforts de paix depuis des décennies, le sort des Palestiniens s'est aggravé sur tous les fronts en raison des politiques et pratiques illégales menées par Israël, qui enracinent l'occupation et sapent tous les efforts de paix.

Il est temps que le Conseil fasse un geste historique pour mettre fin à l'occupation des terres palestiniennes et pour ouvrir la voie à un règlement pacifique du conflit. Ce faisant, le Conseil s'acquitterait de son devoir de maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte, et contribuerait véritablement à la quête d'une solution au conflit israélo-palestinien, donnée centrale du conflit israélo-arabe, qui demeure une source de grave préoccupation pour la région et pour la communauté internationale dans son ensemble, de même qu'au regard des perspectives de paix et de stabilité mondiales.

Le Liban continue de pâtir des violations incessantes de ses frontières par Israël et des incursions contre son territoire, auxquelles s'ajoutent des années d'occupation et d'agression. Malheureusement, Israël continue de violer l'espace aérien libanais, en intensifiant ses incursions au-dessus du Liban. Ces activités constituent des violations flagrantes de la souveraineté libanaise et des résolutions internationales pertinentes, en particulier de la résolution 1701 (2006),

dont les dispositions doivent s'appliquer de manière à garantir la consolidation des fondements de la stabilité et de la sécurité au Liban et à empêcher Israël de violer quotidiennement la souveraineté libanaise.

S'agissant du Golan syrien occupé, le Mouvement condamne toutes les mesures prises par Israël, puissance occupante, visant à modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé, qui se sont intensifiées après le déclenchement de la crise syrienne. Le Mouvement des pays non alignés exhorte une fois encore Israël à se conformer à la résolution 497 (1981) et à se retirer entièrement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Je voudrais dire quelques mots à titre national, en réponse à la déclaration faite par le représentant d'Israël aujourd'hui au Conseil. Il a une fois de plus ressassé les inepties et la rhétorique infondée qui vont dans le sens de ce qui a été récemment affirmé à l'Assemblée générale, et qui a par la suite été réfuté, ridiculisé ou ignoré par l'assistance.

La substance des propos formulés aujourd'hui par le représentant d'Israël était objectivement erronée. Ce n'est pas l'Iran, mais bien le régime israélien qui est à l'origine de toutes les crises et difficultés que connaît le Moyen-Orient depuis sept décennies. L'occupation continue par ce régime des territoires d'autres peuples et les agressions qu'il commet régulièrement pour appuyer cette politique sont au cœur de la situation dans laquelle se trouve actuellement la région. Déplacer et emprisonner les individus, assiéger Gaza, créer des réseaux de terroristes, commettre des assassinats ciblés et des attentats terroristes dans la région et au-delà, y compris en Iran, accumuler des armes nucléaires, utiliser des armes interdites contre les enfants et les femmes de Gaza, et ainsi de suite, sont autant de conséquences de la politique d'occupation et d'agression menée par ce régime.

Il ne fait aucun doute que ces politiques israéliennes constituent le facteur le plus important de la création d'un terreau fertile pour les groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida et le Front el-Nosra dans la région.

Les déclarations regorgeant d'allégations sans fondement contre mon pays que les représentants de ce régime prononcent de temps à autre sont simplement destinées à justifier les agressions et les atrocités commises à l'encontre d'autres peuples de la région, de même que la politique d'apartheid constamment appliquée à l'intérieur de ses frontières. Alors que mon gouvernement tente de dissiper le malentendu concernant son programme nucléaire pacifique, il est absurde que le régime même dont on sait parfaitement qu'il possède des centaines d'armes nucléaires ose accuser à tort d'autres pays d'essayer d'acquérir des armes similaires.

Il est également bien connu que ce régime a toujours fait de son mieux pour saboter et perturber les négociations sérieuses et franches menées entre l'Iran et le groupe des cinq plus un, sachant que ces négociations pourraient les priver d'une excuse pour poursuivre leur politique d'occupation et d'agression.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Malaisie.

Mme Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et vous remercie d'avoir convoqué ce débat public. Je tiens également à exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son exposé détaillé.

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et à la déclaration faite par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La Malaisie se félicite de la visite effectuée par le Secrétaire général la semaine dernière au Moyen-Orient, qui a contribué à maintenir l'attention de la communauté internationale sur la nécessité urgente de s'attaquer aux causes profondes du conflit israélo-palestinien. La Malaisie est entièrement d'accord avec le Secrétaire général sur le fait que le statu quo n'est ni viable ni souhaitable.

Le mois dernier, le Tribunal Russell sur la Palestine s'est réuni à Bruxelles pour examiner les violations du droit international commises durant le récent conflit à Gaza. Sur la base des conclusions de 12 experts reconnus qui représentent différents domaines et pays, le Tribunal a jugé Israël coupable de crimes contre l'humanité et de génocide. Le Tribunal a également déclaré qu'Israël, puissance occupante dans la bande de Gaza, ne peut justifier son agression militaire dans la bande de Gaza comme relevant de la légitime défense. En droit international, une population vivant sous un régime colonial ou une occupation

étrangère est en droit de résister à l'occupation. Ainsi, l'action d'Israël visait à en perpétuer l'occupation et à réprimer la résistance plutôt qu'à recourir à la force en légitime défense. Il ressort donc qu'Israël a également violé deux principes cardinaux du droit international humanitaire, à savoir le principe de proportionnalité et la nécessité d'opérer une distinction claire entre cibles civiles et militaires.

Ces derniers mois, Israël a annoncé une nouvelle expansion des colonies de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Les Palestiniens continuent d'être soumis à un déplacement forcé du fait de la démolition de leurs maisons et de leurs biens par la Puissance occupante. Ces colonies de peuplement israéliennes sont indubitablement illégales en droit international et constituent un obstacle à la création d'un État palestinien.

La Malaisie est également profondément préoccupée par la montée des attaques et des provocations d'Israël à l'encontre des lieux saints de Jérusalem, notamment l'esplanade de la mosquée al-Aqsa. Nous condamnons fermement les tentatives faites par les autorités israéliennes de modifier le statut et l'identité des lieux saints de Jérusalem. Nous appelons à cesser ces provocations avant que la situation ne dégénère de nouveau en un autre incident aussi tragique qu'insensé.

La communauté internationale a exhorté maintes fois le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités face aux violations flagrantes et continuelles par Israël du droit international, du droit international humanitaire, des résolutions des Nations Unies et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Et pourtant, le Conseil de sécurité demeure paralysé, tandis qu'Israël poursuit ses actions illégales en toute impunité.

Puisque le Conseil de sécurité continue de fermer la porte à la Palestine, il ne doit pas accuser ou punir la Palestine parce qu'elle essaie de s'ouvrir d'autres portes en vertu de la foi qu'elle a dans le droit international et le multilatéralisme, afin de parvenir à exercer le droit à l'autodétermination qui lui a été si longtemps dénié. La décision palestinienne d'accéder à différents traités et conventions internationaux, au début de l'année, y compris les quatre Conventions de Genève, est à saluer. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, c'est-à-dire dans le sens de la transformation de la Palestine en membre responsable de la communauté internationale, lié par les règles et les normes du droit international.

Si la Malaisie convient que la solution finale du conflit réside dans les négociations bilatérales, elle considère cependant qu'il n'est pas admissible de faire durer indéfiniment les négociations, tandis que la population palestinienne continue de souffrir. Nous perpétuons l'injustice historique faite au peuple palestinien si nous persistons à dire que son unique espoir d'obtenir son propre État de Palestine dépend de négociations indéfinies avec Israël, tandis qu'en même temps nous permettons à Israël de s'éloigner toujours davantage d'une solution à deux États. La Malaisie appuie fermement, par conséquent, l'effort palestinien visant à fixer un calendrier pour la fin de l'occupation israélienne. Nous appelons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à ne pas refermer sa porte une fois de plus et à appuyer au contraire l'effort visant à mettre fin au colonialisme et à l'apartheid contre la Palestine dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région.

La Malaisie se félicite de l'issue de la récente conférence des donateurs du Caire. Nous félicitons les Gouvernements égyptien et norvégien d'avoir organisé cette conférence. La Malaisie demeure déterminée à fournir une aide au peuple palestinien et à en faciliter l'acheminement. Dans le cadre de sa contribution à la reconstruction de Gaza, la Malaisie a versé une somme de 1,35 million de dollars à la Palestine, à titre bilatéral et multilatéral. Cette somme comprend les 100 000 dollars versés dans le cadre de l'appel éclair pour Gaza lancé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et les 100 000 dollars versés au Fonds de solidarité islamique de l'Organisation de la coopération islamique, à partir du Fonds d'affectation spéciale pour l'aide humanitaire au peuple palestinien mis en place par le Ministère malaisien des affaires étrangères. Au cours des récents affrontements dans la bande de Gaza cet été, les organisations non gouvernementales malaisiennes ont également livré 40 tonnes de fournitures humanitaires et médicales aux Palestiniens de Gaza pour aider à soulager leurs souffrances.

La communauté internationale doit faire davantage que se borner à reconstruire Gaza. Comme l'a souligné le Secrétaire général au cours de son déplacement à Gaza cette semaine, il faut mettre un terme au cycle sans fin de la construction-destruction-reconstruction et nouvelle destruction. Les 50 jours de

conflit de cet été 2014 ont constitué le plus important assaut d'Israël contre la bande de Gaza depuis le début de son occupation de Gaza en 1967. Nous prions pour que ce soit le dernier.

Le Président (*parle en espagnol*) :Je donne à présent la parole au Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

Par souci de temps, je prononcerai ici une version nettement abrégée de ma déclaration, dont le texte complet sera distribué.

L'Union européenne se félicite de l'issue positive de la conférence du Caire sur la Palestine, « Reconstruire Gaza ». Il est désormais essentiel que l'Autorité palestinienne assume pleinement ses responsabilités gouvernementales à Gaza et qu'Israël lève les restrictions imposées au développement socioéconomique de la bande de Gaza, notamment au niveau de la circulation et de l'accès à ce territoire. Il est également essentiel de mettre fin à la menace que représentent pour Israël le Hamas et les autres groupes activistes de Gaza sous la forme notamment des attaques à la roquette et de la construction de tunnels. Tous les groupes terroristes doivent déposer les armes et être empêchés de se réarmer.

L'accord du 25 septembre auquel sont parvenues les parties palestiniennes et la réunion du 9 octobre du Gouvernement palestinien de consensus national à Gaza constituent des avancées positives dans la bonne direction, qu'il faut poursuivre. L'Union européenne se félicite du mécanisme temporaire de surveillance négocié par l'ONU, Israël et l'Autorité palestinienne en guise de première étape vers la nécessaire ouverture de tous les points de passage, ainsi que des mesures initiales annoncées par Israël en ce qui concerne les questions de circulation et d'accès, et qui doivent être mises en œuvre et étendues.

Nous restons prêts à accroître encore nos efforts afin de renforcer les capacités de l'Autorité palestinienne, en vue en particulier de permettre le déploiement rapide de ses forces aux passages frontaliers et d'appuyer une levée sûre et efficace du bouclage grâce à une présence de l'Union européenne aux points de passage de Gaza. De plus, nous sommes prêts à envisager des solutions permettant d'appuyer la création d'un lien terrestre entre la Cisjordanie et Gaza et à analyser la faisabilité d'un lien maritime entre Chypre et Gaza.

Nous demeurons convaincus que la fixation de paramètres clairs pour définir la base des négociations est essentielle à la réussite du processus. Puisqu'il est urgent de progresser concrètement vers une solution à deux États, l'Union européenne continuera de promouvoir activement sa position en ce qui concerne ces paramètres et elle est disposée à oeuvrer avec les États-Unis et les autres partenaires à une initiative visant à la reprise des négociations de paix, sur la base des principes suivants.

Un accord doit être trouvé concernant les frontières des deux États, sur la base des lignes de démarcation du 4 juin 1967, avec d'éventuels échanges de territoires équivalents selon ce qui pourra être convenu entre les parties. L'Union européenne entend ne reconnaître les modifications apportées aux frontières d'avant 1967, y compris s'agissant de Jérusalem, que lorsqu'elles auront été arrêtées en commun par les parties. Il convient de mettre en place des dispositifs de sécurité qui, du point de vue des Palestiniens, respectent leur souveraineté et montrent que l'occupation est terminée, et qui, du point de vue des Israéliens, protègent leur sécurité, préviennent une résurgence du terrorisme et permettent de gérer efficacement les menaces à la sécurité, y compris de nouvelles menaces vitales provenant de la région. Il convient de trouver une solution juste, équitable, arrêtée en commun et réaliste à la question des réfugiés. Les aspirations des deux parties en ce qui concerne Jérusalem doivent être satisfaites. Il faut trouver un moyen, par la négociation, de régler la question du statut de Jérusalem comme capitale des deux États.

Nous demandons instamment à toutes les parties de s'abstenir de toute action de nature à hypothéquer une reprise des négociations et les perspectives de paix. Nous renouvelons également notre appel à la direction palestinienne afin qu'elle se serve de son statut à l'ONU de façon constructive.

Les événements sur le terrain rendent la perspective d'une solution à deux États de plus en plus inatteignable, tandis que l'existence d'un État unique ne serait pas compatible avec les aspirations des deux parties. À cet égard, nous déplorons vivement les

récentes décisions israéliennes tendant à approuver un nouveau projet d'activité de peuplement à Givat Hamatos et à autoriser le développement supplémentaire de colonies dans le quartier de Silwan à Jérusalem-Est. C'est là une nouvelle mesure extrêmement nocive qui compromet les chances d'une solution à deux États et met en question l'attachement d'Israël à un règlement pacifique négocié avec les Palestiniens.

Les colonies de peuplement sont illégales en droit international. Nous demandons au Gouvernement israélien de revenir de toute urgence sur ses décisions et de mettre fin à sa politique d'implantation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ainsi qu'aux violences perpétrées par les colons, à l'aggravation des conditions de vie des Palestiniens de la zone C, aux démolitions, notamment des projets financés par l'Union européenne, aux évictions et aux transferts forcés, entre autres des communautés bédouines de la zone C, et à la montée des tensions et aux remises en cause du statu quo du site d'Haram al-Charif sur le mont du Temple. Nous renouvelons l'offre que nous avons faite aux deux parties concernant un ensemble de mesures d'appui politique, économique et en matière de sécurité et la mise en place d'un partenariat privilégié avec l'Union européenne en cas de règlement de paix définitif.

Nous sommes déterminés à nous attaquer de manière globale et coordonnée à la menace régionale que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent et à remédier à l'instabilité et à la violence sous-jacentes qui ont permis à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)/Daech et à d'autres groupes terroristes de prendre pied. Nous appuyons les efforts déployés par une soixantaine d'États pour éliminer cette menace. L'Union européenne appelle tous les partenaires à veiller au respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014). Les politiques d'exclusion en Iraq et l'instabilité en Syrie résultant de la guerre brutale que le régime d'Al-Assad mène contre son propre peuple, ainsi que les violations massives des droits de l'homme et le barrage systématique opposé aux réformes démocratiques ont permis à l'EIIL de prospérer. Compte tenu de ses politiques et de ses agissements, le régime d'Al-Assad ne peut être un partenaire dans la lutte contre l'EIIL. Nous réaffirmons notre ferme détermination à combattre le grave problème que représentent les combattants étrangers.

Les efforts internationaux pour obtenir une transition menée par les Syriens en Syrie demeurent une priorité. Nous allons continuer de fournir un appui politique et matériel à l'opposition modérée. L'Union européenne est déterminée à soutenir toutes les initiatives en faveur d'une solution politique obtenue d'un commun accord, fondée sur le Communiqué de Genève et conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous demandons à toutes les parties de s'engager de manière constructive dans des négociations et nous exprimons notre plein appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. La participation active des acteurs régionaux et internationaux sera indispensable pour parvenir à une transition viable.

L'Union européenne condamne énergiquement les massacres aveugles et les violations des droits de l'homme, notamment la violence sexuelle et sexiste systématique, perpétrés en Syrie et en Iraq par l'EIIL et d'autres organisations terroristes en particulier à l'encontre des chrétiens et d'autres groupes religieux ou ethniques, ainsi que des femmes et des enfants.

L'Union européenne condamne également à nouveau les violations massives, flagrantes et généralisées des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par le régime d'Al-Assad. L'Union européenne est gravement préoccupée par les atteintes aux droits de l'homme et les violences à caractère religieux qui ont lieu en Iraq.

Tous les auteurs de violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire devront répondre de leurs actes, et il ne peut y avoir d'impunité pour ses personnes. Nous demandons une nouvelle fois au Conseil de sécurité de renvoyer la situation en Syrie à la Cour pénale internationale et à l'Iraq d'adhérer au Statut de Rome.

Nous réaffirmons notre ferme attachement à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous saluons les efforts de la coalition, et notamment ceux des États Membres qui ont pris la décision de fournir du matériel et des experts militaires à l'Iraq pour affaiblir la capacité de l'EIIL de s'en prendre aux populations civiles. Ces initiatives interviennent en réponse à une demande explicite du Gouvernement iraquien. Toutefois, la solution définitive à la crise ne peut être que politique. Nous exhortons le Gouvernement iraquien, dont nous saluons la formation, à tendre la main à toutes les composantes de la société iraquienne et à mener sans délai un processus de réconciliation nationale. Nous conjurons toutes les composantes de la société iraquienne de s'unir dans la lutte contre l'EIIL

et d'apporter leur appui à un processus de réconciliation nationale.

L'Union européenne est profondément inquiète de la situation humanitaire désastreuse dans laquelle se trouvent des millions de Syriens et d'Iraquiens. Nous allons continuer d'envoyer des secours humanitaires et de fournir une assistance pour accroître la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil. Nous condamnons l'intransigeance persistante du régime d'Al-Assad sur la question de l'accès humanitaire et son utilisation des procédures administratives pour empêcher l'acheminement rapide et continu de l'aide. Nous renouvelons notre appel à toutes les parties, en particulier au régime d'Al-Assad, pour qu'elles respectent pleinement les dispositions des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil. Nous allons continuer d'appliquer ces résolutions afin d'acheminer une aide à travers les lignes de conflit et à travers les frontières. Nous sommes également très inquiets de voir que la poussée de l'EIIL a sérieusement diminué la présence et les opérations des agences et travailleurs humanitaires dans le nord de la Syrie. Nous appelons le Gouvernement iraquien à faire plus pour contribuer aux secours humanitaires sur tout le territoire.

Nous sommes parfaitement conscients des immenses défis que la situation actuelle en Syrie et en Iraq pose en particulier pour le Liban et la Jordanie. Nous sommes résolus à trouver des moyens d'accroître notre appui à ces deux pays. L'Union européenne attend avec intérêt la conférence de Berlin prévue le 28 octobre.

Nous comprenons les difficultés extraordinaires d'ordre humanitaire, social, économique, politique et en termes de sécurité auxquelles se heurte le Liban. Nous condamnons vigoureusement les attaques répétées de la part des groupes extrémistes violents sur le sol libanais et nous félicitons les services de sécurité libanais de leurs efforts conjoints pour faire face aux multiples menaces à la sécurité. Nous soulignons à quel point la présence d'institutions solides est essentielle pour préserver la stabilité et l'unité intérieure du Liban. L'Union européenne encourage les dirigeants politiques libanais à faire en sorte qu'un nouveau président soit élu sans plus tarder.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Atlassi (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour le mois en cours et vous remercier d'avoir pris l'initiative d'inscrire cette question à l'ordre du jour étant donné l'importance qu'elle revêt pour le monde arabe et musulman. Ma délégation tient également à s'associer à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais toutefois faire les observations suivantes à titre national.

Nous sommes réunis aujourd'hui à un moment à la fois très délicat et tout à fait décisif pour le Moyen-Orient et le monde tout entier. Nous sommes témoins d'événements sans précédent qui ont des conséquences néfastes sur la paix et la sécurité internationales et le tissu socioéconomique du monde. La persistance de l'occupation israélienne des territoires arabes et palestiniens et la diffusion du terrorisme et de l'extrémisme ont aujourd'hui valeur de coup de semonce, et il faut impérativement agir avant qu'il ne soit trop tard.

L'agression israélienne inacceptable et injustifiée contre Gaza a eu et aura encore des conséquences terribles qui remettent en cause tous les efforts déployés jusqu'ici pour faire avancer le processus de paix. Elle a poussé toute la région dans l'inconnu et déclenché la haine.

S. M. le Roi a vigoureusement condamné cette agression dès les premières heures, et divers groupes sociaux, partis et syndicats marocains ont fait de même. Sur ordre de Sa Majesté, le Maroc a dès le début de l'agression contre Gaza fourni une aide humanitaire et financière à nos frères Palestiniens, en signe de solidarité.

Le Maroc et les autres partisans de la paix ont été soulagés d'apprendre le 26 août qu'un cessez-le-feu avait été signé grâce à la médiation égyptienne. Nous nous félicitons une nouvelle fois de ce cessez-le-feu et espérons qu'il sera durable et ouvrira la voie à la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens.

Le Royaume du Maroc a participé à la conférence des donateurs organisée le 12 octobre par l'Égypte en collaboration avec le Gouvernement norvégien, et il va contribuer au plan de reconstruction de Gaza par l'intermédiaire de plusieurs projets qui seront définis en coordination avec l'Autorité palestinienne et dans le cadre du mécanisme pertinent des Nations Unies. Cette aide interviendra en supplément de l'appui technique que nous allons fournir avec la formation du personnel palestinien chargé de la reconstruction.

Le projet de reconstruction de Gaza préparé par l'Autorité palestinienne traduit le sérieux de nos frères palestiniens, leur amour de la paix et leur aspiration à vivre dans la paix et la sécurité dans le cadre d'une solution à deux États. Il s'agit véritablement d'une occasion d'encourager le secteur privé palestinien en forgeant de nouveaux partenariats avec d'autres parties prenantes et d'autres pays. À cette fin, la première étape sera de lever le blocus et de permettre l'accès de l'assistance sous toutes ses formes, en collaboration avec l'Autorité nationale palestinienne et dans le cadre des mécanismes compétents de l'ONU.

S. M. le Roi, en tant que Président du Comité d'Al Qods, condamne tous les actes de provocation et les efforts tendant à la judaïsation de Jérusalem et appelle au respect des caractéristiques démographiques et juridiques de Jérusalem, terre où coexistent toutes les religions. Nous tenons à rappeler au Conseil que la vingtième session du Comité d'Al Qods, accueillie par le Maroc en janvier sous la présidence de S. M. le Roi, a souligné que Jérusalem était au cœur de tout règlement politique pour la nation islamique.

Les souffrances endurées par le peuple palestinien depuis 1948 ne pourront cesser que grâce à un règlement juste et permanent qui intègre la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem pour capitale, sur la base des frontières de juin 1967 et conformément aux résolutions internationales pertinentes, à l'Initiative de paix arabe et aux principes de Madrid, et dans le cadre duquel les deux États vivront côte à côte dans la paix, la sécurité, la coexistence et la collaboration. C'est la seule formule légitime qui soit acceptée par la communauté internationale et qui puisse mettre fin au conflit. La communauté internationale doit donc accorder la priorité absolue à cette question pour trouver un règlement rapide à ce conflit, de manière que la région puisse jouir de la paix, de la sécurité, de la prospérité et de la coexistence.

Il faut aussi mettre fin à la crise syrienne, qui s'intensifie chaque jour à tous les niveaux. La population syrienne a payé un très lourd tribut, marqué par le meurtre et le déplacement de millions de Syriens, la famine et la dégradation de leurs conditions de vie. À cet égard, nous accueillons favorablement la nomination de M. Staffan de Mistura en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Nous appuyons ses efforts pour trouver un règlement politique et lancer la transition démocratique sur la base du communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) de 2012, dans l'optique d'éviter la poursuite de la destruction et des souffrances humaines. Nous appelons également à fournir davantage d'aide médicale et humanitaire aux victimes des bombardements et du blocus. Le Maroc est prêt à apporter une aide humanitaire accrue au peuple syrien et à alléger le fardeau des personnes déplacées et des réfugiés. Ma délégation tient à rappeler la nécessité de préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Je réaffirme une nouvelle fois l'attachement de ma délégation à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban. Je salue l'esprit national et le grand sens des responsabilités dont font montre les divers pans de la population libanaise en préservant la sécurité, la stabilité et la souveraineté de leur pays.

La détérioration de la situation au Yémen est également pour nous une source de préoccupation. Après les avancées importantes qui ont marqué le processus de paix, avec le consensus obtenu sous les auspices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, la situation s'est une fois encore dégradée, ce qui pourrait menacer les résultats déjà obtenus. Nous appelons donc toutes les parties prenantes au Yémen à faire preuve de sagesse et à accorder la priorité aux intérêts communs du Yémen, notamment sa souveraineté et son intégrité territoriale.

J'ai commencé en déclarant que nous devons sonner l'alarme. C'est véritablement le cas, parce que le fléau du terrorisme a pris une tournure très inquiétante et menace aujourd'hui non seulement le Moyen-Orient mais le monde entier. Il met en danger notre sûreté et notre sécurité. La meilleure preuve en est l'expansion de l'entité autoproclamée État islamique d'Iraq et du Levant et les meurtres et la cruauté auxquels ce groupe s'adonne. La religion prétextée par les groupes terroristes pour justifier leurs objectifs idéologiques, politiques, expansionnistes et destructeurs n'a rien à voir avec l'islam et pervertit les enseignements de l'islam, qui appelle à la coexistence, à la tolérance et à la paix. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous ne devons pas associer le terrorisme à quelque religion, race, nation ou civilisation que ce soit. Le terrorisme doit être combattu sans relâche, et le phénomène des combattants terroristes étrangers doit être également combattu et éliminé. À cet égard, le Royaume du Maroc se félicite de la résolution 2178 (2014), adoptée en septembre, pour lutter contre ce fléau.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : Les civils ont payé un tribut terriblement lourd à la guerre qui a eu lieu à Gaza cet été et qui a dévasté la bande de Gaza. Les roquettes tirées depuis Gaza ont terrorisé toute la population d'Israël. Pour la troisième en moins de six ans, une de plus, il a été rappelé à la communauté internationale que le conflit israélo-palestinien menace la paix et la sécurité internationales.

La Norvège félicite l'Égypte pour le rôle qu'elle a joué en aidant à instaurer un arrêt temporaire des hostilités. Faute d'un cessez-le-feu permanent entre les parties, cependant, toutes les tentatives de stabiliser la situation à Gaza et aux alentours sont vouées à l'échec. En conséquence, la Norvège exhorte les négociateurs israéliens et palestiniens à prendre des mesures courageuses lorsqu'ils se réuniront de nouveau au Caire à la fin du mois.

Le 12 octobre, la Norvège, l'Égypte et la Palestine ont co-organisé au Caire la Conférence internationale sur la Palestine, baptisée « Reconstruire Gaza ». Les représentants de plus de 90 pays et organisations y ont participé et promis une somme impressionnante, 5,4 milliards de dollars – dont la moitié sera affectée au relèvement et à la reconstruction à Gaza. Tout aussi importants que les fonds promis, des messages politiques clairs ont été transmis.

Premièrement, la bande de Gaza fait partie intégrante du territoire occupé en 1967 et est un pan du futur État de Palestine. Les efforts pour améliorer la situation à Gaza ne seront couronnés de succès que s'ils s'inscrivent dans le cadre global de l'appui à la Palestine. Les donateurs ont souligné qu'il était nécessaire que le Gouvernement bénéficiaire pour la Palestine soit un gouvernement unique et légitime. Ils ont affirmé clairement que la reconstruction ne serait pas possible tant que les conditions politiques et de sécurité propices ne seraient pas réunies à Gaza. La sécurité doit être assurée pour tous les civils. En conséquence, les participants ont appelé toutes les parties prenantes à appuyer un processus qui permettrait à l'Autorité palestinienne de retrouver toutes ses fonctions et de reprendre effectivement le contrôle de Gaza. La Norvège appelle toutes les factions palestiniennes à coopérer pour permettre l'unité palestinienne, sous l'autorité du Président Abbas.

Deuxièmement, la reconstruction de Gaza sera tout simplement impossible à moins que les points de passage vers Israël soient ouverts, que le développement socioéconomique soit permis et que la reprise économique s'accélère. Le secteur privé palestinien joue un rôle clef à cet égard. La Norvège accueille favorablement l'annonce, par un représentant d'Israël, de modifications déterminantes des restrictions en vigueur, car les résidents de Gaza ne peuvent pas vivre sous le joug d'un blocus, de la pauvreté et de la tragédie. La Norvège appelle Israël à contribuer de façon appréciable à ces efforts de reconstruction.

Troisièmement, les difficultés auxquelles se heurtent Gaza et la Cisjordanie ne pourront être pleinement éliminées que par un accord sur le statut final qui règle toutes les divergences fondamentales entre les Israéliens et les Palestiniens. La Norvège déplore les annonces récentes de construction de nouveaux logements, notamment à Jérusalem-Est, et appelle à la reprise de négociations sérieuses, déterminées et productives, à même de mettre fin au conflit et à l'occupation commencée en 1967. La Norvège appelle de nouveau le Conseil de sécurité à diriger et orienter tant les efforts de stabilisation qui ont suivi les affrontements militaires de cet été que la reprise du processus de paix.

Les forces extrémistes assoiffées de mort et de destruction en Iraq, en Syrie et au-delà doivent être attaquées de front. Face aux actes brutaux et criminels commis par l'État islamique en Iraq et dans le Levant et d'autres groupes terroristes, la communauté internationale doit s'unir pour lutter contre la menace qu'ils représentent.

Dans le même temps, il faut trouver des solutions politiques en Iraq et en Syrie. Les moyens militaires ne suffisent pas pour mettre fin à ces conflits, qui font des morts et des mutilés et déchirent le tissu social de ces deux pays.

En ce qui concerne la Syrie, il est crucial que les Nations Unies et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. de Mistura, parviennent à convaincre les parties et la région à s'engager dans un processus politique en faisant fond sur l'émergence d'intérêts communs entre des Syriens de tendances très diverses, ainsi que de grandes puissances régionales. La Norvège appuie pleinement ses efforts.

La Norvège apporte sa contribution à la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme, notamment

en appuyant activement les efforts humanitaires et militaires internationaux en Iraq.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à féliciter l'Argentine à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et remercier son gouvernement d'avoir convoqué la présente séance. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général d'avoir été des nôtres ce matin et de son engagement personnel en faveur de la cause palestinienne, qu'il a démontré notamment par la visite qu'il a effectuée récemment dans la bande de Gaza.

Nous convenons que le Conseil de sécurité et les Membres de l'ONU dans leur ensemble doivent continuer d'examiner les meilleurs moyens permettant d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient, y compris sur la base d'une solution des deux États. La récente escalade dans la bande de Gaza nous rappelle qu'il faut trouver une solution durable pour régler la situation qui y règne, ainsi que dans tous les territoires palestiniens occupés. Nous en sommes arrivés à la conclusion que les solutions temporaires ou au coup par coup ne sont ni viables ni acceptables.

Tout en présentant nos condoléances au peuple frère de Palestine après la terrible tragédie causée par l'agression militaire contre la bande de Gaza, nous soulignons qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités juridiques et morales et prenne des mesures pour veiller à ce qu'une telle escalade ne se reproduise pas – une escalade qui a eu des conséquences négatives des deux côtés, surtout du côté palestinien.

Une fois de plus, nous demandons au Conseil d'adopter une résolution pour obliger Israël à mettre fin à son occupation des territoires palestiniens, à l'implantation de colonies de peuplement illégales et à toutes les autres pratiques qui vont à l'encontre du droit international humanitaire. Nous demandons également au Conseil d'adopter un plan politique clairement défini assorti d'un échéancier, en vue de la concrétisation de la solution des deux États. Pour instaurer la sécurité, la stabilité et la paix dans la région, y compris en Israël, il faut prendre des mesures audacieuses en vue de la concrétisation de cette solution – c'est à dire la création d'un État de Palestine sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël. Cette solution doit prévoir le retrait de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien, les fermes de Chebaa et les villages libanais.

Il faut mettre un terme à la profanation des lieux saints et au déni de la liberté de culte en Palestine, de même qu'à la politique d'Israël concernant Haram al-Charif, notamment les attaques et le déni du droit à la prière.

Le Qatar fait partie des États qui se sont efforcés et continuent de s'efforcer de jouer en toute sincérité un rôle constructif dans les efforts visant à trouver une solution durable et équitable à la question de Palestine. Nous faisons partie des premiers États qui ont pris des mesures audacieuses pour appuyer les efforts visant à régler la question palestinienne par des moyens pacifiques. En outre, durant la dernière agression militaire contre la bande de Gaza, le Qatar a pris des mesures diplomatiques pour mettre fin à la violence, qui ont contribué à la conclusion de l'accord qui a permis de mettre fin à l'agression. À cet égard, le Qatar se félicite de l'accord conclu au Caire, sous l'égide de l'Égypte.

Sur le plan humanitaire, le Qatar a répondu aux besoins humanitaires dans la bande de Gaza. Pendant la Conférence sur la reconstruction de Gaza qui s'est tenue récemment au Caire, le Qatar a annoncé une contribution d'1 milliard de dollars pour la reconstruction de la bande de Gaza, ce qui, selon les prévisions des Nations Unies, représente la moitié des contributions financières nécessaires pour la reconstruction de Gaza.

Le Qatar, en coordination avec les organismes compétents des Nations Unies, a apporté nombre d'autres contributions aux efforts visant à instaurer la stabilité dans la bande de Gaza et appuie les efforts du Gouvernement d'union nationale palestinien pour remettre en marche les institutions et les services publics palestiniens, dans l'intérêt du peuple palestinien et de l'unité nationale. Nous nous félicitons à cet égard de la convocation par le Gouvernement palestinien de sa première réunion à Gaza.

Les derniers événements survenus en Syrie et dans l'ensemble de la région appellent une intervention internationale coordonnée, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, pour mettre fin aux souffrances du peuple syrien. Les crimes commis par des groupes terroristes ont atteint récemment des proportions inacceptables et sont similaires aux crimes le régime syrien commet contre son peuple depuis trois ans. Le régime syrien, qui tente d'exploiter la présence des terroristes pour retrouver un semblant de légitimité,

a répondu aux revendications du peuple syrien par la force, et a ainsi provoqué ce conflit qui a embrasé toute la région et a créé un terreau fertile pour le terrorisme, dont nous sommes témoins aujourd'hui. Le Qatar a lancé une mise en garde à cet égard devant le Conseil de sécurité en janvier 2012 (voir S/PV.6710).

La situation humanitaire en Syrie est désormais l'une des pires dans le monde, notamment la situation des déplacés et des réfugiés. Comme le Secrétaire général l'a indiqué clairement, la crise a eu des répercussions extrêmement graves sur l'infrastructure syrienne, en particulier dans les zones difficiles d'accès. La crise des réfugiés syriens est aujourd'hui l'une des crises les plus graves dans le monde, et exige une intervention internationale à la hauteur de la lourde charge que les pays d'accueil assument actuellement. Le Qatar continue de fournir une aide humanitaire aux Syriens touchés par la crise, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2139 (2014). Nous avons contribué 20 millions de dollars dans le cadre de l'appel humanitaire global pour que les populations syriennes dans les zones difficiles d'accès puissent retrouver une vie normale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Les événements qui se déroulent actuellement au Moyen-Orient ont des répercussions en Turquie à bien des égards. Nous sommes toujours préoccupés par la situation en Palestine, pour des raisons humanitaires et politiques. Les besoins immédiats en Palestine en général et dans la bande Gaza en particulier constituent une priorité pour la communauté internationale. Dans cet esprit, le montant total de notre aide publique au développement à la Palestine au cours de la dernière décennie a atteint 350 millions de dollars. Plus récemment, à la Conférence qui s'est tenue au Caire, nous avons annoncé une contribution supplémentaire de 200 millions de dollars pour la reconstruction de Gaza, pour la période allant de 2014 à 2017. En plus de l'aide que nous fournissons par l'entremise de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, nous allons poursuivre les activités ayant trait au transfert de Palestiniens blessés en Turquie – 123 à ce jour –, à la construction d'un hôpital à Gaza, et à l'exécution de projets de fourniture d'aide humanitaire, de carburant, d'électricité et d'eau. Nous nous félicitons également de l'accord trilatéral négocié par les Nations unies en vue de la mise en place d'un mécanisme temporaire auquel participent Israël, la Palestine et les Nations Unies, en vue de l'entrée de matériaux de reconstruction dans la bande de Gaza.

Vu les immenses souffrances sur le plan humanitaire, le nombre élevé de morts et les graves destructions causées par les attaques israéliennes, nous devrions concentrer nos efforts à la prévention d'une catastrophe similaire à l'avenir. Le retour au statu quo n'est pas une option.

Il est urgent de trouver, à titre prioritaire, une solution politique négociée pour mettre fin au conflit israélo-palestinien, sur la base de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur des frontières d'avant 1967 et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe. Toutes les négociations doivent avoir lieu sur un pied d'égalité. Si la partie israélienne jouit de la qualité d'État depuis 1948, les Palestiniens, quant à eux, sont privés de ce droit naturel. Cela est inadmissible et nous exhortons tous les membres de la communauté internationale à reconnaître l'État de Palestine. Nous réaffirmons qu'il ne peut y avoir de reprise des négociations lorsqu'une partie revendique et s'empare unilatéralement des terres de l'autre partie. C'est pourquoi Israël doit mettre fin à son occupation et à ses activités de peuplement illégales. Sur cette base, nous appuyons l'initiative du Président Abbas, annoncée cette année au cours du débat général de l'Assemblée générale, concernant la préparation d'un projet de résolution sur le conflit israélo-palestinien qui sera présenté au Conseil de sécurité pour adoption (voir A/69/PV.12).

L'unité palestinienne est essentielle pour parvenir à une solution durable. Nous devons tous appuyer le Président Abbas et le Gouvernement d'union nationale palestinien. La Turquie, en coopération avec ses partenaires internationaux, continuera de s'efforcer de parvenir à un règlement juste, global et durable du conflit. Nous restons déterminés à appuyer nos frères et nos sœurs palestiniens dans leur quête de la paix, de la prospérité et de la dignité.

La Turquie partage 1295 kilomètres de frontières avec la Syrie et l'Iraq. L'instabilité dans la région, due en particulier aux activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), représente une menace à notre sécurité nationale. Eu égard à cette situation, notre gouvernement a obtenu du Parlement l'autorité nécessaire pour relever ces défis potentiels à la sécurité. Nous ressentons de

plus en plus la pression qu'exerce l'actuel état de chaos à nos portes du fait de la grave situation qui prévaut sur le terrain aux plans humanitaire et sécuritaire C'est la combinaison des politiques d'exclusion de l'ancien Gouvernement iraquien et de la crise en Syrie due à la brutale guerre menée par le régime contre ses propres citoyens et aux violations massives des droits de l'homme qui a permis à l'EIIL de prospérer. Nous nous félicitons de ce que le Gouvernement iraquien ait procédé à la nomination, le 18 octobre, des Ministres de la défense et de l'intérieur, et pourvu les autres postes ministériels vacants. Un nouveau départ politique sans exclusive est essentiel pour le règlement des problèmes de l'Iraq. Cette substantielle évolution est un pas important dans le processus et permettra au nouveau Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour contrer la menace du terrorisme.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes en train de prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre les agissements des groupes extrémistes, en nous conformant pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment aux résolutions 2170 (1014) et 2178 (2014). Empêcher l'acheminement illégal de matériels et de combattants à travers la frontière turco-syrienne constitue une haute priorité. Il s'agit de menaces transnationales qui requièrent une coopération internationale pleine et efficace, sur la base d'une stratégie globale et coordonnée. Du point de vue de la sécurité, je voudrais aussi souligner que la destruction de l'arsenal chimique syrien ne devrait pas être considérée comme un dossier clos, et que la communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent rester vigilants s'agissant de cette question.

Notre coopération avec la communauté internationale aux fins d'éliminer le terrorisme et l'EIIL se poursuivra. À cet égard, il est fondamental que nous nous attaquions aux causes profondes du problème par le biais d'un plan global. Notre priorité commune doit être de faire en sorte que le pouvoir soit transféré à un Gouvernement représentatif issu d'une véritable transition politique, conformément au communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Nous avons toujours été en première ligne s'agissant de défendre les droits et les libertés du peuple syrien, y compris ceux des Kurdes, avec lesquels notre dialogue se poursuit. Tous les groupes en Syrie doivent œuvrer à la réalisation d'un objectif commun, celui d'une Syrie démocratique et prospère, et s'abstenir de toute action unilatérale. Seul un parlement issu d'élections libres et régulières pourra décider de la future structure constitutionnelle d'une Syrie nouvelle. L'intégrité territoriale et l'unité de la Syrie doivent être préservées.

Avec le dernier afflux de près de 200 000 personnes en provenance de la région de Ain Al-Arab/Kobani, le nombre total de Syriens en Turquie atteint plus de 1,5 million. Face à cet énorme défi, nous devons réaffirmer qu'il incombe à la communauté internationale de répartir les tâches de façon active et constructive. Dans le cadre des opérations transfrontières que les institutions des Nations Unies mènent en application de la résolution 2165 (2014), 155 camions transportant de l'aide humanitaire sont entrés en Syrie jusqu'à présent.

Pour terminer, je voudrais dire que notre attachement à la paix et à la sécurité de la région et notre solidarité envers le peuple palestinien ne se démentiront pas.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de l'Argentine à la présidence du Conseil ce mois-ci, et vous souhaiter plein succès dans la conduite des travaux du Conseil, et nous félicitons aussi les États-Unis de leur présidence du Conseil le mois dernier.

Il importe que nous nous rappelions les difficiles conditions dans lesquelles s'est tenue la dernière séance du Conseil sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, le 22 juillet dernier, lorsque Gaza était la cible des pires formes de bombardement dans le cadre de l'ignoble agression d'Israël qui a duré 50 jours, faisant des milliers de morts et de blessés et provoquant d'indescriptibles dégâts, qui dépassent en ampleur ceux de 2009. Cela vient s'ajouter à la longue liste des pratiques d'Israël, Puissance occupante, remplie de violations du droit international et du droit international des droits de l'homme, notamment de la Quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des civils en temps de guerre.

Israël poursuit ses politiques de provocation et d'agression qui sont à même de compromettre tout le processus de paix et d'ouvrir la voie à une ère dangereuse au Moyen-Orient, d'où la paix et la sécurité seront absentes en raison de l'intransigeance dont fait preuve Israël s'agissant de toutes les initiatives réelles visant à instaurer une paix juste et durable entre les deux parties. À cet égard, il importe de nous féliciter des efforts de la République arabe d'Égypte visant à conclure un accord de cessez-le-feu entre Israël et la Palestine le 26 août.

En même temps que nous réaffirmons le droit légitime et inaliénable des Palestiniens à la création d'un État indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, nous demandons encore une fois au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité du maintien de la paix qui lui est conférée au titre de la Charte des Nations Unies, et de prendre les mesures nécessaires pour régler la difficile équation de la paix en adoptant le projet de résolution que le Groupe des États arabes entend présenter au Conseil. Je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, fixer une échéance pour la fin de l'occupation par Israël de territoires palestiniens.

Deuxièmement, demander au Gouvernement israélien, puissance occupante, de cesser ses politiques de peuplement, de confiscation de terres, d'expulsion des Palestiniens de leurs maisons, de leurs fermes et de leurs propriétés, et de leur détention sans jugement dans les prisons et les camps israéliens.

Troisièmement, Israël, puissance occupante, doit renoncer à ses plans racistes extrémistes destinées à judaïser Al-Qods, et cesser de porter atteinte aux sites religieux.

Quatrièmement, œuvrer à la levée du blocus illégal et illégitime qu'impose Israël à Gaza et garantir la réouverture des postes-frontières afin que l'aide humanitaire puisse parvenir et qu'il soit répondu aux besoins de base des habitants de Gaza.

Cinquièmement, appuyer la demande de l'État palestinien que soit assurée une protection internationale du peuple palestinien et de ses territoires occupés, jusqu'à ce que cesse l'occupation et que l'État palestinien puisse exercer sa souveraineté.

Sixièmement, demander à Israël de se hâter de libérer sans conditions l'ensemble des prisonniers palestiniens détenus depuis le début de l'agression, surtout ceux purgeant des peines administratives sans qu'aucune accusation ne leur soit signifiée, en violation des principes du droit international, ainsi que ceux qui ont été libérés dans le cadre de l'échange de prisonniers.

Les résultats auxquels est parvenue la Conférence pour la reconstruction de Gaza qui s'est tenue dernièrement au Caire, à savoir des promesses de contributions d'un montant de 5,4 milliards de dollars, sont positifs et doivent se traduire concrètement sur le terrain afin de mettre fin au processus de destruction – et entamer celui de reconstruction – qui a compromis tous les efforts visant à parvenir à un règlement juste et global de la question palestinienne.

En vertu de ses responsabilités, et parce qu'il est solidaire avec le peuple palestinien et qu'il appuie pleinement ses revendications légitimes ainsi que l'action menée au niveau international pour reconstruire ce qui a été détruit par l'agression israélienne, l'État du Koweït s'est engagé à verser une contribution de 200 millions de dollars.

Je voudrais en outre réaffirmer l'appui de mon pays au Gouvernement d'union nationale de Palestine, qui a été formé dernièrement, et saluer la décision du Royaume de Suède de reconnaître l'État de Palestine. Je renouvelle l'appel lancé par l'État du Koweït à faire de même aux États qui ne l'ont pas encore fait, afin de contribuer à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Initiative arabe de paix, et de concrétiser la solution des deux États vivant côte à côte en paix.

L'État du Koweït appelle de nouveau Israël à mettre en œuvre la résolution 497 (1981) et à se retirer du Golan syrien occupé, derrière les frontières du 4 juin 1967. Le Koweït réitère sa volonté de se tenir aux côtés du Liban, pays frère, en appuyant toutes les mesures prises pour protéger et sauvegarder sa sécurité et sa souveraineté.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fodé Seck, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Seck : Je voudrais, à l'entame de mon propos, vous exprimer toute notre satisfaction, Monsieur le Président, pour votre conduite efficiente des travaux du Conseil de sécurité en ce mois d'octobre. Vous me permettrez de rendre un hommage appuyé au Secrétaire général pour son soutien à la réalisation des droits fondamentaux du peuple palestinien ainsi que pour son appui constant pendant le conflit meurtrier de l'été dernier. Nous apprécions positivement son exposé détaillé sur les résultats de la récente Conférence du Caire et sur sa visite dans la région. I1 convient également de saluer les efforts déployés sans relâche par M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, par M. Pierre Krähenbühl, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ainsi que par leurs remarquables équipes spécialisées sur le

terrain. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Mansour de la présentation qu'il nous a faite ce matin.

Autant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a condamné, dans les termes les plus vigoureux, le recours excessif et disproportionné à la force lors de l'offensive dirigée par Israël dans la bande de Gaza occupée, qui a fait, rappelons-le, plus de 2 100 morts palestiniens, autant le Comité avait également condamné les tirs aveugles de roquettes en provenance de Gaza.

Grande fut donc sa consternation, au lendemain de ce conflit, d'entendre Israël annoncer de nouveaux projets d'implantation de colonies et d'annexion de terres à l'extérieur des frontières de 1967. Le Comité et la communauté internationale tout entière condamnent énergiquement de telles actions qui ne militent pas en faveur d'un règlement pacifique de la crise israélo-palestinienne.

À Gaza, le Secrétaire général s'est fait l'écho des vues partagées par une large majorité d'États Membres de l'ONU, lorsqu'il a déclaré qu'il ne pouvait y avoir de paix au Moyen-Orient et de sécurité pour Israël tant que la crise de Gaza ne serait pas résolue, insistant sur la nécessité de briser le cercle vicieux « construire-détruire », ainsi que le scénario absurde qui associe blocus, tirs de roquettes et destructions. Cette conviction du Secrétaire général est partagée par le Comité qui appelle à la levée immédiate du blocus de Gaza par la puissance occupante.

Le Comité voudrait, par ailleurs, exprimer sa reconnaissance à l'Égypte et à la Norvège qui ont organisé la Conférence internationale des donateurs la semaine dernière au Caire, et se félicite de la générosité dont la communauté internationale a fait montre en s'engageant à verser 5,4 milliards de dollars pour contribuer à la reconstruction de Gaza et répondre aux besoins pressants du peuple palestinien. À cet égard, le Coordonnateur spécial est appelé à jouer un rôle particulièrement important pour superviser la livraison de matériaux de construction dans le cadre d'un régime d'accès tripartite négocié dont la communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier devront veiller à l'exécution correcte afin de satisfaire les besoins des personnes les plus touchées.

Avec le reste de la communauté internationale, le Comité se félicite de la mise en place du Gouvernement de consensus national à Gaza. Son efficacité permettra de consolider la gouvernance et de faciliter l'importation d'équipements essentiels aux efforts de reconstruction. Par sa décision de faciliter l'accès des ministres palestiniens à Gaza en Cisjordanie, le Gouvernement israélien a fait un pas dans la bonne direction et le Comité espère qu'il continuera ainsi à laisser ce nouveau Gouvernement à accomplir la tâche immense qui l'attend.

Le Comité accueille également avec satisfaction la décision du nouveau Gouvernement suédois de reconnaître l'État de Palestine et apprécie à sa juste valeur les engagements du Gouvernement français. Associées au vote du Parlement britannique qui réclame la reconnaissance de l'État de Palestine, ces décisions ont donné un nouvel élan au mouvement international qui promeut l'exercice des droits inaliénables et légitimes du peuple palestinien.

Avec le reste de la communauté internationale, le Comité espère que cet élan donnera un souffle nouveau aux négociations entre les parties, qui doivent reprendre dès que possible, en étant assorties, cette fois d'une échéance précise et d'un engagement ferme de s'entendre sur des frontières qui soient viables à la fois pour Israël et pour l'État de Palestine. Au demeurant, le Comité appuie les propositions faites par l'État de Palestine à l'ONU, et invite le Conseil de sécurité et le reste de la communauté internationale à soutenir cette initiative.

Face aux pessimistes et extrémistes de tous bords, je voudrais servir la leçon du Professeur Noam Chomsky, penseur éminent, figure emblématique de la conscience universelle, qui s'est exprimé devant notre Comité il y a une semaine jour pour jour. Il a mis le doigt sur le choix auquel la communauté internationale, particulièrement son instance chargée de la paix et de la sécurité – le Conseil de sécurité – est confrontée, à savoir opter pour une solution viable à deux États ou laisser perdurer sur une durée indéterminée le statu quo, l'accroissement des colonies israéliennes, le siège de Gaza et par conséquent une longue période d'instabilité à la fois pour la Palestine et pour Israël.

Le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne peut assurément pas s'accommoder du second terme de cette alternative qui consacrerait le fait accompli de l'occupation et de la négation des droits fondamentaux du peuple palestinien. En cette Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Conseil de

sécurité des Nations Unies ne doit donc pas laisser perdurer le statu quo.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Belize.

Mme Young (Belize) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Belize, qu'il me soit permis de féliciter l'Argentine pour son accession à la présidence et de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance.

La question de Palestine est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis la fin du mandat britannique en 1948. Elle y a été inscrite car, le 29 novembre 1947, dans sa résolution 181 (II), l'Assemblée générale recommandait au Royaume-Uni, en tant que Puissance mandataire pour la Palestine, ainsi qu'à tous les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'adoption et la mise à exécution, en ce qui concerne le futur gouvernement de la Palestine, du Plan de partage avec Union économique.

Ce Plan, énoncé dans la résolution 181 (11) B, appelait « Les États indépendants arabe et juif ainsi que le Régime international particulier prévu pour la Ville de Jérusalem » à devenir réalité « en tous cas, le 1er octobre 1948 au plus tard ». Les frontières de l'État arabe, de l'État juif et de la Ville de Jérusalem furent décidées, et il fut demandé au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour mettre ce Plan en œuvre. La Bolivie, la Tchécoslovaquie, le Danemark, le Panama et les Philippines furent élus à une commission des Nations Unies sur la Palestine chargée d'agir sous la direction du Conseil.

Soixante-six ans plus tard, le conflit entre Juifs et Arabes qui aurait dû cesser avec la mise en œuvre de ce Plan, est devenu de plus en plus acerbe. On pourrait dire que le bombardement de Gaza par les Forces de défense israéliennes entre juin et août de cette année, avec une utilisation disproportionnée de la force qui a tué plus de 2 000 Palestiniens et détruit des entreprises et des infrastructures vitales, est la goutte qui fait déborder le vase. Outre les massacres et les destructions de cet été, environ 400 nouveaux hectares de terres palestiniennes ont été annexés en Cisjordanie.

Lorsque face à ces bombardements Israël affirme qu'il a le droit de se défendre, il convient également de se souvenir que tout comme dans le passé les déplacements et l'oppression des Juifs par d'autres peuples ont entraîné une résistance inéluctable du peuple juif, l'oppression israélienne et les déplacements de Palestiniens provoquent une résistance inéluctable du peuple palestinien.

Cependant, le vent politique est en train de tourner. Le nouveau Gouvernement suédois, arrivé au pouvoir en septembre, a annoncé son intention de reconnaître l'État de Palestine. Durant la semaine du 13 octobre, la Chambre des communes du Parlement britannique, par 274 voix contre 12, a adopté une résolution non contraignante qui approuve la reconnaissance diplomatique de l'État palestinien.

Il est temps que les membres du Conseil de sécurité qui ont l'habitude de bloquer l'adoption de toute mesure décisive qui réparerait les torts causés au peuple palestinien réfléchissent sérieusement au fait que la poursuite de cette campagne meurtrière et destructrice contre un peuple oppressé risque de favoriser l'implantation et le développement de philosophies extrémistes. L'appel lancé récemment par le Président palestinien, Mahmoud Abbas, au Conseil de sécurité afin que celui-ci fixe une date butoir pour qu'Israël mette fin à son occupation est raisonnable, et le Conseil ne doit pas l'ignorer. Des mesures doivent être adoptées aux fins d'une ouverture immédiate, durable et inconditionnelle des points de passage pour permettre la circulation de l'aide humanitaire, des biens commerciaux et des personnes à destination et en provenance de la bande de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009). Avec les mesures commerciales néfastes adoptées par l'Union européenne contre nous en mars, le Belize n'a que trop fait l'expérience des moyens que peuvent utiliser les superpuissances pour atteindre leurs objectifs, lorsqu'elles le veulent.

Dans les négociations avec Israël, la Palestine a besoin de l'appui du Conseil de sécurité et de pays puissants pour que le processus se déroule sur un pied d'égalité. Il est indéniable que les États-Unis jouent un rôle crucial dans toute négociation sur cette question. Les membres du Conseil de sécurité doivent donc travailler avec les États-Unis pour relancer les négociations de paix interrompues en avril.

Nous devons aux peuples palestinien et israélien de les aider à retrouver l'optimisme qu'avait suscité en 1993 la signature de l'Accord de paix d'Oslo. À cette époque, selon les dires d'Amy Marcus, journaliste du *Wall Street Journal* basée en Israël de 1991 à 1998, dans son livre intitulé *Jérusalem 1914* :

> « Tous, Israéliens comme Palestiniens, semblaient avoir signé un accord – pour vendre des tomates

dans le golfe Persique, chercher du pétrole dans la mer Morte, ouvrir un casino à Jéricho. On parlait d'un nouveau Moyen-Orient, de la disparition des frontières et d'une ère de libre-échange. »

Ma délégation estime que les peuples palestinien et juif n'en demandent pas trop, et que nous le leur devons bien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Khiari (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le présent mois. Nous vous remercions d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, à un moment où des événements sans précédent se déroulent dans la région. Je tiens en outre à remercier le Secrétaire général, Ban Ki-moon, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui suite à sa récente visite dans la région.

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que les forces d'occupation et les colons israéliens poursuivent leur agression contre le peuple palestinien, en particulier en Cisjordanie et à Gaza, en violation flagrante du droit international et des accords en vigueur, et en toute impunité. Quelques semaines après l'attaque brutale menée contre la bande de Gaza, qui a fait plusieurs milliers de morts et de blessés, en majorité des femmes et des enfants, et a causé des dégâts considérables aux habitations et aux infrastructures, le Secrétaire général s'est rendu dans la bande de Gaza et a pu constater que les forces d'occupation continuent de profaner chaque jour des lieux saints de l'islam, en particulier à Jérusalem. Aujourd'hui, les colons s'en prennent à la mosquée Al-Aqsa pour empêcher les fidèles d'y entrer et de prier et pour les humilier.

La Tunisie condamne vigoureusement ces pratiques et rejette toutes les politiques d'occupation qui violent les lieux saints, musulmans et chrétiens, situés dans le territoire palestinien occupé. Les forces d'occupation poursuivent leur politique de colonisation, qui a pourtant été condamnée par la communauté internationale. Nous convenons tous que cette politique est illégitime et constitue une violation du droit international.

Mme Perceval assume de nouveau la présidence.

Ces pratiques, politiques et autres violations quotidiennes auxquelles se livre la Puissance occupante en Cisjordanie, à Jérusalem et dans la bande de Gaza, soumise à un blocus depuis plus de huit ans, à quoi s'ajoutent les humiliations et les mauvais traitements infligés aux prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes, prouvent de manière indéniable qu'Israël persiste dans sa politique du statu quo, cherche à gagner du temps afin de modifier la situation par la force et bloque toutes les tentatives et initiatives d'ouvrir de nouvelles perspectives de paix reposant sur la solution des deux États, la dernière en date étant l'initiative de médiation menée par les États-Unis.

La Tunisie réaffirme donc qu'il est inacceptable que la situation actuelle perdure. Il est grand temps que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, se montre à la hauteur de ses responsabilités et mette un terme à l'occupation israélienne des terres palestiniennes et aux pratiques illégales employées contre le peuple palestinien. Il est temps de changer réellement la manière dont le Conseil de sécurité aborde la question palestinienne pour ouvrir une perspective véritable de parvenir à un règlement pacifique, juste et global du conflit sur la base de la solution des deux États, du droit et des instruments internationaux.

La Tunisie proclame une nouvelle fois son plein appui à l'autodétermination du peuple palestinien et à la création d'un État indépendant, souverain, viable et d'un seul tenant sur le territoire occupé depuis 1967 – autrement dit, à l'avènement d'une entité politique unie comprenant la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza.

Dans le même ordre d'idées, nous appuyons les demandes des dirigeants palestiniens concernant l'adoption d'un calendrier pour la fin de l'occupation israélienne, la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières que je viens de mentionner et le règlement de toutes les questions relatives au statut final, notamment de Jérusalem-Est. Nous demandons également à ce que les civils palestiniens vivant dans les territoires civils palestiniens soient protégés, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international, au droit international humanitaire, aux Conventions de Genève de 1949 et au droit international des droits de l'homme.

La Tunisie réaffirme par ailleurs son appui à la commission d'enquête indépendante créée par le Conseil des droits de l'homme pour faire la lumière sur l'agression menée contre Gaza. Nous espérons que la commission mènera à bien son enquête sur l'agression et les crimes perpétrés par Israël contre le peuple

palestinien. La Tunisie appelle à la levée du blocus de la bande de Gaza et à l'ouverture de tous les points de passage à la frontière pour permettre le libre accès et la libre circulation des personnes et des biens ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'aux habitants de la bande de Gaza, en particulier après la dernière campagne militaire.

La Tunisie se félicite des résultats de la conférence du Caire sur la reconstruction de Gaza. Nous demandons instamment à toutes les parties d'honorer les promesses qu'elles ont faites durant cette conférence.

La Tunisie souligne qu'une paix durable et juste au Moyen-Orient peut uniquement être obtenue si Israël se retire totalement de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris le Golan syrien. Nous exprimons notre profonde inquiétude au sujet de la détérioration de la situation en Syrie et de ses conséquences funestes sur l'avenir à la fois de la Syrie et de l'ensemble de la région. Nous espérons que les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, nous permettront de parvenir à un règlement politique qui réponde aux aspirations de liberté et de démocratie du peuple syrien et garantisse la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité sociale du pays.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Zimbabwe.

M. Shava (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de diriger les travaux du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Au nom des 15 États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), je vous remercie d'avoir convoqué cet important débat sur le Moyen-Orient.

La SADC s'aligne sur la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le peuple de Palestine continue d'être persécuté par Israël, sous nos yeux. Récemment, le monde a été témoin du bombardement brutal et aveugle de la bande de Gaza, qui a fait plus de 2 000 morts parmi les civils, jeté 103 000 personnes à la rue et détruit des infrastructures économiques et sociales. Tandis qu'Israël se livrait à ces actes odieux, certains de ceux qui au sein de la communauté internationale prêchent toujours la responsabilité de protéger ont ostensiblement gardé le silence. Il est inacceptable qu'Israël viole l'intégrité territoriale de Gaza et les droits de l'homme du peuple palestinien, et que le Conseil de sécurité se montre incapable d'intervenir de façon décisive. Le Conseil doit assumer les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies et prendre des mesures pour protéger les civils palestiniens innocents. L'échec collectif du Conseil de sécurité et de la communauté internationale a favorisé les violations flagrantes par Israël de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives au conflit israélo-arabe.

Le prétexte invoqué par Israël, à savoir qu'il agit au nom de la légitime défense contre les victimes de son occupation illégale, défie toute logique. L'autodéfense israélienne ne saurait justifier l'ampleur des violences qu'il a commises, mutilant même des femmes et des enfants innocents. Israël doit être tenu de rendre des comptes et les auteurs de ces agressions doivent être traduits en justice. La SADC se réjouit de la décision du Conseil des droits de l'homme qui tend à établir une commission d'enquête internationale indépendante pour examiner toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises dans le territoire palestinien occupé. Nous engageons Israël à lever le blocus illégal qu'il impose depuis sept ans à Gaza. Il faut impérativement que la communauté internationale exerce la pression requise pour contraindre Israël à mettre fin à ce blocus inhumain par lequel il inflige volontairement à Gaza une catastrophe humanitaire qui affecte tous les aspects de la vie de chaque femme, chaque homme et chaque enfant.

L'annonce récente par Israël qu'il ferait l'acquisition de près 400 hectares de terres palestiniennes en Cisjordanie constitue une violation flagrante de diverses résolutions du Conseil de sécurité. Elle fait la preuve qu'Israël croit qu'il peut continuer d'agir en toute impunité, grâce à la protection dont il bénéficie de la part de certains au Conseil de sécurité. Le fait que la communauté internationale prenne constamment des mesures d'apaisement à l'égard d'Israël conforte l'impression que cet État est au-dessus des lois et lui donne les moyens de poursuivre ses atrocités contre le peuple palestinien. L'acquisition illégale de terres palestiniennes continue de saper la réalisation d'une solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

Cette stratégie met l'accent sur le besoin pour toutes les parties concernées, si la communauté internationale veut vraiment faire advenir une paix juste et durables entre les peuples palestinien et israélien,

de consentir des efforts importants pour remédier aux causes profondes du conflit. Le cœur du problème, qui tient à l'occupation belliqueuse du territoire palestinien par Israël, doit être traité conformément aux résolutions de l'ONU et en application du droit international. Si nous louons les initiatives de mobilisation de ressources pour la reconstruction de Gaza, la SADC estime toutefois que rien de concret n'en ressortira sans la conclusion d'un accord plus complet qui inclue la levée du blocus illégal. Il est ironique que certains des États Membres qui participent activement à la campagne visant à mobiliser des fonds pour la reconstruction de Gaza soient les mêmes qui approuvent tacitement les destructions massives opérées par Israël sous le prétexte de la légitime défense. La communauté internationale doit agir de concert pour obliger Israël à respecter le droit international.

Les enseignements du passé nous apprennent que nous courons le risque d'entrer dans un cycle de construction et de destruction si le statu quo est maintenu. Pour aller de l'avant, il est essentiel de remédier à tous les problèmes qui font obstacle à la conclusion d'un accord de paix. Nous exhortons la communauté internationale à traiter le conflit dans son entier plutôt que de se concentrer sur les seuls faits récents à Gaza. Dans cette veine, la SADC exprime son appui indéfectible aux efforts que le Premier Ministre Abbas déploie actuellement pour obtenir le soutien nécessaire au plan de paix dont il espère qu'il contraindra Israël à négocier le cadre d'une solution à deux États selon un calendrier spécifique. Le plan, annoncé par M. Abbas lors de son allocution devant l'Assemblée générale le 26 septembre (voir A/69/PV.12), implique une reprise des négociations pour délimiter les frontières, parvenir à un accord détaillé et élaborer un traité de paix. Les autorités palestiniennes espèrent que le plan sera adopté sous couvert d'un projet de résolution du Conseil de sécurité.

La SADC soutient les négociations menées en vue d'une paix juste, complète et durable au Moyen-Orient, qui aboutisse à la restauration du droit légitime du peuple palestinien d'établir un État indépendant vivant côte à côte dans la paix avec l'État d'Israël. Seul un dialogue pacifique est de nature à ouvrir la voie à la solution des deux États sur la base des frontières de juin 1967. Toute autre manœuvre destinée à modifier la réalité démographique par des implantations ou le recours à la force ne fera que prolonger la souffrance de la population palestinienne.

Pour terminer, qu'il me soit permis de reconnaître le rôle important de l'Égypte dans la facilitation du cessez-le-feu qui a mis fin à 50 jours de bombardement de Gaza par Israël, ses efforts constants pour tenter de trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien et la tenue réussie d'une conférence sur la reconstruction qui a apporté de l'espoir à tous ceux dont les habitations ont été détruites à Gaza.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat public. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon pour son exposé complet de ce matin.

L'Indonésie s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Iran et de l'Arabie saoudite, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de coopération islamique.

Je voudrais centrer ma déclaration sur la question de Palestine. La dernière fois que le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, nous étions à la mi-juillet, au plus fort de l'agression israélienne contre Gaza (voir S/PV.7222). Maintenant que l'agression a pris fin, la communauté internationale s'inquiète de la question de la reconstruction de Gaza. À cette fin, l'Indonésie exprime son appui à la conférence internationale sur la Palestine sur le thème « Reconstruire Gaza », qui s'est tenue la semaine dernière à l'initiative de l'Égypte, de la Norvège et de la Palestine. Nous saluons également la générosité des pays qui ont offert leur aide à la Palestine.

Néanmoins, nous devons être clairs. Selon nous, le succès de cette conférence ne doit pas nous faire perdre de vue l'origine du problème, qui n'est autre que la poursuite de l'occupation israélienne. La position de la communauté internationale est très claire et cohérente sur ce point particulier, à savoir que le statu quo est inacceptable. L'occupation doit cesser, et elle doit cesser immédiatement. Si nous ne nous employons pas à y mettre un terme, la situation dans les territoires palestiniens occupés est vouée à demeurer instable, et la violence éclatera à la moindre provocation.

À cet égard, l'Indonésie appelle une fois de plus Israël à prêter l'oreille aux exigences de la communauté internationale et à reprendre les négociations de paix pour permettre la création d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale. Nous

saisissons également cette occasion pour rappeler au Conseil de sécurité les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. En permettant à Israël de poursuivre sa politique d'occupation, le Conseil non seulement ne parvient pas à assumer ces responsabilités, mais en outre il remet en question les principes mêmes de justice et d'humanité qui constituent les fondements de l'ONU. Il est donc grand temps que le Conseil de sécurité réponde aux exigences du Gouvernement palestinien et fixe une date limite à laquelle Israël devra mettre un terme à son occupation.

Il est par ailleurs très inquiétant de voir Israël persister dans ses politiques destinées à faire échouer le processus de paix. Le blocus de Gaza est toujours en place, et la construction de colonies illégales se poursuit en Cisjordanie. Ce mois même, le Gouvernement israélien a annoncé son intention de construire plus de 2 600 logements à Jérusalem-Est. Pour ajouter à notre consternation, Israël poursuit également ses pratiques de profanation de sites religieux. La semaine dernière, une fois encore, plusieurs politiciens israéliens, protégés par des soldats, sont entrés dans la mosquée Al-Aqsa. Nous prenons également note des récents incidents au cours desquels des soldats israéliens ont pris d'assaut la mosquée et en ont expulsé les fidèles. Ces faits déplorables justifient clairement la proposition demandant que la Palestine soit placée sous un mécanisme de protection de l'ONU. C'est également une raison de plus pour la communauté internationale de soutenir les travaux de la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme. Nous espérons que cette commission contribuera aux efforts visant à mettre fin à la culture de l'impunité dont bénéficie Israël.

Je terminerai en réaffirmant le soutien indéfectible de l'Indonésie au Gouvernement et au peuple palestiniens dans leurs efforts visant à renforcer l'unité entre toutes les factions. Nous sommes fermement convaincus que la réconciliation nationale palestinienne constitue un facteur encourageant dans la quête d'une paix durable, et non pas un obstacle. À cet égard, j'insiste sur le fait que l'Indonésie suggère que ce geste courageux de la Palestine doit recevoir l'appui soutenu de la communauté internationale, notamment grâce à la reconnaissance de l'État de Palestine. La lutte de la Palestine est la lutte juste et légitime d'un peuple vivant sous le joug de l'occupation étrangère. C'est un fait que les membres de la communauté internationale ne peuvent ignorer.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État Observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, ma délégation vous félicite de l'accession de la République argentine à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Au nom du pape François, qui a été dûment informé de la présente séance et la suit avec intérêt, je vous félicite vivement d'avoir organisé ce débat public, qui tombe à point nommé, sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Saint-Siège a toujours suivi la situation au Moyen-Orient avec beaucoup d'intérêt et de préoccupation. Il a toujours plaidé en faveur des négociations et du dialogue entre les parties concernées, et n'a jamais cessé de faire tout son possible pour venir en aide aux victimes de la violence.

Compte tenu de la détérioration rapide de la situation dans la région au cours de ces derniers mois, le pape François intensifie ses efforts pour favoriser des négociations et pour appeler toutes les parties à respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme fondamentaux. Au cours de la première semaine de ce mois, le pape a convoqué au Vatican les nonces apostoliques des pays du Moyen-Orient, y compris l'Égypte et la Turquie, les observateurs permanents d'organisations internationales et de hauts responsables du Vatican afin d'examiner la situation au Moyen-Orient. Pas plus tard qu'hier, le 20 octobre, le pape a tenu une réunion avec les cardinaux et les évêques du Moyen-Orient pour examiner cette même question. Suite à ces réunions, le Saint-Siège réaffirme sa conviction que la paix au Moyen-Orient ne peut être instaurée que grâce à des règlements négociés, et non pas par le biais de décisions unilatérales imposées par la force.

Concernant la question israélo-palestinienne, le Saint-Siège réaffirme son soutien à une solution prévoyant deux États, Israël et la Palestine. Avec le ferme appui des organes compétents de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale, nous devons tendre vers l'objectif final, qui est la réalisation du droit des Palestiniens à avoir leur propre État, souverain et indépendant, et du droit des Israéliens à jouir de la paix et de la sécurité. Le pape François l'a réaffirmé dans le discours qu'il a prononcé devant les autorités palestiniennes, le 25 mai, lors de sa visite à Bethléem, en déclarant :

« Le moment est venu pour chacun de trouver [...] le courage de bâtir une paix qui repose sur la reconnaissance par tous du droit de ces deux États à exister et à vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. »

S'agissant de la situation dramatique qui règne en Syrie, le Saint-Siège demande instamment à toutes les parties de mettre un terme aux violations massives du droit international humanitaire et des droits de l'homme fondamentaux, et à la communauté internationale d'aider les parties à trouver une solution. Il n'y a pas d'autre moyen d'atténuer et de mettre fin aux souffrances indicibles que subit la nation toute entière, dont la moitié de la population a besoin d'aide humanitaire et dont environ un tiers a été déplacé.

Pour ce qui est du Liban, le Saint-Siège appelle à la solidarité internationale en un moment où le pays est gravement touché par la crise syrienne et par la présence massive de réfugiés. Il exhorte le Liban lui-même à trouver le plus rapidement possible une solution à la vacance de la présidence de la République. Le Saint-Siège réaffirme son soutien à un Liban souverain et libre. Aux yeux du Saint-Siège, le Liban représente un message plein d'espoir pour la coexistence des divers groupes qui le composent.

Quant aux violations et sévices graves commis par le soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant, les organes compétents de l'ONU doivent prendre des mesures pour prévenir d'éventuels nouveaux génocides et pour venir en aide au nombre croissant de réfugiés. Le Saint-Siège appelle notamment à protéger les groupes ethniques et religieux, y compris les communautés chrétiennes, qui sont spécifiquement ciblées et persécutées tout simplement en raison de leurs origines ethniques et de leurs croyances religieuses. Le Saint-Siège insiste sur le respect du droit qu'ont ces communautés, ainsi que toutes les personnes déplacées, de rentrer chez elles et de vivre dans la dignité et en sécurité.

Le Saint-Siège espère que l'ONU verra dans le phénomène montant, impitoyable, du terrorisme international l'occasion de renforcer d'urgence le cadre juridique international d'une application multilatérale de la responsabilité de protéger les peuples du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique, des crimes contre l'humanité et de toutes les formes d'agression injuste. À partir des enseignements tirés de notre impuissance à mettre fin aux horreurs des génocides récents, et face aux violations massives et flagrantes des droits fondamentaux de la personne et du droit international humanitaire constatées actuellement, l'heure est à l'adoption de décisions courageuses.

Enfin, le Saint-Siège réitère son appel à tous les dirigeants religieux du Proche-Orient et du reste du monde pour qu'ils montrent la voie dans la promotion du dialogue entre religions et entre cultures, dénoncent rapidement toute utilisation de la religion à des fins de justification de la violence et éduquent chacun à la compréhension et au respect mutuels.

J'aimerais pour terminer citer un passage des propos prononcés par le pape François à l'occasion de sa réunion d'hier avec les cardinaux :

« Cette situation injuste [au Proche-Orient] appelle une réponse adaptée de la communauté internationale, en plus de nos prières constantes ».

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son exposé d'aujourd'hui. Son engagement personnel constant au Proche-Orient est pour nous une source d'espoir. Le déplacement qu'il a fait dans le territoire palestinien occupé la semaine dernière lui a donné l'occasion d'être un témoin direct de l'affligeant cycle de construction et de destruction.

Nous appuyons pleinement sa double stratégie visant, d'une part, à n'épargner aucun effort pour reconstruire Gaza tout en ne perdant pas une minute, d'autre part, pour provoquer la reprise des pourparlers de paix. Nous nous réunissons ici pour le dernier débat public organisé par le Conseil sur ce sujet cette année, année que nous avions nous-mêmes proclamée Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. Il est impossible de présenter sous un jour positif ce qui s'est passé cette année. Le processus de paix s'est effondré, Gaza a été ravagée une fois de plus, Israël a annoncé sa plus grande captation de territoire en trois décennies, et les tensions se sont accrues autour de la mosquée al-Aqsa. Le Conseil a été incapable de s'acquitter de sa responsabilité pendant que Gaza était en flammes et que 2 100 de ses habitants, dont un tiers de femmes et d'enfants, se faisaient tuer. Nous apprécions les promesses de dons faites au Caire pour une somme de 5,4 milliards de dollars, destinée à la reconstruction de Gaza. Mais Gaza, comme nous le savons tous, demeurera vulnérable si le statu quo perdure.

Une majorité écrasante de membres de la communauté internationale continue d'appuyer un processus clairement tracé vers la création d'un État palestinien à part entière et souverain. La Chambre des communes britannique a reconnu l'État de Palestine. Le nouveau Gouvernement suédois a également décidé de le reconnaître. Ces décisions de poids, venant de deux pays importants de l'Union européenne, suscitent l'espoir au sein de la population palestinienne oppressée. Le Conseil doit prendre acte de ces réalités sur le terrain. Une paix durable dans la région n'est pas possible tant que n'est pas créé un État de Palestine indépendant, viable et d'un seul tenant dans les frontières d'avant 1967, ayant pour capitale al-Qods al-Charif, et vivant côte à côte avec Israël en paix et en sécurité.

Tous les territoires arabes, y compris le Golan syrien, doivent également être évacués. Le Premier Ministre pakistanais, M. Nawaz Sharif, a déclaré le mois dernier dans son allocution à l'Assemblée générale qu'il convient que « les Nations Unies facilitent un règlement juste et durable de la question de Palestine, sur la base des résolutions applicables de l'ONU » (*A*/69/PV.*12, p. 42*).

Nous nous félicitons des efforts constants déployés par les États-Unis en faveur de la paix. Nous espérons que les efforts faits par M. Kerry, leur Secrétaire d'État, pour relancer le processus de paix porteront leurs fruits. Le Quatuor doit également être redynamisé, mais il ne s'agit pas de poursuivre le dialogue à seule fin de dialoguer. Il ne faut pas que cela continue à jamais d'être un mirage. Ce dialogue doit avoir des objectifs, un calendrier et des critères de référence clairs.

En Syrie et en Iraq, la communauté internationale a été mise au défi de tenir tête à la vague montante de barbarie primaire et de criminalité. Ce qu'il est convenu d'appeler l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ne tient son autorité ou son mandat d'aucune religion. Nous devons tous, collectivement, nous opposer et faire échec à son idéologie malfaisante de haine, de meurtre et de destruction. Nous devons demeurer unis dans notre lutte contre ce nouveau visage du terrorisme et de l'extrémisme violent. Le processus politique doit être relancé pour que puisse être réglé le conflit qui se poursuit en Syrie. Ce n'est pas le moment d'abdiquer notre responsabilité diplomatique dans l'espoir que les parties belligérantes précipiteront une issue par la voie des armes et de l'effusion de sang.

L'ONU et les acteurs régionaux doivent user de tous les moyens diplomatiques à leur disposition pour empêcher une nouvelle dégradation de la situation. Il apparaît désormais clairement que si l'on s'était penché sur le conflit syrien il y a deux ans, on n'aurait pas assisté à la montée en puissance de l'EIIL. Nous devons bien nous rappeler les enseignements que nous avons appris si douloureusement dans notre histoire contemporaine. Comme l'a dit à Gaza le Secrétaire général, ce cycle « incessant, inutile, insensé de la souffrance » doit prendre fin. En Palestine comme en Syrie, il convient de poursuivre la voie du dialogue et de la diplomatie dans le sentiment réel du but à accomplir et de l'urgence de la situation. C'est la logique qui a présidé à la fondation de l'Organisation des Nations Unies et nous ne devons pas manquer à nos obligations à cet égard.

Nous savons d'expérience que l'impuissance à régler la question palestinienne a eu pour effet de faire naître bien d'autres conflits. La leçon de choses à tirer de cela est que le règlement de la question de Palestine permettra de régler la question du Proche-Orient, que régler le problème au Proche-Orient permettra de remédier à certains des maux les plus importants de notre politique internationale.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Emvula (Namibie) (*parle en anglais*) : J'ai grand plaisir, Madame la Présidente, à vous voir présider le Conseil en ce mois d'octobre. Je tiens à vous remercier d'avoir organisé ce débat très important en ce moment crucial, qui donne à l'ensemble des Membres de l'ONU l'occasion d'aborder les enjeux du Proche-Orient, concernant en particulier la population de Palestine.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Zimbabwe au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Le présent débat se tient dans le sillage du massacre aveugle de plus de 2000 civils palestiniens, dont des femmes et des enfants innocents, qui a laissé plus de 100 000 Palestiniens sans rien qui ressemble à un toit, durant plus de 50 jours d'agression militaire israélienne criminelle contre Gaza. Cette agression génocidaire des forces israéliennes d'occupation s'est déroulée sous les yeux de la communauté internationale, et du Conseil de sécurité. Personne n'a arrêté cette agression. Nous réitérons notre appel au Conseil des droits de l'homme

afin qu'il prenne des mesures immédiates pour enquêter sur le génocide perpétré contre le peuple palestinien.

De surcroît, la communauté internationale peut attester de la fixation d'Israël à l'égard de son entreprise illégale de peuplement, qui passe par la destruction, le vol et la confiscation de terres et de biens palestiniens, la construction et l'expansion aussi bien des colonies de peuplements que du mur, et le déplacement forcé de familles palestiniennes. Nous applaudissons la décision de la Suède et du Royaume-Uni de reconnaître l'État de Palestine et nous demandons à tous de faire de même.

Ma délégation n'a de cesse de mettre en garde contre le fait que la campagne illégale de colonisation menée par Israël compromet et morcelle la continuité et l'intégrité territoriale de l'État de Palestine et menace la viabilité et les chances d'une concrétisation physique de la solution prévoyant deux États fondés sur les frontières d'avant 1967. Le Conseil de sécurité débat de la situation au Moyen-Orient mais les troubles persistent et la situation dans l'État occupé de Palestine, y compris Jérusalem-Est, continue de se dégrader en raison de la poursuite des politiques provocatrices et illégales d'Israël, Puissance occupante. Ces politiques illégales ont un effet nuisible sur la situation sur le terrain et embrase des tensions déjà vives entre les deux camps. Nous remercions le Secrétaire général de ses efforts, et notamment de sa présence à la conférence des donateurs au Caire ainsi que de sa visite dans les zones touchées de la bande de Gaza.

La Namibie continuera d'appeler l'attention de la communauté internationale sur le sort qui reste celui des plus d'1,8 million de Palestiniens vivant dans la bande de Gaza, qui ont enduré des pertes humaines terribles et des dégâts matériels massifs du fait de l'agression militaire criminelle qu'Israël a menée pendant plus de 50 jours. Nous ne devons pas les oublier et tout doit être fait pour atténuer leurs souffrances et leur détresse.

Des milliers de familles jetées à la rue parce qu'Israël a détruit leur maison à Gaza sont hébergées dans des écoles gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ou au sein de familles d'accueil. Des milliers de civils continuent de nécessiter des soins médicaux suite aux attaques israéliennes. L'eau potable pour la consommation reste une denrée rare. Les coupures d'électricité durent jusqu'à 18 heures par jour faute de carburant pour alimenter les centrales électriques, ce qui a des répercussions sur tous les aspects de la vie. Des milliers d'engins non explosés largués par Israël sur Gaza continuent de faire peser une menace sur la vie des civils et doivent être enlevés avant que la reconstruction puisse véritablement avoir lieu. Mais combien de temps encore la communauté internationale entreprendra-t-elle de reconstruire Gaza simplement pour qu'Israël puisse la détruire à nouveau?

Il faut clairement exiger d'Israël, Puissance occupante, qu'il cesse toutes ses activités illégales et s'engage sur la voie de la paix. Il en va de la responsabilité de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité, de ne pas tolérer les prétextes vides de la Puissance occupante et ses violations flagrantes du droit international. Une action collective s'impose pour qu'Israël, Puissance occupante, soit tenu responsable de ses violations. À cet égard, la Namibie demande à tous les membres du Conseil de sécurité de prêter tout leur appui à l'initiative palestinienne en faveur d'une résolution du Conseil qui fixerait, entre autres, un calendrier pour la fin de l'occupation israélienne débutée en 1967. Cette résolution se fonderait naturellement sur les paramètres énoncés de longue date dans les résolutions des Nations Unies.

Nous appuyons la persévérance inébranlable des dirigeants palestiniens face à l'agression non provoquée qui a visé leur terre et leur peuple, et nous réaffirmons notre condamnation totale de tous les actes illégaux et autres crimes commis par Israël, Puissance occupante, dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. Dans ce contexte, nous renouvelons notre appel à la mise en place immédiate d'une commission chargée d'enquêter sur ces crimes odieux. Nous exhortons par ailleurs la communauté internationale à continuer de fournir toute l'assistance humanitaire nécessaire pour atténuer les souffrances des communautés palestiniennes touchés, en particulier les membres les plus vulnérables de la société tels que les femmes et les enfants. Nous nous félicitons des efforts en cours en faveur de la poursuite des négociations et appelons les deux parties à faire en sorte qu'elles aboutissent, à saisir l'occasion offerte et à respecter leurs obligations au titre des précédents accords pour qu'il y ait enfin une paix durable entre Israël et la Palestine.

Je terminerai en réaffirmant l'appui de la Namibie aux efforts du Secrétaire général, et en redisant notre amitié et notre solidarité indéfectibles au peuple de Palestine dans sa juste lutte pour la liberté, l'indépendance et la justice sociale. Nous renouvelons également notre appui à la création d'un État palestinien indépendant sis dans les frontières de 1967, avec

Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'à son admission sans condition à l'ONU et aux organismes du système en tant que membre à part entière afin qu'il occupe la place qui lui revient dans la communauté des nations.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la République argentine et vous-même, Madame la Présidente, de votre accession à cette haute charge qu'est la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre.

Pour gagner du temps, je ne vais lire qu'une partie de ma déclaration, dont le texte intégral sera distribué dans la salle.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La conférence pour la reconstruction de Gaza, organisée au Caire le 12 octobre, s'est avérée un puissant catalyseur de la détermination renouvelée de la communauté internationale à reconstruire Gaza. Nous félicitons l'Égypte et la Norvège du rôle qu'elles ont joué dans l'organisation de cette conférence importante. Je voudrais également rendre hommage aux efforts personnels du Secrétaire général, qui vient de se rendre dans la région afin de relancer le processus de paix. Au Caire, le Japon s'est engagé à fournir plus de 20 millions de dollars d'aide à la reconstruction et au développement, montant qui s'ajoute aux 7,8 millions d'aide d'urgence déjà versés en août. Ces contributions s'inscrivent dans l'enveloppe d'aide japonaise de 200 millions de dollars annoncée par le Ministre des affaires étrangères, M. Kishida, à Jakarta en mars.

Il est fondamental de donner suite aux engagements pris par la communauté internationale pour parvenir à un cessez-le-feu durable et à la reconstruction de Gaza. À cet égard, la mise en place d'un mécanisme international pour régler les questions liées à la sécurité, à l'aide humanitaire et à la bonne gouvernance est indispensable. Le Japon est disposé à travailler en ce sens, en coopération avec Israël, la Palestine et l'ONU, entre autres.

La récente crise à Gaza a démontré la nécessité urgente d'une paix juste, durable et globale, fondée sur la solution des deux États. Les efforts de reconstruction de Gaza doivent aussi viser la reprise des pourparlers de paix et la stabilisation de la région du Moyen-Orient. Malheureusement, nous attendons toujours la reprise des négociations directes depuis leur interruption en avril et la crise de Gaza en juillet. Il est impératif qu'Israël et la Palestine oeuvrent tous deux au renforcement de la confiance mutuelle et du dialogue.

Le Japon est prêt à aider les parties à renforcer la confiance mutuelle. Nous avons saisi toutes les occasions qui se présentaient pour appeler les dirigeants des deux camps à travailler à la reprise des négociations de paix, notamment durant la visite que le Premier Ministre Nétanyahou a effectuée au Japon en mai et lorsque le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Kishida, a participé à la réunion du Comité spécial de liaison tenue à New York le mois dernier. Notre Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères est actuellement en visite en Palestine et en Israël pour réitérer notre message aux deux parties.

Nous appelons Israël à geler totalement ses activités de peuplement, qui sont illégales au titre du droit international. La récente confiscation de terres par Israël, qui risque d'ouvrir la voie à d'autres activités de peuplement, va à l'encontre des efforts internationaux visant une solution des deux États.

Parallèlement, nous attendons du Gouvernement d'union nationale palestinien, sous la direction du Président Abbas, qu'il reste déterminé à renoncer à la violence, à reconnaître Israël et à respecter les accords diplomatiques précédemment conclus, en vue de parvenir à la réconciliation nationale et à la paix au Moyen-Orient. Le Japon salue, en tant que mesure encourageante, la tenue de la toute première réunion ministérielle de ce gouvernement à Gaza, le 9 octobre. Le Japon exhorte également la Palestine à s'abstenir de toute mesure unilatérale risquant d'entraver la reprise des négociations de paix. De ce point de vue, nous suivrons de près les débats menés au Conseil sur cette question.

Le Japon considère que l'appui aux efforts de consolidation des structures étatiques faits par la Palestine renforce également les bases du processus politique visant une solution des deux États. À cette fin, nous faisons des contributions spécifiques à cet effort en attirant des investissements privés en Palestine. Le parc agro-industriel de Jéricho est une de ces initiatives. Il s'agit d'un projet phare de l'initiative « Couloir de la paix et de la prospérité » que le Japon met en œuvre depuis 2006 en coopération avec Israël, la Jordanie et la Palestine. Six sociétés ont déjà signé un contrat de location. Ce parc industriel devrait permettre de créer 7 000 emplois, pour des retombées économiques

annuelles estimées à plus de 40 millions de dollars au total.

La Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine est une autre initiative japonaise. Ce processus vise à obtenir des ressources en Asie de l'Est en faveur du développement palestinien. Lors de la deuxième réunion ministérielle, tenue à Jakarta en mars dans le cadre de ce processus, les participants se sont engagés à mettre en œuvre de nombreux projets de renforcement des capacités. Nous n'avons cessé d'apporter une contribution, par exemple, dans le cadre d'une coopération avec la Thaïlande dans le secteur touristique ainsi qu'en proposant, avec la Malaisie, une formation dans le domaine des ressources humaines pour la finance islamique.

Pour gagner du temps, je m'arrêterai là. Je renvoie à la version complète de ma déclaration, qui a été distribuée et qui présente notre position concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant, et la Syrie.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nicaragua.

Mme Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première fois que nous prenons la parole au Conseil de sécurité sous votre présidence, nous tenons à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre conduite remarquable des travaux du Conseil et, surtout, pour le dynamisme que votre délégation et vous leur insufflez.

Le Nicaragua réaffirme sa solidarité absolue et totale avec le peuple palestinien dans sa lutte pour sa liberté et pour l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination, par la création d'un État palestinien fondé sur les frontières d'avant-1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, pour le retour de tous les réfugiés et en solidarité avec tous les prisonniers politiques palestiniens. Nous exigeons également la levée immédiate du blocus criminel et la fin de la politique de peuplement.

C'est avec une très grande fierté que nous saluons le Gouvernement d'union nationale palestinien. Nous déplorons le fait que cette année, l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, à un moment où, dans son écrasante majorité, la communauté internationale s'est engagée à appuyer les Palestiniens dans leur lutte visant à obtenir une fois pour toutes tous leurs droits inaliénables, nous avons été une nouvelle fois témoins d'un autre massacre – un autre génocide contre des enfants, des femmes et des hommes palestiniens, ainsi que de la destruction de leurs maisons, écoles et hôpitaux – de toutes leurs infrastructures. Nous nous demandons si Israël et ceux qui l'appuient savent ce que le mot « solidarité » veut dire.

Cette agression criminelle a duré plus de 50 jours, au vu et au su de certains. Au-delà des pertes en vies humaines, elle a fait une nouvelle fois de Gaza une terre brûlée et a des répercussions sur l'avenir que nous connaissons tous : davantage de réfugiés, un surpeuplement accru, plus de maisons, hôpitaux et écoles détruits, et davantage d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens traumatisés par cette terrible agression.

Il est important que les fonds que des pays donateurs se sont récemment engagés à verser pour la reconstruction de Gaza se traduisent dans les faits. De nouveaux fonds doivent être versés immédiatement et sans condition afin de fournir une aide à ce peuple qui souffre depuis longtemps et d'assurer la reconstruction.

Je me demande toutefois jusqu'à quand nous allons permettre la poursuite du cercle vicieux des politiques et pratiques israéliennes, qui consistent à attaquer, détruire et massacrer et, une fois que tout est détruit, accepter un cessez-le-feu et refuser toute responsabilité dans la tragédie qu'il a causée et, par la suite, recommencer.

En tant que pays en développement, l'État de Palestine a tout à fait le droit de bénéficier d'une aide au développement et des investissements, mais, si nous permettons la poursuite de ce cercle vicieux israélien de destructions massives et de massacres, l'aide de la communauté internationale ne fera qu'aider ce peuple à simplement survivre. Ce peuple mérite, comme chacun d'entre nous, un développement durable adapté à ses intérêts et qui favorise son bien-être. Il ne doit pas être détruit conformément à un programme cyclique de la Puissance occupante.

Israël continue de refuser de négocier de bonne foi, en se cachant sous le voile de l'impunité qu'un membre permanent du Conseil de sécurité lui offre depuis très longtemps. À chaque fois que nous avons vu les négociations avancer, il y a eu inévitablement des politiques et pratiques israéliennes visant à interrompre ce processus. Nous devons mettre fin à ce cercle vicieux. Les pays assumant une responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne

peuvent pas continuer d'accepter cette impunité ni les souffrances de ce peuple héroïque.

Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités en adoptant une résolution assortie d'une date butoir pour la création d'un État palestinien basé sur les frontières d'avant-1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et jetant les bases d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, les deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte en paix, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux aspirations de peuples épris de paix.

La paix au Moyen-Orient passera non seulement par le règlement du conflit palestino-israélien, mais impliquera aussi nécessairement la libération des territoires libanais et syriens occupés par Israël. De même, la situation au Moyen-Orient, au-delà de la situation en Palestine et dans les autres territoires occupés, doit être réglée par le dialogue et la négociation, en prenant en compte les intérêts légitimes de tous les États de la région, sans ingérence extérieure. On ne doit pas continuer d'encourager des conflits, de financer des groupes terroristes ou d'imposer des politiques de changement de régime. Tout cela, comme nous le voyons depuis 2003, ne fait qu'entraîner la mort et la désolation, l'extrémisme et le radicalisme. La Syrie, une nation sœur, est victime de ces politiques.

Pour terminer, je nous engage à œuvrer ensemble, avec les membres du Conseil de sécurité, afin de faire du Moyen-Orient une zone de paix et de développement pour tous ses peuples.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Al-Mouallimi (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Je voudrais d'emblée vous féliciter sincèrement, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois, et vous présenter tous mes vœux de plein succès. En outre, je vous remercie d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions le Secrétaire général de son exposé et de ses efforts à cet égard.

La séance de ce jour revêt une importance particulière parce qu'elle se tient au lendemain de l'agression militaire israélienne inhumaine contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza, qui a duré 51 jours. Pendant cette période, la machine de guerre israélienne a incendié des champs, tué des êtres humains, détruit des infrastructures et ciblé aveuglément des personnes âgées, des femmes et des enfants. Cela s'est soldé par plus de 2 800 martyrs, dont 516 enfants, 11 100 blessés, et par la démolition de plus de 10 620 maisons et complexes résidentiels, dont plusieurs assauts sur des institutions et installations des Nations Unies. Tous ces actes constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et ne seront pas oubliés par les générations futures. Ils témoignent d'un mépris flagrant pour tous les appels lancés par la communauté internationale afin qu'Israël mette fin à ces pratiques, qui souillent véritablement la conscience de l'humanité.

L'OCI exprime son appui à la population de Gaza et à tout le peuple palestinien et sa solidarité avec eux, et condamne fermement les campagnes israéliennes successives, constantes et brutales contre le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. L'Organisation de la coopération islamique tient Israël pour seul responsable, en tant que Puissance occupante, des assassinats honteux de Palestiniens innocents et de la destruction de milliers d'habitations, de bâtiments et d'infrastructures, et le considère pleinement responsable de toutes les pertes humaines et matérielles subies par le peuple palestinien dans la bande de Gaza.

Les États membres de l'OCI soulignent que les tragédies provoquées par l'agression israélienne, et leurs conséquences, doivent figurer au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. À cet égard, nous nous félicitons de la Conférence des donateurs internationaux pour la reconstruction de Gaza qui s'est tenue en Égypte le 12 octobre. En outre, nous saluons les efforts de l'Égypte et de la Norvège, qui coprésident le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Nous soulignons également la nécessité d'honorer les contributions annoncées, et de ne pas céder à la déception et à la frustration maintenant qu'Israël a détruit les projets d'infrastructure auxquels les donateurs avaient initialement contribué. De plus, nous demandons à nouveau la levée du blocus illégitime imposé à la bande de Gaza afin de permettre au peuple palestinien de vivre dans la dignité, la liberté et la paix dans leur pays natal.

Par ailleurs, l'OCI demande à nouveau que soit appliquéeimmédiatement la décision du Conseil des droits de l'homme de fournir une protection

internationale prompte au peuple palestinien sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de former une commission d'enquête internationale indépendante pour faire la lumière sur toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises par Israël.

L'OCI souligne à nouveau l'identité islamique, arabe et palestinienne de Jérusalem occupée et réaffirme que Jérusalem-Est fait partie intégrante du territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, et que son annexion par Israël, Puissance occupante, est toujours illégale, n'est pas reconnue et est condamnée par la communauté internationale. L'OCI condamne dans les termes les plus forts les violations constantes commises contre la mosquée Al-Aqsa et contre les fidèles musulmans par les forces d'occupation et les colons israéliens. L'OCI insiste sur le fait que ces actes sont des violations flagrantes des principes du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

En conséquence, nous appelons le Conseil de sécurité à mettre fin à ces violations, et à obliger Israël, Puissance occupante, à respecter le droit à la liberté de culte, à préserver le caractère sacré des lieux saints et à protéger les fidèles. De plus, l'OCI condamne le fait qu'Israël, Puissance occupante, n'ait pas permis à la mission d'experts internationaux mandatée par l'UNESCO de parvenir jusqu'à la ville occupée de Jérusalem pour enquêter sur les violations israéliennes.

Par ailleurs, l'OCI tient Israël, Puissance occupante, pour pleinement responsable des conséquences des crimes abjects commis par les colons extrémistes contre le peuple palestinien, et demande que les dirigeants des colons et les groupes de colons extrémistes, notamment les factions « Price Tag » et « Hilltop Youth », soient inscrits sur la liste des terroristes et des criminels recherchés par les États du monde et les organisations de la communauté internationale pour être traduits devant les juridictions internationales.

La poursuite des pratiques de colonisation illégitime par Israël, Puissance occupante, la saisie des terres palestiniennes et l'expulsion de leurs populations palestiniennes autochtones prouvent clairement qu'il s'adonne à une politique de nettoyage ethnique. Cette politique fragilise la solution des deux États et confirme définitivement qu'Israël n'a que faire des règlements pacifiques et recourt exclusivement à une politique du fait accompli, de la poursuite de l'occupation et de la spoliation du peuple palestinien de ses droits. Nous appelons le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux activités de peuplement israéliennes sur le territoire palestinien occupé et à mettre en œuvre les résolutions internationales pertinentes, notamment les deux résolutions 465 (1980) et 497 (1981), qui affirment l'illégalité de la politique de peuplement et la nécessité de démanteler les colonies existantes.

L'OCI souligne qu'il est nécessaire que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, assume ses responsabilités qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, prenne toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'occupation israélienne des terres palestiniennes et fasse en sorte qu'Israël respecte les résolutions internationales pertinentes. Si le Conseil veut éviter d'éroder davantage sa crédibilité aux yeux de la communauté internationale et dans la conscience du monde, l'heure est venue d'adopter une résolution fixant une échéance inamovible pour faire cesser l'occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes, pour obliger Israël à se retirer jusqu'aux frontières de juin 1967, ce qui inclut le retrait du Golan syrien occupé et d'autres territoires occupés, et pour progresser vers l'application de la solution des deux États et l'accession du peuple palestinien à l'indépendance. À cet égard, nous réitérons notre appui aux efforts déployés par les Palestiniens pour utiliser tous les moyens légaux sur la base de la légitimité internationale afin de parvenir à ces objectifs.

À l'instar de bien d'autres personnes raisonnables dans le monde, nous ne pouvons que nous demander quels sont les obstacles qui font que justice n'est pas faite et que l'on ne mette pas fin à l'occupation illégitime, tel que prévu dans les résolutions de l'ONU depuis des décennies. Quel est l'obstacle qui fait que l'on ne puisse pas recourir aux moyens légaux? Les États membres de l'Organisation de la coopération islamique saluent la décision prise récemment par le Royaume de Suède et la Chambre des communes britannique de reconnaître l'État de Palestine, et nous appelons les autres pays à suivre cet exemple. Il est grand temps de proclamer l'indépendance de l'État de Palestine, conformément aux résolutions empreintes de la légitimité internationale, et de garantir au peuple palestinien son droit à l'autodétermination.

Les États membres de l'OCI sont vivement préoccupés par l'escalade de la violence, de destructions, de meurtres et d'autres crimes odieux commis à l'encontre du peuple syrien, par la situation

humanitaire qui s'est gravement détériorée et par la non-application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) en raison de l'intransigeance du régime syrien. D'après ces résolutions, il faut que l'aide humanitaire soit fournie aux civils syriens sans entrave. En outre, nous demandons à tous les États Membres de l'ONU de s'acquitter de leurs engagements en vue de répondre aux besoins humanitaires du peuple syrien, surtout que le nombre de déplacés et de réfugiés a atteint plus de 10 millions de personnes en Syrie et dans les pays voisins, en plus de quatre millions de personnes qui ont besoin d'aide humanitaire d'urgence dans les zones assiégées.

Les États membres de l'OCI insistent sur la nécessité de parvenir à un règlement politique négocié sans plus tarder. À cet égard, nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer pleinement ses responsabilités afin de briser l'impasse dans lequel se trouve le processus de règlement politique et nous exhortons l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, à intensifier ses efforts en vue de la formation d'un gouvernement de transition doté de pleins pouvoirs exécutifs, sur la base de la première déclaration de Genève, afin de réaliser les aspirations du peuple syrien au changement, à la liberté, à la sécurité et à la stabilité. Par ailleurs, il faut veiller à ce que ceux qui ont sur les mains le sang de plus de 100 000 Syriens – ceux qui ont commis des crimes contre l'humanité, y compris par des bombardements aériens et l'emploi de bombes incendiaires, de missiles et d'armes chimiques – soient exclus de ce processus.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, Cuba se réjouit de vous voir présider le Conseil de sécurité pour la deuxième fois. Nous vous félicitons pour la manière dont vous vous acquittez de ces fonctions, tout comme vous l'avez fait durant votre première présidence.

Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation au Moyen-Orient s'est détériorée au cours de ces derniers mois et son évolution continue de mobiliser l'attention de la communauté internationale. Les crimes commis par Israël lors de sa dernière agression contre le peuple palestinien ont choqué l'opinion publique mondiale. Une fois de plus, Israël a agi en toute impunité. Le Conseil de sécurité, illustrant une fois de plus la politique de deux poids deux mesures qui le caractérise, est resté les bras croisés alors qu'Israël était en train d'assassiner plus de 2 000 Palestiniens, en majorité des enfants, des femmes et des personnes âgées et de détruire des maisons, des moyens de subsistance, des réseaux de services de base et des infrastructures, grâce à son immense puissance militaire.

Cuba réaffirme que le Conseil de sécurité doit remplir son rôle qui consiste à défendre la paix et la sécurité internationales, et adopter, sans plus tarder, des mesures pratiques et concrètes pour qu'Israël mette définitivement fin à son agression contre le peuple palestinien et rende des comptes pour les crimes d'agression, les punitions collectives, les arrestations arbitraires, les emprisonnements massifs et le génocide qu'il a commis à l'encontre du peuple palestinien.

Nous appuyons pleinement l'initiative palestinienne tendant à l'adoption par le Conseil de sécurité d'une résolution fixant un délai pour la fin de l'occupation militaire israélienne des territoires palestiniens qui date de 1967 et garantissant l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination dans un État palestinien indépendant, à l'intérieur des frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

L'Assemblée générale a pris une décision historique lorsque ses membres, à la majorité, ont accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, par l'entremise de sa résolution 67/19. La communauté internationale doit continuer d'appuyer les revendications légitimes du peuple palestinien en vue de la création d'un État palestinien indépendant et de son admission comme membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

L'implantation et l'expansion des colonies israéliennes illégales, la construction du mur de la honte dans les territoires palestiniens occupés, la destruction et la confiscation des terres et des biens palestiniens, le déplacement forcé de centaines de milliers de familles palestiniennes et le transfert de colons dans les territoires palestiniens occupés sont inadmissibles. Suite à l'annonce faite récemment par le Gouvernement israélien relative à la construction de plus de 2 000 nouveaux logements pour les colons israéliens à Jérusalem-Est occupée, nous demandons l'arrêt immédiat et total de toutes les activités israéliennes de peuplement dans ces territoires palestiniens.

Les politiques et les pratiques agressives de colonisation d'Israël vont délibérément à l'encontre des résolutions de l'ONU, du droit international et du droit international humanitaire et constituent une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales, car elles privent le peuple palestinien de ses droits fondamentaux. Seules la fin de la politique de colonisation, la libération des prisonniers palestiniens et la reconnaissance des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien permettront de lancer un processus politique digne de ce nom, susceptible de conduire à l'instauration d'une paix durable dans la région.

La détérioration de la situation dans la bande de Gaza assiégée, où les conditions de vie des habitants se sont dégradées après les derniers bombardements atroces, appelle d'urgence l'attention et l'appui de la communauté internationale. Cuba réitère son appui au peuple palestinien dans sa lutte juste pour l'autodétermination. Nous demandons la fin de l'occupation de tous les territoires arabes et réitérons notre position en faveur d'une paix juste et durable pour tous les peuples du Moyen-Orient.

Nous réitérons notre appel en faveur de la sauvegarde de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie et du droit de son peuple à l'autodétermination, sans ingérence ou intervention étrangère, quelle qu'elle soit. L'intervention étrangère en Syrie doit cesser. Cuba réitère son opposition aux appels lancés par ceux qui promeuvent un changement de régime en Syrie et sont déterminés à faire usage de la force et de la violence.

Nous nous devons de réitérer notre préoccupation devant les pertes de vies innocentes résultant du conflit syrien et de condamner tous les actes de violence commis à l'encontre de la population civile dans ce pays. Toutefois, l'on ne peut pas utiliser ce qu'on qualifie de protection des vies humaines et de lutte contre les terroristes comme prétextes pour justifier l'intervention étrangère. Cuba réitère sa condamnation de tous les actes, toutes les méthodes et toutes les pratiques terroristes sous toutes leurs formes et manifestations, quel qu'en soit l'auteur ou l'endroit où ils sont commis, y compris le terrorisme d'État. Nous condamnons tous les actes de terrorisme qui ont eu lieu au Moyen-Orient et tout l'appui apporté à des groupes armés irréguliers, notamment l'utilisation de mercenaires, qui ne font que semer mort et destruction et qui s'efforcent d'entraver le règlement du conflit par la voie diplomatique. Nous rejetons ces actions unilatérales et celles prises en dehors de l'Organisation des Nations Unies, ainsi par les États-Unis qui mènent des frappes aériennes par-delà les frontières d'États souverains, en violation flagrante du droit international. Nous rappelons qu'il est du devoir du Conseil de sécurité de promouvoir la paix, non la violence; d'éviter la déstabilisation, non de contribuer au financement, à l'armement et à l'entraînement de ceux qui visent à déstabiliser.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Islande.

M[me] Gunnarsdóttir (Islande) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence argentine d'avoir organisé la présente séance, et en particulier de la manière dont elle a cadré le débat.

L'Islande convient qu'à la suite du cessez-le-feu à Gaza, le présent débat public est une occasion importante de centrer l'attention sur cette question persistante. Cela ne revient pas à diminuer l'importance et l'urgence des autres crises qui appellent notre attention dans la région, ni de celle des autres instances où la question est examinée, notamment le Quatuor. Mais comme la Présidente l'a signalé, le Conseil peut et doit jouer un rôle plus actif et assumer ses responsabilités, conformément à la Charte des Nations Unies, en appuyant tous les efforts et initiatives visant à parvenir à une paix durable. Car c'est le Conseil de sécurité qui est, après tout, en charge du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'état actuel des choses n'est viable ni pour les Israéliens ni pour les Palestiniens. Lorsque nous jetons un regard sur Gaza, la situation sur le terrain est choquante. Dans la guerre inutile de l'été dernier, 20 000 maisons ont été détruites et plus de 2000 Palestiniens ont été tués, des civils pour la plupart, dont plus de 500 enfants. Plus de 70 Israéliens ont été tués, dont six civils. L'Islande a condamné l'emploi disproportionné de la force par les Forces de défense israéliennes au cours du conflit, et nous condamnons aussi les tirs aveugles de roquettes par Hamas et d'autres organisations de militants à Gaza sur des cibles civiles en Israël.

Le groupe de mots « la situation sur le terrain » a d'abord été employé comme un innocent euphémisme désignant les colonies israéliennes créées en violation du droit international. Et elle a fini par signifier l'énorme écart qui existe entre les déclarations d'intention politique et les actes – c'est-à-dire entre ce que l'on a fait en dépit de ce que l'on dit ou de ce que l'on a dit. Cette situation témoigne d'indifférence au droit international

des droits de l'homme et au droit international. La situation sur le terrain inclut des violations répandues des droits et de la dignité des Palestiniens par le déni de leurs droits de propriété et par les restrictions apportées à leur liberté de circulation et d'expression. Ces actes ont une incidence claire sur les chances qu'ont deux États de coexister pacifiquement côte à côte. Nous avons vu une série d'actions sur une longue période qui diminuent les chances de parvenir à la solution des deux États. Et cela signifie une diminution des chances de toute solution qui permettrait aux deux peuples de vivre en paix à long terme.

Un changement radical est nécessaire pour remettre cette question sur une voie susceptible de mener vers une paix durable. Le problème de fond qui se pose sur le terrain, c'est l'occupation de la Palestine, et cette occupation doit cesser. En l'absence d'un horizon politique clair, l'espoir est inexistant et le sang continuera de couler. Opter pour la paix ne peut que donner des résultats. À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire, cette année, de la Convention relative aux droits de l'enfant, nous devrions penser à tous les enfants dont les noms ont été prononcés à voix haute dans cette enceinte même au cours de précédentes séances pour nous rappeler qu'en fin de compte, le maintien de la paix et de la sécurité internationales profite aux personnes, et que le Conseil de sécurité a la responsabilité et la capacité de tout mettre en œuvre pour régler le conflit israélo-palestinien, ainsi que tous les autres conflits dans la région où des enfants sont en train de souffrir.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Kohona (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cet important débat. La délégation de Sri Lanka s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous sommes extrêmement préoccupés par l'impact humanitaire da la récente escalade de la violence qui a provoqué à Gaza destruction, dévastation et déplacements à grande échelle. Sri Lanka s'associe à la communauté internationale en deuil pour les tragiques pertes de vies, notamment celles de nombreux enfants, enregistrées au cours de cette violence. Les dégâts considérables causés aux infrastructures publiques, notamment les écoles, les hôpitaux et les bâtiments des Nations Unies, ont réduit encore davantage l'accès déjà précaire aux services de base qui existait avant le conflit actuel, services dont la liste inclut notamment l'électricité, l'eau et l'assainissement, la santé et l'éducation.

Malgré le cessez-le-feu à durée illimitée conclu le 26 août, la situation à Gaza reste tendue. Les défis qu'il faudra relever, à savoir répondre aux besoins humanitaires immédiats et lancer les activités de reconstruction, sont énormes. La communauté internationale doit garantir la prise en charge des blessés, des déplacés et des sans-abri tout en s'occupant de la question plus vaste de la paix dans la région. À cet égard, nous nous réjouissons de l'organisation réussie de la conférence pour la reconstruction de Gaza, tenue au Caire le 12 octobre. Il est essentiel que les sanctions unilatérales et le blocus imposé à Gaza soit levés si nous voulons trouver une solution permanente à sa sombre situation économique. Les restrictions frappant les importations et les exportations dues au blocus étouffent la croissance économique en même temps qu'elles aggravent la crise humanitaire. Nous nous félicitons de la levée partielle de ces restrictions dans le cadre de la résolution 1860 (2009), ce qui devrait contribuer considérablement au progrès économique de Gaza et au bien-être de sa population, ainsi que créer un climat d'espoir.

Nous nous joignons à la communauté internationale pour appeler toutes les parties à s'abstenir de mener des attaques aveugles et disproportionnées contre les civils, attaques qui sont préjudiciables à la paix et à la sécurité tant d'Israël que de la Palestine, ainsi qu'à la stabilité de l'ensemble de la région.

Les attaques aveugles contre les civils ne feront que renforcer le sentiment de désespoir et d'insécurité et creuser l'écart entre les parties. Les besoins de la population israélienne en matière de sécurité doivent être respectés. Un climat propice à la paix sera encouragé si chacune des parties adopte une approche qui tienne compte des préoccupations de l'autre partie. Nous espérons que toutes les parties s'engageront sincèrement et de façon constructive à mettre fin au conflit, ce qui permettra de parvenir à une paix durable. Les activités de peuplement en cours, qui sont illégales en vertu du droit international, en particulier de l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève, des résolutions pertinentes de l'ONU et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, doivent cesser si nous voulons trouver une solution durable à ce problème par la négociation.

Trouver une solution juste et durable à la crise au Moyen-Orient a constitué une priorité pour la communauté internationale depuis 1948. Il est décevant qu'après plus de cinq décennies, nous ne soyons pas encore prêts d'atteindre un règlement satisfaisant. Le conflit au Moyen-Orient absorbe une part considérable de l'attention et des ressources internationales. Comme nous l'avons entendu dire lors de la réunion de haut niveau du Conseil de sécurité tenue le 24 septembre (S/PV.7272), les conflits au Moyen-Orient, particulièrement la question de Palestine qui se prolonge, sont l'un des principaux motifs derrière le recrutement des terroristes dans la région et dans le monde. Le terrorisme qui émane de la région est à même de constituer une menace sérieuse pour la sécurité et la stabilité de nombreux pays.

Compte tenu des événements de cette année qui ont conduit à la crise humanitaire sans précédent dans la bande de Gaza, nous espérons que tous les efforts seront déployés pour parvenir avec succès à une fin négociée au conflit afin que les peuples d'Israël et de Palestine soient en mesure de jouir de la paix et de la prospérité sur leurs propres terres. En cette Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous ne devons pas renoncer à l'espoir d'un accord de paix durable qui aboutisse à la création d'un État pleinement souverain et sécurisé de Palestine. Nous sommes encouragés par le rapprochement politique effectué entre Gaza et la Cisjordanie grâce à la formation du Gouvernement d'unité.

Sri Lanka soutient la candidature de la Palestine à une admission de plein droit à l'Organisation des Nations Unies. Permettez-moi de conclure en réitérant le soutien de Sri Lanka à la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale concernant les droits inaliénables du peuple palestinien à un État et la réalisation d'une solution à deux États sur la base des frontières de 1967.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Comme c'est ma première intervention au Conseil ce mois-ci, je tiens à féliciter l'Argentine, et vous personnellement, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence. Je vous remercie d'avoir convoqué ce débat public sur le sujet très important de la situation au Moyen-Orient. Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé et pour ses efforts inlassables en faveur de la paix au Moyen-Orient.

Comme l'ensemble de la communauté internationale, nous jugeons alarmant le fait que des groupes terroristes créent des entités quasi-étatiques pour lutter contre des gouvernements légitimes et semer l'inimitié et la haine. Le Kazakhstan condamne fermement les attaques perpétrées par le soi-disant État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et les groupes armés qui lui sont associés au Moyen-Orient, lesquels constituent une grave menace pour la région et au-delà, y compris notre partie du monde, et l'Asie centrale en particulier. Ils devront rendre compte des violations et des atrocités qu'ils commettent et être traduits en justice par la communauté internationale. Nous soulignons que le terrorisme ne peut être vaincu que par une approche durable et globale avec la participation active et la coopération de tous les États et des organisations internationales et régionales, afin d'empêcher, d'entraver, d'isoler et de neutraliser la menace terroriste.

Ma délégation a déjà signalé au Conseil la préoccupation du Kazakhstan face à l'évolution de la situation dans la bande de Gaza. Le Kazakhstan exprime ses plus sincères condoléances et sa profonde sympathie pour les morts inutiles dont a été victime la population civile de la bande de Gaza, essentiellement des femmes, des enfants et des personnes âgées. Nous appelons à la levée immédiate du blocus israélien contre Gaza. Nous sommes également préoccupés par le processus continu de colonisation de peuplement du territoire palestinien.

Il est évident que la persistance du conflit israélo-palestinien continue de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales, et que ses conséquences négatives ne se limitent pas à cette seule région, mais se ressentent bien au-delà, dans le monde entier. Le but ultime des efforts de toutes les parties concernées devrait être la restauration et la promotion des différents volets des processus de paix, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, aux principes de Madrid et à la formule « terre contre paix ». Toutes les parties au conflit du Moyen-Orient doivent respecter leurs engagements, comme prévu par la Feuille de route.

Nous soutenons l'initiative de paix de l'Égypte et nous félicitons des résultats des pourparlers du Caire, tenus le 12 octobre, sur les conditions d'un règlement à long terme. Le Kazakhstan forme l'espoir que les actions internationales, y compris celles du Secrétaire général, contribueront à une trêve et à la reprise de nouvelles négociations de paix. Ma délégation réitère sa reconnaissance du droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination, à la création d'un État palestinien

indépendant dans les frontières de 1967, en coexistence pacifique avec Israël et membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, nous lançons de nouveau un appel urgent à toutes les parties pour qu'elles fassent montre de la volonté politique de réaliser la paix et la sécurité, la liberté et la justice pour tous au travers d'une approche véritablement multilatérale.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'emblée à saluer votre initiative, Madame la Présidente, de convoquer un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et je remercie le Secrétaire général pour son exposé sur la question.

La situation au Moyen-Orient a toujours revêtu un intérêt particulier pour le Pérou. En ce qui concerne la question de Palestine, mon pays a toujours maintenu une position claire en conformité avec les règles et principes du droit international, notamment le droit des peuples à l'autodétermination. Par conséquent, mon pays reconnaît la nécessité de mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale qui constituent la base de la création de deux États sur le territoire de la Palestine, l'un arabe et l'autre juif, coexistant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et mutuellement reconnues, dans la paix et la sécurité et à l'abri de la menace ou de l'emploi de la force.

Par conséquent, conscient du droit inaliénable du peuple palestinien de se constituer en un État indépendant, et convaincu que la création d'un État palestinien est un élément clef du règlement pacifique et définitif du conflit, le Pérou a reconnu l'État de Palestine et appuyé les résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment en nous portant coauteur de la résolution historique 67/19 de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 2012, qui a accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les actes de violence contre les zones urbaines densément peuplées de la bande de Gaza menés par Israël l'été dernier ont été fermement condamnés par mon gouvernement. De même, le Pérou a condamné les tirs de roquettes lancés depuis Gaza contre les populations civiles israéliennes. Le Pérou a bien évidemment déploré l'usage disproportionné de la force militaire pendant le conflit, qui a entraîné la mort de plus de 1400 personnes dans la bande de Gaza, en majorité des civils palestiniens, surtout des femmes et des enfants dont certains cherchaient refuge dans des locaux de l'ONU.

Par conséquent, conformément aux appels que nous ne cessons de faire aux parties, les exhortant à agir dans le respect rigoureux des droits de l'homme et du droit international humanitaire et à prendre des mesures pour protéger la population civile, le Pérou a voté pour la résolution S-21/1 du Conseil des droits de l'homme qui, outre qu'elle déplore ces attaques, enjoint Israël à cesser ses activités de colonisation illégales et à lever le blocus de la bande de Gaza. Bien que mon pays reconnaisse le droit inaliénable d'Israël de préserver sa propre existence et sa sécurité, y compris en exerçant son droit de légitime défense, nous nous devons de dire que l'exercice de ce droit doit être appliqué conformément au droit international et au droit international humanitaire, en particulier les principes de proportionnalité et de légalité, à l'intérieur de frontières définies et internationalement reconnues.

Sur ce dernier point, ma délégation rappelle que l'acquisition de territoires par la force est inadmissible au regard du droit international. C'est pourquoi toutes les actions menées par Israël visant à imposer ses lois, sa juridiction et son administration sont nulles et non avenues. À cet égard, nous appelons de nouveau Israël à cesser immédiatement ses pratiques de construction de colonies de peuplement, de démolition de maisons et d'expulsion dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, conformément aux dispositions de diverses résolutions de l'Assemblée générale.

Conformément à notre engagement de longue date et indéfectible en faveur du règlement pacifique des différends, ma délégation appuie la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient, laquelle ne pourra qu'être le résultat de négociations entre les parties, et sur la base du respect par ces dernières des obligations figurant dans les Principes de Madrid, la Feuille de route du Quatuor et les autres accords conclus, ainsi que du plein respect du droit international, dont les résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

C'est pourquoi ma délégation forme l'espoir que l'accord de cessez-le-feu conclu en août ouvrira la voie à une reprise du processus de paix en vue de parvenir à une solution viable et durable qui mette fin au statu quo et permette aux Palestiniens et aux Israéliens de vivre en paix à l'intérieur de deux États aux frontières sûres et reconnues par la communauté internationale.

Je souhaite m'arrêter un instant sur une menace croissante à la paix et à la sécurité de toute la région du Moyen-Orient, à savoir l'organisation terroriste qui s'est donné le nom d'État islamique et dont les actes et les crimes effroyables ne sauraient être tolérés. À cet égard, le Pérou réitère sa condamnation énergique et son rejet du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et réaffirme son attachement à la lutte contre ce fléau. Dans ce contexte, le Pérou accueille avec satisfaction l'adoption récente de la résolution 2178 (2014), qui vise à lutter contre la propagation du terrorisme, en particulier en réduisant la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, dont la présence risque d'accroître l'intensité et la durée des conflits en plus de poser une grave menace pour leurs pays d'origine, les pays par lesquels ils transitent et ceux qui constituent leur destination.

Enfin, je rappelle que le Pérou est disposé à adopter toutes les mesures qui s'imposent, aux niveaux national et international, pour lutter contre le terrorisme, pourvu qu'elles se fondent sur les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et respectent rigoureusement le droit international, en particulier les normes et principes du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Depuis de très nombreuses années, dans le cadre de multiples séances du Conseil de sécurité, la communauté internationale utilise cette enceinte pour exprimer sa colère et sa déception devant les pertes humaines insensées et la cruauté et la barbarie infligées aux femmes, aux hommes et aux enfants par des factions belligérantes qui refusent de voir la réalité en face, à savoir que la paix ne sera instaurée au Moyen-Orient qu'à l'issue de négociations pacifiques, sur la base des principes de justice et d'équité. À maintes occasions, la communauté internationale a réaffirmé sa position selon laquelle le conflit entre Israël et la Palestine ne peut être réglé que par la solution des deux États, avec un État palestinien viable vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins.

L'Afrique du Sud tient à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et d'avoir convoqué un débat aussi important. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui, des efforts qu'il déploie pour défendre les principes des Nations Unies et de son implication personnelle pour trouver une solution au conflit au Moyen-Orient. Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées tout à l'heure par le représentant du Zimbabwe au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe et par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ce matin, nous avons écouté attentivement l'exposé du Secrétaire général concernant sa récente visite dans l'État de Palestine, y compris dans la bande de Gaza, au cours duquel il nous a dit avoir pu se rendre compte par lui-même des destructions massives sur les lieux. Pour sa part, l'Afrique du Sud estime que de telles visites permettent d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la réalité de ces massacres et souffrances épouvantables dont sont victimes les civils en Palestine.

Nous avons également écouté l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'ONU nous expliquer que les Palestiniens se trouvaient à présent devant la tâche monumentale de reconstruire leur vie après la mort de 2 180 des leurs, en majorité des civils, dont 516 enfants et 283 femmes. Il est clair que nous nous devons ici au Conseil de condamner sans réserve une telle situation. Dans le même temps, nous avons écouté avec la même attention le représentant de l'État d'Israël, qui a souligné la volonté d'Israël de trouver une solution durable au conflit. Afin de prouver que ses intentions sont sérieuses, nous estimons qu'Israël doit commencer par lever le blocus de Gaza, qui dure depuis sept ans.

Nous nous félicitons par ailleurs que Palestiniens et Israéliens aient conclu un accord de cessez-le-feu. Nous espérons que les négociations en cours déboucheront sur un accord de cessez-le-feu permanent. L'Afrique du Sud estime quant à elle que le moment est venu de mettre notre détermination à l'épreuve et de tenter de régler concrètement ce conflit prolongé. Elle est prête à appuyer une résolution du Conseil de sécurité qui contraindrait Israël et la Palestine à négocier la mise en place d'un cadre assorti d'un calendrier précis pour réaliser la solution des deux États. À cet égard, nous saluons les initiatives du Groupe des États arabes, qui déploie des efforts en ce sens.

Enfin, l'Afrique du Sud s'est récemment engagée à appuyer les opérations d'aide humanitaire en cours

à Gaza. Nous nous félicitons sincèrement de voir que la communauté internationale s'emploie à rétablir les conditions de vie à Gaza. À cet égard, nous avons promis de verser 10 millions de rand sud-africains, soit 1 million de dollars, pour contribuer à ces efforts. Les fonds promis par l'Afrique du Sud seront transférés à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous sommes par ailleurs disposés à apporter notre aide, si on nous le demande, en partageant notre expérience en matière de réconciliation nationale, d'édification de la nation, de rédaction d'une constitution, de reconstruction et de développement au sortir d'un conflit.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat public du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également le Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté au Conseil.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme qu'un règlement durable et global de la question palestinienne ne sera possible que moyennant la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions de l'ONU, à l'Initiative de paix arabe, aux décisions du Quatuor et aux mandats internationaux pertinents. Une paix juste ne pourra être possible qu'avec le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés et la levée du siège israélien illégal de Gaza.

Un règlement pacifique de la question du Moyen-Orient passe par la fin de l'occupation israélienne illégitime des terres arabes et palestiniennes, y compris Jérusalem-Est et le Golan Syrien, ainsi que le retrait total d'Israël des territoires libanais occupés, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'agression brutale menée récemment contre la bande de Gaza, qui a provoqué d'énormes dégâts et fait plus de 2 000 martyrs, expose au grand jour les violations commises par Israël et le fait qu'il viole l'ensemble des résolutions, lois, normes et traités internationaux en vigueur en appliquant une politique d'expropriation des Palestiniens, de construction de colonies illégales et d'expansion de ces colonies et en imposant un blocus.

Le Royaume de Bahreïn tient à souligner les propose de S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, qui a appelé la communauté internationale à protéger le peuple palestinien et ses terres occupées, exhorté Israël à s'engager à appliquer la quatrième Convention de Genève, et demandé à ce qu'un calendrier précis soit établi en vue de mettre un terme à l'occupation israélienne et de réaliser l'aspiration du peuple palestinien à établir un État de Palestine indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Tout cela doit être entrepris en vertu de l'Initiative de paix arabe, de la solution des deux États, de la légitimité internationale et des résolutions applicables de l'ONU.

Nous saluons le rôle essentiel de la République arabe d'Égypte dans l'obtention du cessez-le-feu et en tant que co-organisatrice, avec le Royaume de Norvège, de la conférence internationale consacrée à la Palestine sur le thème « Reconstruire Gaza ». Le Royaume de Bahreïn souscrira toujours aux principes de paix, de liberté, de justice, d'autodétermination et de coexistence. Nous encourageons la modération et appuyons l'idée d'un règlement international, et nous continuerons d'agir et de travailler en vue d'assurer la mise en œuvre de la résolution 1515 (2003).

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier l'Argentine, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué ce débat public au titre du point de l'ordre du jour qui se rapporte à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je veux aussi exprimer notre appréciation au Secrétaire général pour son exposé et son action dévouée dans la recherche d'un règlement des conflits au Moyen-Orient.

Une fois de plus, les Maldives prennent la parole au Conseil pour joindre leur voix au chœur mondial qui condamne la violence au Moyen-Orient, notamment dans l'État de Palestine. Ces dernières décennies, la communauté internationale a consacré du temps, de l'énergie et des ressources à la réalisation d'une solution à deux États basée sur les résolutions applicables de l'ONU, les Principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor. Pourtant, les progrès accomplis semblent devoir être sans cesse anéantis au son des mitraillettes, des roquettes, des missiles et des bombes. Invariablement, ils se terminent dans les cris des innocents qui, sans l'avoir jamais voulu, rendent leur dernier souffle dans ce que nous qualifions nonchalamment de dommages collatéraux.

Les générations grandissent sous l'oppression de l'occupation et apprennent la haine et la violence, en dépit d'un consensus de longue date sur les paramètres d'une solution. Les résolutions de l'ONU et les négociations qui leur font suite ont clairement établi que l'occupation israélienne qui a débuté en 1967 n'a pas sa place dans le monde moderne et que l'État de Palestine doit être reconnu. Il doit se voir accorder une totale indépendance dans les frontières d'avant 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale. Comme indiqué dans ces résolutions, les questions des réfugiés, des frontières, des colonies, de la sécurité, des ressources naturelles, des prisonniers et de Jérusalem-Est doivent être traitées pour que la paix soit un jour possible.

Néanmoins, puisque la paix n'est qu'un espoir lointain, la communauté internationale doit avant tout faire front commun pour maintenir à distance le désespoir et la misère humaine de cause récente. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient estime à présent à 600 000 le nombre de Palestiniens touchés par les derniers bombardements en date qui ont détruit 100 000 habitations, et le besoin d'une aide accrue se fait cruellement sentir. Malgré cela, en raison des restrictions qui pèsent actuellement sur les déplacements, le commerce, l'emploi et l'aide, les initiatives de reconstruction sont gravement mises à mal. Une résolution du Conseil qui garantirait la réouverture de la bande de Gaza en application de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage, la fin du blocus et la protection des populations civiles se fait attendre depuis longtemps et les intéressés espèrent vivement qu'elle sera bientôt adoptée.

C'est la première étape pour améliorer la situation – la première étape de la reconstruction. Tant que la population n'aura pas recouvré son droit d'origine divine à la dignité humaine, le cycle de la haine et de la violence se poursuivra, non seulement en Palestine mais aussi dans le reste du monde. La haine engendre la violence, le mépris, l'extrémisme et, plus généralement, le pire dont l'humanité est capable. Nous avons vu cette haine s'instiller dans l'esprit des jeunes de toutes les nations, races et croyances. Aujourd'hui, elle se propage à tout le Moyen-Orient et met en danger la stabilité future de la région entière. Elle représente un grand péril pour la Oumma islamique. Les organisations terroristes, y compris celle qui se fait appeler l'État islamique, sont parmi les principales menaces qui pèsent sur la communauté mondiale.

Le Président des Maldives, M. Abdulla Yameen Abdul Gayoom, et le Gouvernement maldivien condamnent ces groupes, leurs idéologies et leurs activités dans les termes les plus forts. Les Maldives accueillent avec satisfaction les initiatives qui font ressortir la volonté mondiale de traiter le problème des combattants étrangers, notamment par l'intermédiaire des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014). Malheureusement, il faut encore faire bien davantage.

Il est profondément préoccupant de noter qu'on estime à 1,8 million le nombre de citoyens iraquiens déplacés dans leur propre pays au cours de cette seule année. Il est profondément préoccupant que, chaque jour, des milliers de réfugiés fuient pour rester en vie et que la crise des réfugiés ne fasse que s'aggraver, sans qu'on y entrevoie de fin. Plus de 3 millions de Syriens ont été comptabilisés comme réfugiés à l'extérieur du pays, tandis qu'ils sont 6,5 millions, selon les estimations, à avoir été déplacés en interne depuis le début de la guerre civile syrienne.

Il est plus nécessaire que jamais de maintenir les secours humanitaires. La violence qui continue de prévaloir dans la région crée une fois encore une génération sans accès aux besoins fondamentaux que sont l'alimentation, l'eau, l'hébergement, les soins de santé, la paix et la stabilité. Une fois encore, une génération grandira dans la peur et apprendra la haine, à moins que nous ne commencions à prendre des mesures pour y remédier en tenant compte de tous les facteurs et dans une perspective de long terme. Il est temps que nous cessions de répéter nos erreurs.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé, Madame la Présidente, pour vous remercier d'avoir organisé au Conseil la séance d'aujourd'hui sur le thème important de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. L'Ukraine apprécie vivement et soutient cette initiative de l'Argentine.

L'Ukraine est profondément préoccupée par la situation au Moyen-Orient, en particulier dans les territoires palestiniens. Nous sommes fermement convaincus que la solution à la question de Palestine devrait reposer sur la mise en œuvre intégrale des résolutions applicables du Conseil de sécurité ainsi que

sur les principes arrêtés à la Conférence de Madrid et les dispositions des accords d'Oslo.

L'Ukraine est attachée à une position équilibrée et impartiale sur le processus de paix au Moyen-Orient et souhaite établir des relations stables et constructives tant avec Israël qu'avec les État arabes, dont la Palestine. Sur la question du règlement du conflit israélo-palestinien, elle souscrit au principe de la coexistence d'Israël et des États arabes dans la paix et la sécurité. L'Ukraine s'est félicitée de l'accord de cessez-le-feu entre Israéliens et Palestiniens, qui a mis fin aux meurtres dans la population civile et donné aux parties la possibilité de régler leurs différends par la voie diplomatique. La visée stratégique de l'initiative consiste à créer deux États pour deux peuples qui vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des attentes de la communauté internationale en ce qui concerne l'émergence d'un Moyen-Orient stable, démocratique et prospère.

L'Ukraine voit dans les principes de l'Initiative de paix arabe de 2002 un élément capital des efforts internationaux déployés dans l'optique d'un accord de paix global entre Israéliens et Palestiniens. Elle réaffirme son adhésion aux principes universels et aux normes fondamentales du droit international, en particulier le strict respect des droits de l'homme, de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières et de la souveraineté des États. Elle plaide pour un arrêt immédiat du bain de sang et appelle à ce qu'il soit fait un usage maximal des moyens politiques et diplomatiques pour mettre un terme au conflit.

L'Ukraine part du principe selon lequel, conformément à la Charte des Nations Unies, la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationale incombe au premier chef au Conseil de sécurité, et plus particulièrement à ses membres permanents. Nous considérons l'adoption unanime de la résolution 2178 (2014) sur la lutte contre les terroristes étrangers comme un exemple important de cette responsabilité, et appelons tous les États Membres à en appuyer la pleine mise en œuvre.

L'Ukraine soutient la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, ainsi que d'autres initiatives lancées par certaines organisations internationales influentes, et appelle les parties au conflit à mettre en œuvre rapidement et intégralement les accords de Genève. L'Ukraine se félicite de la coopération du Gouvernement syrien avec les objectifs généraux fixés par la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, chargée de détruire l'arsenal d'armes chimiques. Nous sommes convaincus que l'élimination définitive des armes chimiques syriennes constitue une étape importante pour la Syrie et pour toute la région du Moyen-Orient. L'Ukraine condamne la poursuite des violences et des violations systématiques des droits de l'homme en Syrie.

L'Ukraine adopte une démarche proactive sur la question syrienne. Nous avons appuyé la résolution 68/182 de l'Assemblée générale, intitulée « Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne ». La délégation ukrainienne a participé aux 2e, 3e et 4e réunions du Groupe des Amis du peuple syrien. L'Ukraine est préoccupée par la détérioration de la situation humanitaire en Syrie, où le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du pays dépasse 6,5 millions, et où près de 3 millions de réfugiés se sont vus contraints de fuir vers les pays voisins. À cet égard, nous appelons les autorités syriennes à éliminer tous les obstacles bureaucratiques ou autres à l'élargissement des opérations d'aide humanitaire. Nous sommes également favorables à la mise en œuvre des dispositions des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) qui garantissent le libre accès de l'aide humanitaire aux populations touchées, ainsi que la protection du personnel médical et des travailleurs humanitaires des Nations Unies. Consciente de la gravité de la situation humanitaire en Syrie, l'Ukraine fournit, grâce aux institutions compétentes des Nations Unies, de l'aide humanitaire aux réfugiés syriens.

L'Ukraine a clairement exprimé sa position dans le communiqué publié par le Ministère ukrainien des affaires étrangères, le 16 septembre, sur les résultats de la Conférence internationale pour la paix et la sécurité en Iraq, qui s'est tenue à Paris. L'Ukraine, qui combat résolument les terroristes soutenus par l'étranger et qui est elle-même confrontée à une agression directe, partage l'avis selon lequel le groupe terroriste de l'État islamique d'Iraq et du Levant représente une menace non seulement pour l'Iraq et la Syrie, mais aussi pour la communauté internationale.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

Mme Natividad (Philippines) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat public extrêmement important sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Les Philippines continuent de suivre de près l'évolution de la situation dans la région. Il est constamment nécessaire de faire le bilan des progrès réalisés par l'Organisation s'agissant de garantir une paix juste et durable dans la région. Nous devons également rester bien informés des défis persistants et émergents que nous affrontons. Même si nous reconnaissons les efforts entrepris au Moyen-Orient, nous nous rendons clairement compte qu'il reste beaucoup à faire, en particulier en matière d'aide humanitaire, compte tenu du nombre de victimes dues aux conflits parmi la population civile. Les Philippines demeurent préoccupées par la situation à Gaza. Nous nous félicitons du cessez-le-feu conclu entre les parties concernées, facilité par l'Égypte. Nous espérons sincèrement que toutes les parties continueront de coopérer pour trouver une solution durable à long terme.

L'ombre de l'extrémisme plane toujours, et l'émergence du phénomène des combattants terroristes étrangers complique encore davantage la situation déjà complexe du Moyen-Orient, avec des répercussions en matière de sécurité s'étendant bien au-delà de la région. Le fléau que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) est particulièrement pénible. Les Philippines condamnent l'EIIL et ses atrocités dans les termes les plus forts. Les Philippines se sont portées coauteur de la résolution 2178 (2014), estimant que la communauté internationale devait agir de manière résolue et immédiate pour éliminer ce groupe.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, les Philippines joueront le rôle qui leur revient au sein des efforts internationaux visant à contrer l'EIIL et ses fausses idéologies. La résolution 2178 (2014) souligne à juste titre l'importance de combattre l'extrémisme violent et la nécessité pour les États d'intensifier leurs efforts pour y parvenir, de même que pour réduire le risque de radicalisation de leurs sociétés, allant jusqu'au terrorisme. La résolution annuelle de l'Assemblée générale sur le dialogue interreligieux et interculturel est une initiative de longue date des Philippines et du Pakistan, qui vise à lutter contre l'extrémisme violent. Entre autres initiatives, la communauté internationale peut s'enrichir de l'expérience et des connaissances spécialisées contenues dans celle-ci.

Phénomène tout aussi inquiétant, l'existence d'acteurs non étatiques dans les conflits armés a des conséquences sur les efforts que déploie l'Organisation pour maintenir la paix. Cela est vrai pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). La présence et les agissements d'éléments armés antigouvernementaux ont sérieusement compromis l'exécution du mandat de la FNUOD. Les soldats de la paix, y compris ceux de mon pays, ont vu leur capacité de mouvement limitée, se sont retrouvés assiégés ou ont été enlevés. Cette situation est inacceptable. Même si les Casques bleus des Nations Unies sont connus pour leur courage et leur professionnalisme, cela ne suffira pas à les aider à s'acquitter de leur mandat. Ils doivent recevoir l'appui nécessaire pour faire face aux nouveaux facteurs qui n'avaient pas été envisagés au moment de l'élaboration du mandat.

Pour faire en sorte que la FNUOD continue d'exécuter avec succès son mandat, il convient de réexaminer les questions opérationnelles et tactiques non réglées, notamment le commandement et le contrôle des Nations Unies eu égard à la sécurité et à la sûreté des soldats de la paix lorsqu'ils se font enlever ou assiéger, la responsabilité qu'assument les chefs de mission de maintien de la paix pour les décisions qu'ils prennent durant des opérations de crise, et les plans et procédures d'urgence multidimensionnels destinés à faire face à des situations similaires. Les Philippines estiment qu'un grand nombre d'enseignements peuvent être tirés de l'expérience de la FNUOD. À cet égard, l'insertion de ces enseignements dans l'examen au plus haut niveau des opérations de maintien de la paix, requis par le Secrétaire général, est à encourager et à espérer.

Enfin, la situation au Moyen-Orient exige de toutes les parties prenantes qu'elles œuvrent de concert à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Mon pays regrette que, quatre ans après la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, nous n'ayons pas encore organisé de conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Je tiens à rappeler brièvement que la question faisait partie intégrante de la grande vision qui a fait le succès de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je m'adresse à vous, Madame

la Présidente, je voudrais tout d'abord vous féliciter de la compétence avec laquelle vous dirigez le Conseil en tant que Présidente pendant le mois en cours, et vous exprimer notre gratitude pour avoir convoqué ce débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de l'exposé détaillé qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Lorsque le Conseil avait tenu son débat public le 22 juillet sur ce même point de l'ordre du jour (voir S/PV.7222), nous étions confrontés à une tragique situation de reprise et d'escalade rapide du conflit à Gaza, qui a causé un grand nombre de victimes civiles et des dommages matériels importants. Pour notre part, nous avions appelé les deux parties à faire preuve de retenue et à éviter de prendre des mesures susceptibles d'aggraver encore la situation et de menacer la paix et la sécurité dans la région. Nous gardons bon espoir que le cessez-le-feu en place actuellement perdurera, et que les deux parties remettront bientôt en marche le processus de paix pour parvenir à un règlement global de la question palestinienne.

Les liens profonds de l'Inde avec la Palestine, et son engagement constant auprès de celle-ci, sont enracinés dans notre histoire moderne et remontent à notre propre lutte pour l'indépendance. Nous tenons également à réitérer notre soutien à une solution négociée de la question israélo-palestinienne, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route du Quatuor, permettant de créer un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël.

Outre son ferme appui politique à la cause palestinienne aux niveaux international, régional et bilatéral, l'Inde contribue à l'aide économique et à l'aide au développement des Palestiniens. Dans le droit fil de ces efforts, l'Inde a promis de verser 4 millions de dollars au Plan palestinien pour le relèvement rapide et la reconstruction pour Gaza, présenté par l'Autorité palestinienne lors de la récente Conférence internationale sur la Palestine, « Reconstruire Gaza », qui a eu lieu au Caire le 12 octobre.

L'Inde demeure fermement convaincue que le dialogue reste la seule option viable pouvant permettre d'aborder efficacement les questions auxquelles sont confrontés la région et son peuple. Nous espérons que les deux parties feront preuve de la volonté politique nécessaire pour retourner à la table de négociation et reprendre le dialogue.

Nous sommes profondément préoccupés, également, par les activités des groupes radicalisés et extrémistes dans les régions septentrionales de l'Iraq et de la Syrie, provoquant une dangereuse exacerbation des tensions sectaires et extrémistes dont les retombées sont immenses sur la paix et la stabilité de la région. Des efforts doivent être faits par tous les côtés et les parties prenantes dans la région pour endiguer ces phénomènes. Nous estimons que la consolidation des processus et solutions politiques, tout en permettant de mettre en place des institutions d'État durables, sera un moyen efficace de faire face à l'extrémisme et à la radicalisation dans la région.

Concernant la Syrie, nous n'avons cessé d'appuyer une solution politique globale à la crise actuelle, sous l'égide des Syriens, en droite ligne du communiqué de Genève de 2012 (S/2012/523, annexe). Nous continuons d'exhorter toutes les parties à faire montre de la volonté politique requise, à faire preuve de retenue et à s'engager à trouver un terrain d'entente en faisant des compromis sur leurs divergences.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Le représentant d'Israël a demandé à faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Nitzan (Israël) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, nous voyons des pays qui s'illustrent par des atteintes en série aux droits de l'homme, comme le Zimbabwe, la Syrie, le Nicaragua, Cuba, l'Iran et l'Arabie saoudite, ainsi que des violateurs systématiques des droits religieux, comme le Bahreïn, le Qatar et, encore une fois, l'Iran et l'Arabie saoudite, s'en prendre à mon pays. Le Président Kennedy a dit un jour « Qu'importe l'énormité du mensonge, pourvu qu'on le répète suffisamment souvent, les masses le considèrent comme la vérité ».

Aujourd'hui, j'ai entendu bien des mensonges à l'égard de l'État d'Israël, et je souhaite donc clarifier un certain nombre de points. Israël respecte et protège la liberté de religion et accorde les pleins droits religieux aux personnes de toutes confessions, ce qui est une pratique peu commune dans notre région. Après la réunification de Jérusalem en 1967, Israël a aboli les lois discriminatoires. Israël a instauré une liberté religieuse qui a permis à des millions de musulmans et de chrétiens de se rendre sur les lieux saints de Jérusalem et d'y prier. Aujourd'hui Jérusalem est une ville ouverte

à toutes les confessions, qui célèbre la tolérance et la diversité religieuses.

Je veux rappeler à certaines délégations au sein de cette institution que Jérusalem avait un caractère juif bien longtemps avant que la plupart des villes du monde aient un caractère quelconque. Les Juifs ont vécu continûment à Jérusalem depuis 3000 ans, depuis le temps où le Roi David a construit son grand palais dans les collines ondoyantes de la ville. En niant l'histoire du peuple juif, les Arabes et les Palestiniens sèment les graines de l'intolérance. La vérité, c'est que l'Autorité palestinienne incite à la violence à Jérusalem et sur le mont du Temple. Le Président Abbas et d'autres dirigeants arabes s'efforcent de faire valoir leurs desseins politiques en attisant les tensions et en encourageant la violence. Ce faisant, ils jouent avec le feu et nous éloignent de la paix.

Je dois admettre qu'il a été difficile de suivre la complexe théorie du complot échafaudée et exposée par le représentant syrien tout à l'heure. La Syrie est devenue spécialiste de l'art de rejeter sur les autres la faute de ses propres problèmes. La responsabilité de la catastrophique crise humanitaire qui se déroule en République arabe syrienne incombe uniquement au Gouvernement syrien. Rejeter sur Israël la faute de l'évacuation des contingents de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) de la zone de séparation n'est rien de plus que du révisionnisme. Ce qui est vrai, en l'occurrence, c'est que l'Armée syrienne a pris la fuite devant l'avancée des combattants du Front el-Nosra, laissant les contingents de la FNUOD sans protection et en danger. Israël a ouvert ses portes et fourni un sanctuaire à la FNUOD.

Enfin, je voudrais une fois de plus revenir sur les observations faites par la représentante du Qatar, qui a eu l'audace encore une fois de critiquer Israël. Le fait est que le Qatar est le principal soutien financier du Hamas et d'autres groupes parmi les plus barbares et les plus dangereux du Moyen-Orient. C'est là une question qui devrait être source de préoccupation pour le Conseil et pour la communauté internationale.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine a demandé à faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité et le grand nombre de représentants qui ont parlé au nom de l'ensemble de la communauté internationale, d'avoir réaffirmé votre détermination de voir justice rendue au peuple palestinien et d'avoir appelé à la fin de l'occupation, afin que nous puissions concrétiser le consensus mondial sur la solution des deux États. Nous ne pouvons avoir de solution à deux États sans mettre fin à l'occupation. Nous défions la délégation qui refuse d'accepter le nom d'occupant et se refuse à le faire, de dire à tous ceux qui sont rassemblés ici, et de dire aux quatre coins du monde, qu'elle est disposée et prête à se retirer de notre territoire et à autoriser notre État à proclamer son indépendance, avec sa capitale, Jérusalem-Est, pour que nous puissions faire de la solution des deux États une réalité.

Je veux également dire que ceux qui parlent de mensonges feraient bien de ne de pas en dire eux-mêmes. Nous savons pertinemment que les Palestiniens de moins de 50 ans ne sont pas autorisés à venir à Jérusalem pour exercer leur liberté de religion. Nous savons pertinemment que les Palestiniens des zones situées hors de Jérusalem-Est et de Cisjordanie ne peuvent venir exercer librement leurs libertés religieuses à la mosquée al-Aqsa ou dans l'église du Saint-Sépulcre. Nous avons envoyé nombre de lettres au Conseil de sécurité exposant différents exemples concrets démontrant les restrictions imposées par ceux qui prétendent que Jérusalem est une ville ouverte à tous ceux qui veulent y pratiquer leur religion. Nous vivons au quotidien une réalité dans laquelle des milliers et parfois des dizaines de milliers de Palestiniens prient dans les rues adjacentes des lieux saints de Jérusalem parce que l'autorité d'occupation israélienne leur a refusé précisément ces droits.

Je voudrais également relever que le représentant de l'autorité d'occupation a utilisé l'expression « depuis l'unification de Jérusalem ». Nous savons qu'il existe une résolution du Conseil de sécurité disposant que tout ce qu'Israël a réalisé de façon unilatérale, avec son annexion de Jérusalem, est nul et non avenu et n'a aucune valeur juridique. Israël est seul, isolé, dans son refus d'accepter que Jérusalem-Est est un territoire occupé. L'ensemble de la communauté internationale – tous ceux qui sont représentés dans cette salle et tous ceux qui ne le sont pas – déclare à l'unisson qu'Israël occupe Jérusalem-Est et qu'il doit se retirer de Jérusalem-Est. Nous convenons que la question de Jérusalem est l'une des questions relatives au statut final, et pourtant le représentant israélien s'adresse au Conseil avec un tel irrespect, avec des propos comme « depuis notre réunification de Jérusalem », que l'on peut voir, en fait, qu'Israël ne veut pas se retirer de la ville. Le

comportement de ces autorités – des dirigeants, y compris le Vice-Président de la Knesset, qui, aux côtés d'un groupe d'extrémistes, s'est rendu sur le site de la mosquée Al-Aqsa et a brandi le drapeau israélien – est-il le comportement d'un gouvernement qui veut vraiment faire la paix avec nous? Ou est-ce le comportement cavalier d'une puissance coloniale qui n'a aucun respect pour le peuple sous son occupation?

Nous connaissons bien ce comportement. Tout le monde ici connaît bien ce comportement. Tous les colonialistes se comportent de la même manière : ils rejettent sur les victimes la faute de leurs propres crimes. Mais comme tous les colonialistes de l'histoire ont été vaincus, nous sommes persuadés que cette autorité coloniale se retirera de notre territoire rendant alors possible la solution des deux États.

Une nouvelle fois, Madame la Présidente, nous vous remercions de votre soutien. Nous espérons que cette volonté collective se traduira par l'adoption d'un projet de résolution exigeant de la Puissance occupante qu'elle se retire de nos terres et négocie avec nous, de bonne foi, la fin de l'occupation afin de nous puissions célébrer la matérialisation de la solution des deux États une fois que l'État de Palestine aura acquis son indépendance.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je ne m'opposerai jamais au dialogue constructif, et c'est pourquoi je vais lui donner la parole. Après cette nouvelle déclaration, à laquelle il a droit, je pense que nous pourrons lever la séance. Je le répète, en tant que Présidente du Conseil et en ma capacité nationale, je ne pourrai jamais censurer les discours constructifs. C'est tout ce que j'attends de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Nitzan (Israël) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Nous avons l'habitude des descriptions sélectives que la délégation palestinienne donne de la situation sur le terrain. Elles sont probablement le produit d'une écoute sélective. Nous l'avons dit plus tôt aujourd'hui, nous le disons à toutes les séances, nous le disons tous les jours : nous voulons la paix, nous en rêvons. Les initiatives unilatérales de la délégation palestinienne ici, ou de l'Autorité palestinienne, visant à déclencher la violence à Jérusalem ne nous apporteront pas la paix. Au contraire, elles nous en éloigneront.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine, qui souhaite faire une nouvelle déclaration.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je serai extrêmement bref. Nous voulons la paix. Nous considérons que la construction de colonies de peuplement et le fait de déclarer Jérusalem capitale de l'État d'Israël, et non territoire occupé, sont des actions unilatérales illégales, qui sont d'ailleurs condamnées par tous ici – une assemblée qui demande d'ailleurs qu'Israël cesse ses activités de peuplement illégales, puisque c'est bien ce qu'elles sont, et respecte les résolutions du Conseil qui affirment que l'annexion illégale et unilatérale de Jérusalem est inacceptable.

Quant à nous, nous exerçons notre droit légal d'adhérer à des traités et conventions. Nous le faisons de manière pacifique. Nous le faisons de manière diplomatique. Nous le faisons de manière légale. Ces démarches, y compris notre projet d'adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) afin de poursuivre ceux qui ont commis des crimes de guerre contre notre peuple, nous sommes en droit de les entreprendre. Elles sont légales. Elles sont civilisées.

Pourquoi Israël a-t-il peur que nous exercions notre droit? Pourquoi Israël qualifie-t-il cette démarche d'unilatérale alors que c'est lui qui agit de façon unilatérale et illégale? On trouve dans la littérature arabe cet adage très célèbre : « Quand on vit dans une maison de verre, on ne lance pas de pierres chez le voisin ». Nous n'avons donc pas besoin que ceux qui sont enferrés jusqu'au cou dans un comportement illégal – les colonies, le blocus de la bande de Gaza, les décisions unilatérales concernant Jérusalem – viennent nous donner des leçons et nous dire qu'ils n'acceptent pas que nous prenions une mesure, qu'ils qualifient d'unilatérale, que nous sommes pleinement en droit de prendre.

Nous sommes allés devant l'Assemblée générale, qui a reconnu l'État de Palestine. Elle a modifié notre statut. Elle nous a ouvert la possibilité de nous défendre de manière pacifique, légale et diplomatique. Pourquoi parler de mesure unilatérale alors que nous exerçons notre droit, juridique, pacifique, civilisé et diplomatique, de mieux nous défendre? Si les dirigeants israéliens sont persuadés qu'ils ne font rien de mal, pourquoi donc avoir peur que nous saisissions la CPI afin que ceux qui ont commis des actes illégaux contre nous soient poursuivis?

Je m'excuse d'avoir pris la parole une troisième fois.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 35.